
Mise en œuvre de la
politique gouvernementale
*À part entière : pour un
véritable exercice du droit à
l'égalité* afin d'accroître la
participation sociale des
personnes handicapées

Bilan annuel 2010-2011

RÉDACTION

Lucie Dugas
Daniel Lavigne
Conseillers à l'évaluation et à la recherche
Direction de l'évaluation, de la recherche
et des communications organisationnelles

COLLABORATION

David Aubé
Francis Dubois
Conseillers à l'évaluation et à la recherche
Direction de l'évaluation, de la recherche
et des communications organisationnelles

Lucie Sarrazin
Technicienne en statistiques
Direction de l'évaluation, de la recherche
et des communications organisationnelles

Mike Almeida
Conseiller à l'intervention nationale
Direction de l'intervention nationale

Sylvain Manseau
Conseiller à l'intervention régionale
Direction de l'intervention collective régionale
de l'Ouest

SUPERVISION

Isabelle Émond
Directrice
Direction de l'évaluation, de la recherche
et des communications organisationnelles

ÉDITION

À venir

APPROBATION

Conseil d'administration lors de sa séance
des 1^{er} et 2 décembre 2011
Modifications au bilan devant être approuvées
au prochain conseil d'administration de l'Office

LE

Le 17 février 2012

MISE EN PAGE

Karine Blanchard

RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES
DU QUÉBEC (2012). *Mise en œuvre de la
politique gouvernementale À part entière : pour
un véritable exercice du droit à l'égalité afin
d'accroître la participation sociale des
personnes handicapées : Bilan annuel
2010-2011*, Drummondville, Direction de
l'évaluation, de la recherche et des
communications organisationnelles, L'Office,
227 p.

*Ce document est disponible en médias
adaptés sur demande*



O:\Gestion Doc\DOCUMENT-DERCO\2 Bilan
APE 2010-2011.doc

N/D 2384-06-01 (P-25)

L'Office des personnes handicapées du Québec tient encore une fois à remercier les membres du comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique *À part entière* ainsi que les membres du sous-comité d'évaluation pour leur participation aux rencontres et leur précieuse collaboration en vue de la rédaction de ce deuxième bilan annuel de la mise en œuvre de la politique pour l'année 2010-2011. Les membres de ces deux comités sont :

Comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique *À part entière*

Représentants ministériels

Sophie Beauchemin
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Imène Cherti
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Josette Chouinard
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Lise Caron
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

France Dompierre
Ministère des Transports

Lina Leblanc (jusqu'en septembre 2011)
Ministère de la Famille et des Aînés

Mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées

Isabelle Tremblay

Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées

Richard Lavigne

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec

Diane Milliard

Association québécoise pour l'intégration sociale

Expert

Patrick Fougeyrollas

Réseau international sur le Processus de production du handicap

Office des personnes handicapées du Québec

Martin Trépanier

Président du conseil d'administration

Rémy Mailloux

Vice-président du conseil d'administration

Sous-comité d'évaluation de la politique À part entière

Nathalie Bédard

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ginette Côté

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Christine Samson

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Chantal Lessard

Ministère des Transports

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	III
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	VII
LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	X
INTRODUCTION.....	1
SUIVI DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE	5
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE : PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE	5
INITIATIVES INTERSECTORIELLES	5
MÉTHODOLOGIE	6
<i>Développement du questionnaire de suivi du PGM</i>	6
État de réalisation des moyens de mise en œuvre	7
Coûts assumés pour la réalisation des moyens de mise en œuvre	8
Identification des moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013.....	9
<i>Collecte des données</i>	9
<i>Compilation et analyse des résultats</i>	10
<i>Validation des résultats par les MO</i>	10
RÉSULTATS.....	11
<i>Taux de réponse</i>	11
<i>État de réalisation des moyens de mise en œuvre du PGM</i>	11
État de réalisation global.....	12
État de réalisation par défi de la politique	13
État de réalisation par priorité d'intervention du premier défi <i>Une société inclusive</i>	16
État de réalisation par priorité d'intervention du deuxième défi <i>Une société solidaire et plus équitable</i>	20
État de réalisation par priorité d'intervention du troisième défi <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i>	22
État de réalisation des moyens de mise en œuvre par MO	25
<i>Respect des échéanciers inscrits au PGM</i>	27
<i>Coûts assumés par les MO pour la réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGM</i>	28
<i>Évaluation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGM d'ici 2013</i>	36
<i>État de réalisation des initiatives intersectorielles du PGM</i>	36
ANALYSE DE LA CONCORDANCE ENTRE LES PLANS D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE	44
MÉTHODOLOGIE	45
<i>Critères d'analyse de la concordance</i>	45
Résultats attendus de la politique <i>À part entière</i>	45
Défis, priorités et leviers d'intervention de la politique <i>À part entière</i>	45
Terminologie en concordance avec la Loi et le PPH.....	46
<i>Procédures liées à l'analyse de la concordance</i>	47
Développement d'une grille d'analyse de la concordance	47
Prétest de la grille d'analyse et développement d'une compréhension commune des critères d'analyse de la concordance	47
Analyse des plans d'action.....	48
Analyse des bilans 2009-2010 dans les plans d'action 2010-2011	49
Périodes de référence pour l'analyse des plans d'action	49
Compilation et analyse des résultats.....	50
RÉSULTATS.....	50
<i>Portrait des plans d'action analysés</i>	50

<i>Analyse de la concordance entre les plans d'action des MO et la politique À part entière</i>	52
Concordance des mesures des MO avec les résultats attendus de la politique	52
Concordance des mesures des MO avec les défis de la politique	54
<i>Une société inclusive</i>	56
<i>Une société solidaire et plus équitable</i>	58
<i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i>	59
Utilisation d'une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des MO	60
Analyse des bilans des plans d'action 2009-2010 des MO	61
<i>Analyse de la concordance entre les plans d'action des municipalités et la politique À part entière</i>	71
Concordance des mesures des municipalités selon les résultats attendus.....	71
Concordance des mesures des municipalités avec les défis de la politique	73
<i>Une société inclusive</i>	74
<i>Une société solidaire et plus équitable</i>	77
<i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i>	78
Utilisation d'une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des municipalités	79
Analyse des bilans des plans d'action 2009 des municipalités	80
CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	91
CONCLUSION	93
ANNEXE A — INITIATIVES INTERSECTORIELLES INSCRITES AU PGMO	95
ANNEXE B — QUESTIONNAIRE DE SUIVI ANNUEL DU PGMO, 2010-2011	101
ANNEXE C — ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2011 DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO	107
ANNEXE D — MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO QUI ONT ÉTÉ ABANDONNÉS	177
ANNEXE E — MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO QUI SERONT ÉVALUÉS D'ICI 2013	183
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	193

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableaux

1. Choix de réponses du questionnaire de suivi annuel du PGMO de la politique <i>À part entière</i>	8
2. État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO par MO, 2009-2010 et 2010-2011	26
3. Proportion des moyens inscrits au PGMO dont l'échéancier a été respecté au 31 mars 2011	27
4. Dépenses de transfert et crédits supplémentaires assumés par les MO pour réaliser certains moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, 2010-2011	29
5. Moyens de mise en œuvre ayant entraîné les dépenses de transfert les plus élevées, 2010-2011.....	31
6. Moyens de mise en œuvre ayant nécessité des crédits supplémentaires, 2010-2011	35
7. Évaluation des moyens d'ici 2013, 2010-2011	36
8. Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGMO selon les défis de la politique <i>À part entière</i> , 2010-2011	38
9. Définitions des principaux termes ou expressions selon la Loi et le PPH utilisés comme critères d'analyse de la concordance	47
10. MO et municipalités ayant produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2010-2011 et 2010.....	51
11. MO assujettis à l'article 61.1 de la Loi qui ont produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2009-2010 et qui ont produit un bilan de ce plan d'action dans leur plan d'action 2010-2011	62
12. État de réalisation des mesures des plans d'action des MO 2009-2010, MO ayant produit un plan d'action en 2009-2010 et en 2010-2011, ce dernier incluant un bilan des actions prises en 2009-2010	63
13. Obstacle ou thème visé par les mesures complètement et partiellement réalisées des bilans 2009-2010 des plans d'action des MO	66
14. Municipalités assujetties à l'article 61.1 de la Loi qui ont produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2009 et en 2010 et qui ont produit un bilan de ce plan d'action en 2010	80
15. État de réalisation des mesures des plans d'action des municipalités 2009, municipalités ayant produit un plan d'action en 2009 et en 2010, ce dernier incluant un bilan des actions prises en 2009.....	81
16. Obstacle ou thème visé par les mesures complètement et partiellement réalisées des bilans 2009 des plans d'action 2010 des municipalités.....	84

Figures

1. État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, 2009-2010 et 2010-2011	13
2. État de réalisation des moyens de mise en œuvre du premier défi <i>Une société inclusive</i> , 2009-2010 et 2010-2011	14
3. État de réalisation des moyens de mise en œuvre du deuxième défi <i>Une société solidaire et plus équitable</i> , 2009-2010 et 2010-2011	15
4. État de réalisation des moyens de mise en œuvre du troisième défi <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i> , 2009-2010 et 2010-2011	16
5. État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 5 priorités du premier défi de la politique <i>Une société inclusive</i> , 2010-2011	19
6. État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 3 priorités du deuxième défi de la politique <i>Une société solidaire et plus équitable</i> , 2010-2011	22
7. État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 3 priorités du troisième défi de la politique <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i> , 2010-2011	25
8. Évolution de la proportion de MO et de municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi ayant produit un plan d'action en 2009-2010 et en 2010-2011	52
9. Concordance des mesures des MO avec les résultats attendus de la politique, 2009-2010 et 2010-2011	54
10. Concordance des mesures des MO avec les défis de la politique, 2009-2010 et 2010-2011	55
11. Concordance des mesures des MO avec les priorités du premier défi <i>Une société inclusive</i> , 2009-2010 et 2010-2011	56
12. Répartition des mesures des MO liées à la priorité <i>Aménager des environnements accessibles (P5)</i> selon les leviers d'intervention, 2009-2010 et 2010-2011	57
13. Concordance des mesures des MO avec les priorités du deuxième défi <i>Une société solidaire et plus équitable</i> , 2010-2011	59
14. Concordance des mesures des MO avec les priorités du troisième défi <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille</i> , 2010-2011	60
15. Profil des mesures complètement et partiellement réalisées des bilans 2009-2010 dans les plans d'action 2010-2011 des MO comparé au profil des mesures prévues dans les plans d'action 2009-2010 selon les résultats attendus de la politique	64

16. Profil des mesures complètement et partiellement réalisées des bilans 2009-2010 dans les plans d'action 2010-2011 des MO comparé au profil des mesures prévues dans les plans d'action 2009-2010 selon les défis de la politique.....	65
17. Concordance des mesures des municipalités avec les résultats attendus de la politique, 2009 et 2010	73
18. Concordance des mesures des municipalités avec les défis de la politique, 2009 et 2010	74
19. Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du premier défi <i>Une société inclusive, 2009 et 2010</i>	75
20. Répartition des mesures des municipalités liées à la priorité <i>Aménager des environnements accessibles (P5)</i> selon les leviers d'intervention, 2009-2010 et 2010-2011	76
21. Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du deuxième défi <i>Une société solidaire et plus équitable, 2009 et 2010</i>	78
22. Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du troisième défi <i>Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille, 2009 et 2010</i>	79
23. Profil des mesures complètement et partiellement réalisées des bilans 2009 dans les plans d'action 2010 des municipalités comparé au profil des mesures prévues dans les plans d'action 2009 selon les résultats attendus de la politique <i>À part entière</i>	82
24. Profil des mesures complètement et partiellement réalisées des bilans 2009 dans les plans d'action 2010 des municipalités comparé au profil des mesures prévues dans les plans d'action 2009 selon les défis de la politique <i>À part entière</i>	83

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

CBCQ	Commission des biens culturels du Québec
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CFE	Conseil de la famille et de l'enfance
CP	Curateur public
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
DGE	Directeur général des élections du Québec
FARC	Fonds d'aide aux recours collectifs
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFA	Ministère de la Famille et des Aînés
MFQ	Ministère des Finances
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MRI	Ministère des Relations internationales
MSG	Ministère des Services gouvernementaux
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports
MTRAV	Ministère du Travail
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PGMO	Plan global de mise en oeuvre
PPH	Processus de production du handicap
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIQ	Société immobilière du Québec

INTRODUCTION

Le 4 juin 2009, le gouvernement du Québec a adopté la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (Québec 2009). Cette politique a pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur un horizon de 10 ans.

La politique vise l'atteinte de 13 résultats liés à l'amélioration significative des conditions de vie des personnes handicapées, à une réponse complète à leurs besoins essentiels et à la parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux. Afin d'atteindre ces résultats et, par conséquent, de contribuer à l'accroissement de la participation sociale des personnes handicapées, la politique met de l'avant 3 défis à relever pour lesquels 11 priorités d'intervention et 41 leviers sont identifiés. Les 3 défis ont pour objectif de faire en sorte que le Québec devienne une société plus inclusive, une société solidaire et plus équitable, ainsi qu'une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille.

Afin de favoriser la mise en œuvre de la politique, deux outils principaux ont été privilégiés. Tout d'abord, l'Office des personnes handicapées du Québec a coordonné l'élaboration d'un plan global de mise en œuvre (PGMO) (Office 2008a). Le PGMO comprend 420 engagements formels pris par 28 ministères et organismes (MO) au regard de 372 moyens de mise en œuvre¹. D'autre part, les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées produits en vertu de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale constituent également un outil de mise en œuvre privilégié de la politique. En effet, les plans d'action élaborés par les MO qui emploient au moins 50 personnes et les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants contiennent des actions sectorielles qui contribuent grandement à la mise en œuvre d'*À part entière*.

¹ Un moyen de mise en œuvre consiste en une action retenue par un MO pour atteindre un objectif de réduction d'obstacles. Plusieurs MO peuvent avoir pris l'engagement de mettre en œuvre un même moyen.

Les récentes données issues de l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités* (EPLA) 2006 confirment encore une fois la pertinence de la politique *À part entière* et de ses moyens de mise en œuvre. Selon l'EPLA 2006, 768 140 Québécois ont une incapacité, soit 10 % de la population (Québec 2010).

La situation socioéconomique de ces personnes demeure défavorable comparativement à celle des Québécois sans incapacité. En effet, près de la moitié des personnes handicapées de 15 ans et plus ont déclaré un revenu personnel inférieur à 15 000 \$ en 2006. De plus, malgré des améliorations depuis 2001, 42 % des personnes handicapées de 15 ans et plus n'ont pas de diplôme d'études secondaires en 2006. Le taux d'emploi des personnes handicapées demeure également inférieur à celui du reste de la population. En 2006, 40 % des personnes handicapées de 15 à 64 ans étaient en emploi alors que ce taux atteint 73 % pour les autres citoyens.

On peut également soulever le fait qu'environ 7 personnes handicapées sur 10 de plus de 15 ans ont besoin d'aide pour réaliser au moins une de leurs activités de la vie quotidienne. Ces activités incluent notamment les soins personnels, les traitements médicaux à domicile, la préparation des repas, les travaux ménagers, les courses et les finances personnelles. De plus, de nombreuses personnes handicapées vivent des difficultés à utiliser divers moyens de transport pour effectuer des déplacements. À cet effet, on peut souligner que 30 % des personnes handicapées de 15 ans et plus ont besoin d'un accompagnateur pour leurs déplacements locaux. Ce nombre augmente à 36 % pour les déplacements sur de longues distances.

La situation des familles où vivent des enfants de moins de 15 ans avec incapacité demeure également difficile. En 2006, les enfants avec incapacité vivent dans des ménages aux revenus moins élevés que les autres enfants québécois. De plus, près du tiers de ces familles affirment avoir dû déboursier pour les soins de santé de leur enfant.

Ces récentes données confirment donc l'importance de la politique *À part entière* pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées au Québec. D'ailleurs, les

résultats attendus de la politique visent à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et à assurer une réponse complète à leurs besoins essentiels en plus de viser la parité entre les personnes handicapées et les autres citoyens dans l'exercice des rôles sociaux. Dans ce contexte, le mandat d'évaluation de la politique confié à l'Office demeure d'une grande importance. Pour le réaliser, l'Office peut compter sur l'implication de plusieurs partenaires, particulièrement dans le cadre du comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique et du sous-comité d'évaluation.

Un cadre d'évaluation de la politique a été élaboré et adopté par le conseil d'administration de l'Office en octobre 2009. Ce document comprend la stratégie d'évaluation de la politique qui repose sur trois grandes questions d'évaluation : 1) La politique est-elle mise en œuvre? 2) La politique a-t-elle contribué à réduire les principaux obstacles à la participation sociale des personnes handicapées? 3) Les résultats attendus de la politique sont-ils atteints?

Différentes méthodes permettront à l'Office de rendre compte périodiquement du suivi et de l'évaluation de la politique. Un bilan de la mise en œuvre sera produit annuellement et deux rapports visant à répondre aux trois questions d'évaluation mentionnées précédemment seront produits par l'Office en 2014 et 2019.

Le bilan annuel vise à répondre à la première question d'évaluation, à savoir jusqu'à quel point la politique est mise en œuvre. Le présent document constitue le deuxième bilan annuel de la mise en œuvre de la politique. Il y est tout d'abord question des résultats du suivi du PGMO pour l'année 2010-2011 et, en deuxième lieu, des résultats de l'analyse de la concordance entre les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées produits en vertu de l'article 61.1 de la Loi et la politique. D'ailleurs, cette deuxième partie a été bonifiée par l'ajout d'une section documentant les bilans des plans d'action des MO et des municipalités. Enfin, tout comme dans le premier bilan, des constats et des recommandations concluent ce deuxième bilan de la mise en œuvre de la politique *À part entière*.

SUIVI DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE *À PART ENTIÈRE*

Le suivi du PGMO vise à documenter l'état de réalisation des 372 moyens, incluant 16² initiatives intersectorielles d'envergure, que 28 MO se sont engagés à mettre en œuvre. Ces moyens de mise en œuvre sont inscrits dans le PGMO sous les défis, les priorités et les leviers d'intervention de la politique (Office 2008a). Ce chapitre décrit brièvement le PGMO, la méthodologie employée pour effectuer le suivi annuel de l'état de réalisation des moyens ainsi que les résultats obtenus.

Mise en œuvre de la politique : Plan global de mise en œuvre

Afin de donner une impulsion de départ à la mise en œuvre de la politique, l'Office a coordonné l'élaboration du PGMO de la politique *À part entière* (Office 2008a). Ce plan a été déposé au ministre responsable de l'application de la Loi le 30 juin 2008 et comprend des actions sectorielles et intersectorielles sous la forme d'engagements formels pris par un certain nombre de MO parmi ceux interpellés par l'Office dans le but de relever les défis de la politique. Pour chacun des moyens, les MO impliqués sont indiqués, et des échéances de réalisation sont précisées pour plus de la moitié d'entre eux.

Initiatives intersectorielles

Par ailleurs, la politique stipule qu'il faut accentuer les initiatives intersectorielles afin que le but d'*À part entière* soit atteint. Pour ce faire, le gouvernement confie à l'Office « la responsabilité d'initier, d'animer et de soutenir les initiatives intersectorielles requises pour s'assurer que l'ensemble des priorités de la politique fassent l'objet de telles démarches intersectorielles » (Québec 2009 : 59). Ces initiatives, qui exigent la concertation de plusieurs MO, sont au nombre de 16 dans le PGMO. Ainsi, pour chacune des 11 priorités

² Le moyen 340 est maintenant considéré comme une initiative intersectorielle puisque sa réalisation implique dorénavant la participation de plus d'un MO.

d'intervention de la politique, on compte au moins une initiative intersectorielle que plusieurs MO se sont engagés à réaliser.

En raison de la nature structurante de ces initiatives, une section distincte leur est consacrée dans ce bilan, de façon similaire au bilan annuel 2009-2010. L'objectif du suivi annuel de ces initiatives est de présenter, de façon succincte, les activités notables réalisées au cours de la dernière année. En effet, puisque ces initiatives s'attaquent à des obstacles complexes nécessitant des travaux étalés sur de longues périodes, seules les avancées significatives seront traitées. Par conséquent, il est possible que les initiatives intersectorielles ne soient pas toutes présentées systématiquement chaque année.

Méthodologie

Cette section présente la méthodologie retenue pour effectuer le suivi des moyens de mise en œuvre du PGMO, soit le développement du questionnaire de suivi, la collecte des données ainsi que la compilation et l'analyse des résultats.

Développement du questionnaire de suivi du PGMO

Un questionnaire a été élaboré afin d'évaluer l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, les coûts assumés par les MO pour chacun des moyens et l'identification des moyens qui seront évalués d'ici 2013 (annexe B). Les informations demandées pour ces trois catégories sont décrites dans cette section.

Parce que certains moyens faisaient référence à plusieurs actions distinctes (plus particulièrement liées à la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées) ou que la responsabilité de leur réalisation était partagée par plusieurs MO, il a été nécessaire de les détailler ou de les inscrire plus d'une fois dans les questionnaires, ce qui a augmenté le nombre total des moyens de mise en œuvre évalués à 408, soit 36 de plus. Ainsi, 20 de ces moyens relèvent du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et sont liés, comme il a été mentionné précédemment, aux actions de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes

handicapées. Par ailleurs, 16 autres moyens ont été comptés plus d'une fois (entre 2 à 6 fois). En effet, chaque MO recevait un questionnaire comprenant les moyens inscrits au PGMO qu'il s'était engagé à mettre en œuvre. Lorsque la responsabilité de la mise en œuvre de certains moyens incombait à plus d'un MO, ceux-ci étaient intégrés dans les questionnaires de tous les MO impliqués.

Certaines modifications ont été apportées au questionnaire de suivi du PGMO pour l'année 2010-2011. En effet, les moyens qui ont été identifiés comme *réalisés* ou *abandonnés* par les MO en 2009-2010 ont été grisés et bloqués dans le questionnaire 2010-2011. Les MO devaient ainsi compléter le questionnaire seulement pour les moyens qui, en 2009-2010, avaient été déclarés *non débutés*, *en cours de réalisation*, ou *en continu*.

État de réalisation des moyens de mise en œuvre

L'état de réalisation des moyens de mise en œuvre a été mesuré à l'aide d'une question fermée comportant cinq choix de réponses : a) Non débuté, b) En cours de réalisation, c) Réalisé, d) En continu et e) Abandonné. Ces choix de réponses sont définis au tableau 1.

Tableau 1

Choix de réponses du questionnaire de suivi annuel du PGM de la politique *À part entière*

a) Non débuté	Le moyen n'a pas encore été mis en œuvre.
b) En cours de réalisation	Le moyen est en cours de réalisation parce que des activités ont été amorcées en 2010-2011 ou en 2009-2010 et que d'autres sont prévues en 2011-2012. À différencier de la réponse d) En continu, où il n'y a aucune échéance. Les activités en cours de réalisation sont menées en fonction d'échéances prédéterminées dans le PGM.
c) Réalisé	Le moyen est réalisé parce que l'ensemble des activités a été complété au 31 mars 2011 et qu'aucune autre activité en lien avec celui-ci n'est prévue pour 2011-2012.
d) En continu	Le moyen est en continu lorsqu'il se réalise sans aucune échéance. Les activités en lien avec ce moyen sont réalisées périodiquement (ex. : annuel, biennal ou à des intervalles irréguliers).
e) Abandonné	Le moyen a été abandonné.

Pour détailler l'état de réalisation, une question ouverte à court développement était associée à chacun de ces choix de réponses. Ces questions sont :

- Si non débuté, résumez très brièvement la ou les raisons.
- Si en cours de réalisation, résumez très brièvement les activités mises en œuvre.
- Si réalisé, résumez très brièvement les activités mises en œuvre.
- Si en continu, résumez très brièvement les activités mises en œuvre.
- Si abandonné, résumez très brièvement la ou les raisons.

Coûts assumés pour la réalisation des moyens de mise en œuvre

L'évaluation des coûts assumés pour la réalisation des moyens de mise en œuvre a été établie seulement à partir des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires pour chacun des moyens. Les dépenses de fonctionnement sont donc exclues, car malgré le fait qu'elles représentent un investissement important de la part des MO, elles sont difficilement chiffrables. Selon le manuel de comptabilité gouvernementale, une dépense de transfert consiste en « une somme transférée par le gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement sans qu'aucune contrepartie ne soit reçue par le gouvernement cédant » (ministère des Finances 2008 : 3). Il peut s'agir, par

exemple, d'une subvention, d'une allocation directe ou d'une dépense de programme. Un crédit supplémentaire est une attribution financière supplémentaire aux crédits annuels accordée par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) à un MO qui en a fait officiellement la demande. Dans cette situation, les crédits alloués par le SCT doivent être uniquement destinés à la réalisation de la demande effectuée préalablement par le MO concerné.

Identification des moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013

Une question visait à identifier les moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO qui seront évalués d'ici 2013. Une définition du terme *évaluation* a été fournie afin de s'assurer d'une compréhension commune. Il s'agit de la définition de l'évaluation de programme³ préconisée par le SCT (2002). La liste de ces moyens, qui sera produite par l'Office, lui permettra de suivre ces évaluations, lesquelles pourront s'avérer utiles lors de l'élaboration des rapports d'évaluation de la politique prévus en 2014 et 2019.

La question portant sur l'évaluation a été incluse de nouveau dans le questionnaire 2010-2011, mais seulement pour les moyens qui, en 2009-2010, n'avaient pas encore débuté ou ceux pour lesquels les MO avaient indiqué ne pas savoir si une évaluation serait réalisée.

Collecte des données

Une lettre de la directrice générale de l'Office, M^{me} Céline Giroux, a été envoyée le 23 mars 2011 aux 26 autres sous-ministres et dirigeants des MO qui ont pris des engagements dans le cadre du PGMO. Cette lettre avait pour but de solliciter leur collaboration au suivi de la mise en œuvre de la politique. La même semaine, le questionnaire de suivi 2010-2011 du PGMO a été adressé au coordonnateur ou à la coordonnatrice de services aux personnes handicapées (nommé en vertu de l'article 61.4

³ « L'évaluation de programme est une démarche rigoureuse de collecte et d'analyse d'information qui vise à porter un jugement sur un programme, une politique, un processus ou un projet pour aider à la prise de décision. Elle permet d'apprécier à la fois la pertinence du programme, l'efficacité avec laquelle ses objectifs sont poursuivis, l'efficience des moyens mis en place ou sa rentabilité, ainsi que son impact. » (SCT 2002 : 6)

de la Loi) de chacun des 26 MO⁴. Pour 2 organismes n'ayant pas cette obligation légale, l'Office a demandé à leur dirigeant de nommer une personne responsable dans ce dossier. Le questionnaire a été acheminé aux MO par courriel, en format *Excel*, et devait être retourné par le même moyen. Les coordonnateurs, les coordonnatrices ou les personnes responsables du dossier avaient jusqu'au 13 mai 2011 pour le compléter entièrement (sans données manquantes) et ensuite le retourner à la personne désignée à l'Office; chaque MO disposait donc de 8 semaines pour ce faire. Une première relance a été effectuée par courriel le 26 avril 2011 à tous les MO et une deuxième a été faite par téléphone, dans la semaine du 30 mai 2011, cette fois seulement auprès de ceux qui n'avaient pas encore retourné leur questionnaire complété.

Compilation et analyse des résultats

Tout d'abord, les données ont été analysées globalement à l'aide d'un logiciel statistique pour l'ensemble des moyens de mise en œuvre, puis par défi et par priorité d'intervention. Les résultats liés aux initiatives intersectorielles ont aussi été analysés et sont présentés dans une section particulière afin de faire ressortir les principales activités qui ont eu lieu au cours de l'année financière 2010-2011. Les questions ouvertes, associées aux cinq choix de réponses précédemment mentionnés, ont été utilisées pour documenter l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre.

Validation des résultats par les MO

Pour assurer la validation des résultats, l'Office a consulté les 26 MO pendant les mois d'octobre et de novembre 2011. Les résultats présentés dans ce bilan ont donc tous été validés par les MO partenaires de la mise en œuvre de la politique.

⁴ Le Conseil de la famille et de l'enfance a été fusionné au MFA en 2010-2011 : par conséquent, l'Office n'a envoyé qu'une seule lettre adressée au MFA. Ce dernier avait donc la responsabilité de compléter le questionnaire portant sur les moyens pris par le Conseil de la famille et de l'enfance en plus des moyens relevant du MFA.

Résultats

Les sections suivantes présentent le taux de réponse des MO au questionnaire, la répartition des moyens de mise en œuvre par défi et priorité d'intervention de la politique, puis dressent un portrait de l'état de réalisation des 408⁵ moyens de mise en œuvre du PGMO au 31 mars 2011 et des coûts assumés par les MO pour les réaliser. L'état de réalisation des moyens est d'abord abordé globalement, c'est-à-dire pour l'ensemble des MO. Cet état de réalisation est par la suite détaillé par défi et priorité d'intervention de la politique. Un portrait de l'état de réalisation des moyens est également dépeint pour chaque MO, tandis qu'une autre section détaille les coûts assumés par les MO pour réaliser les moyens dont ils sont responsables. Puis, la proportion de moyens qui fera l'objet d'une évaluation au cours des prochaines années est présentée. Enfin, la dernière section documente les résultats liés aux initiatives intersectorielles.

Taux de réponse

Les 27 MO (incluant l'Office) ont retourné leur questionnaire pour un taux de réponse de 100 %.

État de réalisation des moyens de mise en œuvre du PGMO

Cette section présente l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO de la politique *À part entière* pour l'année 2010-2011. Elle permet aussi d'illustrer la progression de la mise en œuvre du PGMO depuis 2009-2010. Tout comme pour le premier bilan de la politique, les résultats pour l'ensemble de la politique sont d'abord présentés globalement et, par la suite, détaillés selon les défis, les priorités d'intervention et, finalement, par MO.

⁵ Parce que certains moyens faisaient référence à plusieurs actions distinctes ou que la responsabilité de leur réalisation était partagée par plusieurs MO, il a été nécessaire de les détailler ou de les inscrire plus d'une fois dans les questionnaires, ce qui augmente le nombre total de moyens de mise en œuvre évalué à 408, c'est-à-dire 36 moyens additionnels.

État de réalisation global

- *Au 31 mars 2011, 92 % des moyens sont soit réalisés (31 %), en cours de réalisation (32 %) ou en continu (29 %)*

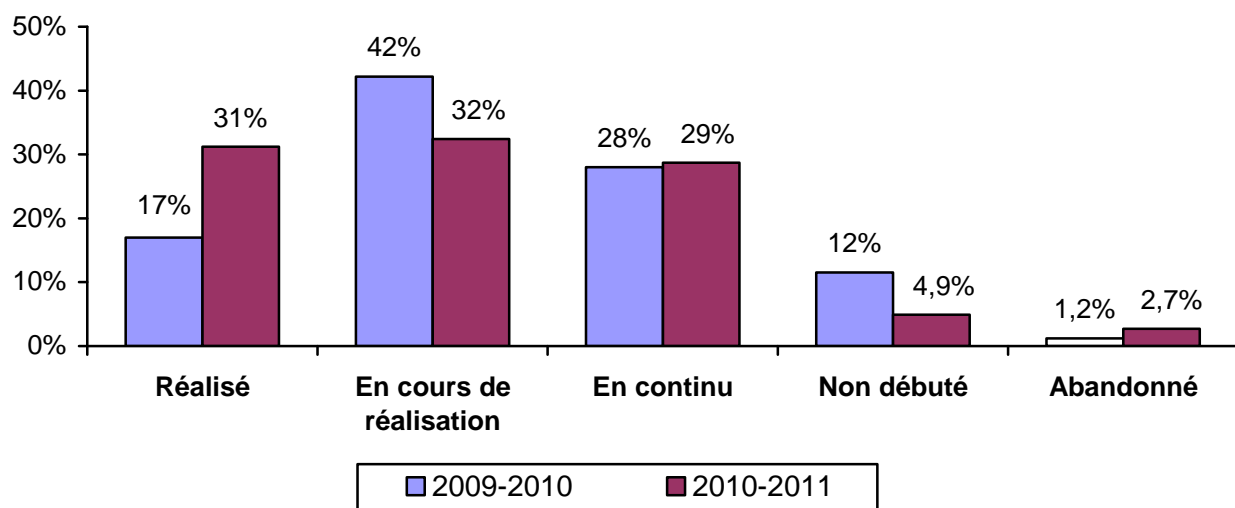
L'état de réalisation des 407⁶ moyens de mise en œuvre du PGMO au 31 mars 2011 est présenté à la figure 1. On constate qu'à cette date, 31 % (127 sur 407) de l'ensemble des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO sont réalisés (annexe C). Il s'agit de 58 moyens réalisés en 2010-2011 qui s'ajoutent aux 69 moyens réalisés en 2009-2010. Par ailleurs, 32 % des moyens sont en cours de réalisation comparativement à 42 % en 2009-2010. La proportion de moyens qui se réalisent en continu c'est-à-dire sans échéance ou sur une base périodique, demeure semblable à l'an dernier avec 29 %. Enfin, seulement 20 des 407 moyens inscrits au PGMO (4,9 %) n'avaient pas encore débuté au 31 mars 2011 en comparaison de 47 en 2009-2010 (12 %). Notons qu'au total, 11 des 407 moyens ont été abandonnés par les MO responsables, soit 4⁷ en 2009-2010 et 7 en 2010-2011. Cependant, les MO responsables ont indiqué que tous ces moyens sont intégrés, en tout ou en partie, à d'autres moyens déjà inscrits au PGMO ou réalisés par le biais d'alternatives (annexe D).

En somme, on observe que la grande majorité (92 %) des moyens de mise en œuvre est soit réalisée, en cours de réalisation ou encore en continu, ce qui indique que la mise en œuvre du PGMO progresse à bon rythme et selon les prévisions vers son terme en mars 2013.

⁶ La question sur l'état de réalisation d'un des moyens de mise en œuvre du PGMO n'a pas été complétée par un MO responsable.

⁷ Le moyen M-126, considéré comme abandonné en 2009-2010, doit être identifié comme réalisé selon le Curateur public.

Figure 1
État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, 2009-2010 et 2010-2011



État de réalisation par défi de la politique

Cette section présente l'état de réalisation des moyens inscrits au PGMO pour chacun des trois défis de la politique.

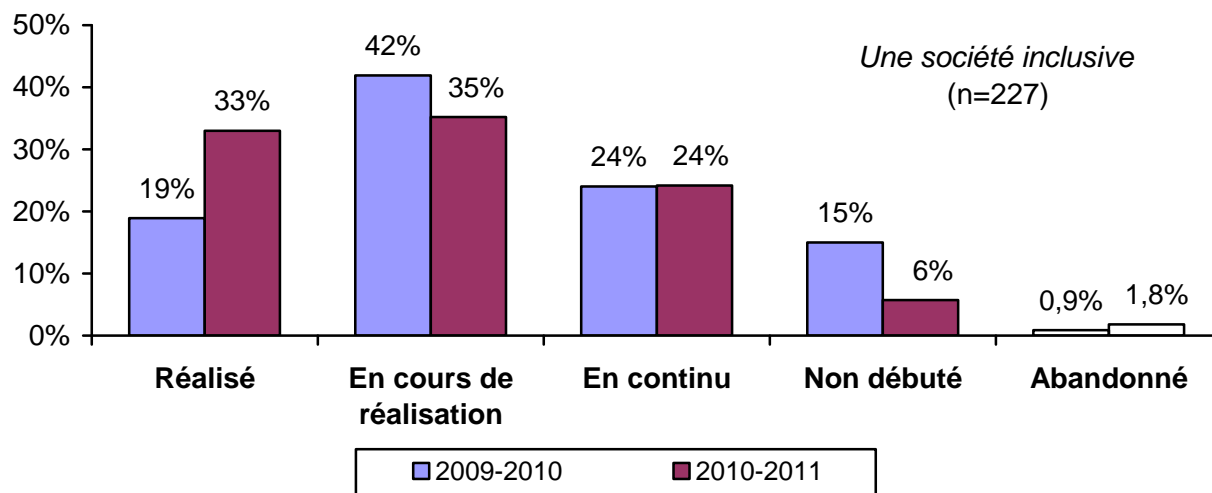
Une société inclusive : 92 % des moyens sont soit réalisés, en cours de réalisation ou en continu

Rappelons que le premier défi de la politique regroupe plus de la moitié des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, soit 227⁸ moyens. Au 31 mars 2011, 33 % des moyens ont été réalisés (75 sur 227) comparativement à 19 % en 2009-2010 (43 sur 227) alors que 35 % sont en cours de réalisation (c. 42 % en 2009-2010) (figure 2). Tout comme en 2009-2010, près du quart des moyens (24 %) sont en continu et 11 moyens (6 %) n'avaient pas encore débuté (c. 34 ou 15 % en 2009-2010). Par ailleurs, au 31 mars 2011, 4 des 227 moyens ont été abandonnés dans le cadre de ce défi (1,8 %), soit 2 de plus que l'année dernière (annexe D).

⁸ L'état de réalisation d'un des moyens de mise en œuvre du PGMO n'a pas été complété par un MO responsable.

Figure 2

État de réalisation des moyens de mise en œuvre du premier défi *Une société inclusive*, 2009-2010 et 2010-2011

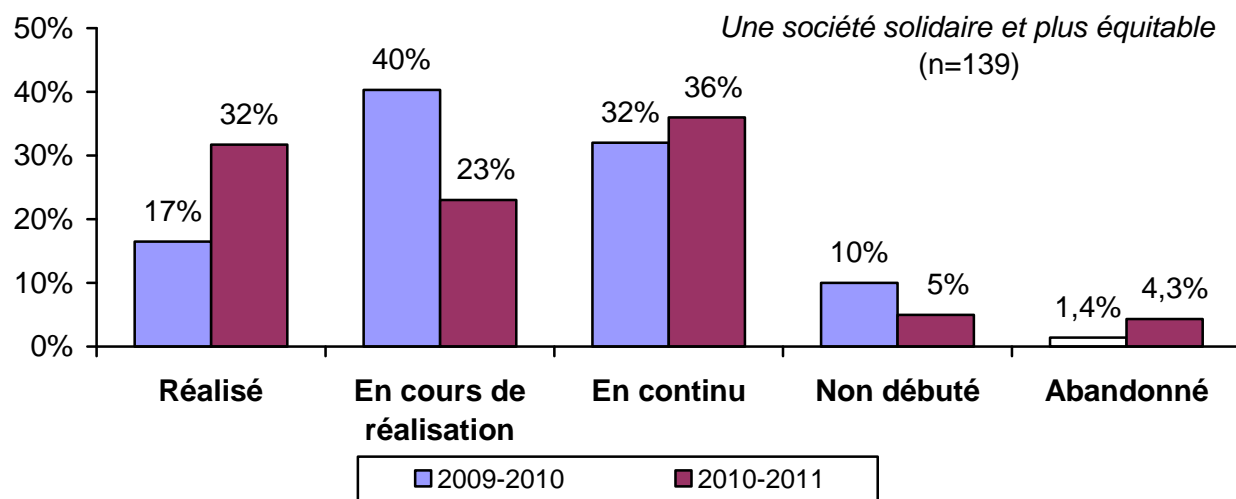


Une société solidaire et plus équitable : 91 % des moyens sont soit réalisés, en cours de réalisation ou en continu

L'état de réalisation des moyens liés au deuxième défi, qui comprend plus du tiers des moyens inscrits au PGMO (139), est présenté à la figure 3. On constate que 32 % de ces moyens ont été réalisés au 31 mars 2011 (44 sur 139) comparativement à 17 % en 2009-2010 (23 sur 139). Notons aussi que 23 % des moyens sont en cours de réalisation, 36 % sont en continu, et 5 % n'avaient pas encore débuté. Enfin, soulignons que 6 moyens ont été abandonnés à l'intérieur de ce défi (4,3 %) soit 4 de plus que l'an dernier (annexe D).

Figure 3

État de réalisation des moyens de mise en œuvre du deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable*, 2009-2010 et 2010-2011

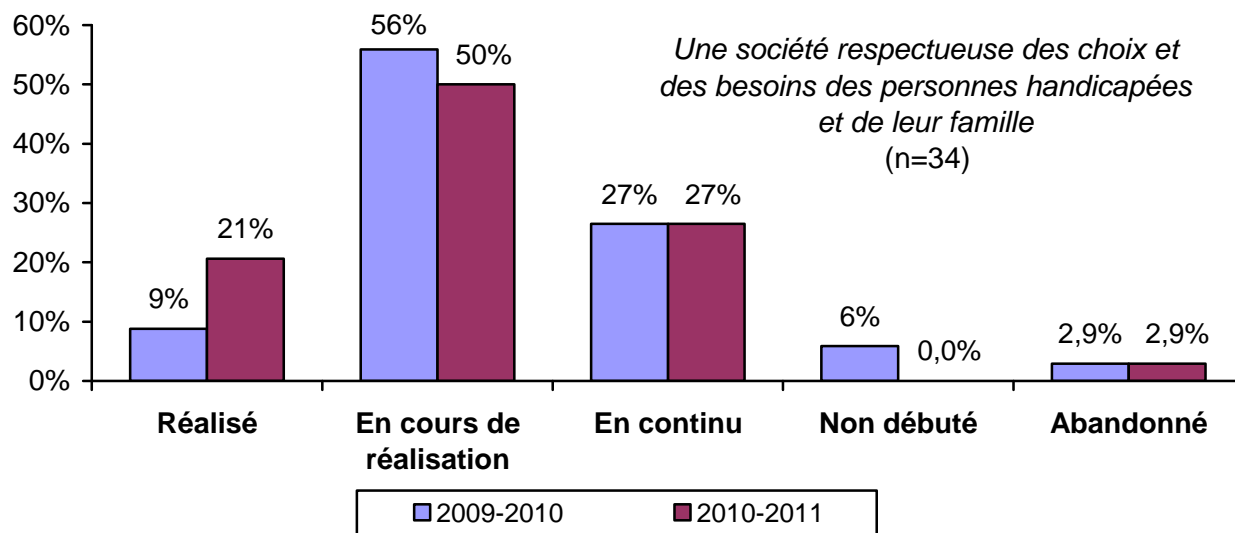


Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille : 97 % des moyens sont soit réalisés, en cours de réalisation ou en continu

Au 31 mars 2011, 7 des 34 moyens (21 %) du troisième défi sont réalisés, c'est-à-dire 4 de plus que l'année dernière (figure 4). Par ailleurs, 50 % des moyens de ce défi sont en cours de réalisation (c. 56 % en 2009-2010) et 27 % sont en continu, soit une proportion identique à celle observée en 2009-2010. Notons qu'un seul moyen (2,9 %) avait été abandonné en 2009-2010 par le MO responsable dans le cadre de ce défi alors qu'aucun ne l'a été en 2010-2011 (annexe D).

Figure 4

État de réalisation des moyens de mise en œuvre du troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*, 2009-2010 et 2010-2011



État de réalisation par priorité d'intervention du premier défi *Une société inclusive*

Cette section présente l'état de réalisation au 31 mars 2011 des moyens appartenant au premier défi de la politique, *Une société inclusive*, selon les cinq priorités qui y sont associées.

Agir contre les préjugés et la discrimination

Il s'agit de la priorité qui compte le plus grand nombre de moyens de mise en œuvre, non seulement à l'intérieur du premier défi, mais aussi parmi l'ensemble des 11 priorités d'intervention de la politique, soit 97. Au 31 mars 2011, 39 % des moyens liés à cette priorité sont réalisés (c. 26 % en 2009-2010⁹) alors que 24 % sont en cours de réalisation (c. 34 % en 2009-2010). Par ailleurs, 24 % des moyens sont en continu (c. 20 % en 2009-2010) tandis que 10 % n'ont pas encore débuté (c. 20 % en 2009-2010) (figure 5). Enfin, soulignons que 3 moyens appartenant à cette priorité ont été abandonnés en 2010-2011

⁹ Les données de 2009-2010 ne sont pas présentées. Pour les obtenir, consultez le bilan annuel 2009-2010 (Office 2010).

(annexe D). Parmi les moyens réalisés en 2010-2011 en lien avec cette priorité, on peut noter les moyens suivants :

M-082, M-086 et M-087

Le DGE a évalué l'actuel bulletin de vote au regard des besoins des personnes handicapées en vue de proposer des solutions au législateur qui répondent mieux aux attentes du milieu. L'une des solutions présentées est l'utilisation d'un bulletin de vote avec photo, logo, gros caractères, numérotation des candidats, ainsi qu'un gabarit en plastique et fermé sur trois côtés pour les personnes aveugles. Un essai de ce bulletin de vote sera réalisé lors d'une prochaine élection partielle. Le matériel électoral est prêt à cet effet. Selon les conclusions de l'essai, des recommandations seront proposées au législateur.

Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance

La deuxième priorité compte 27 moyens de mise en œuvre. Au 31 mars 2011, 10 moyens sont réalisés (37 % c. 15 % en 2009-2010) alors que 9 (33 %) sont en cours de réalisation (c. 4 en 2009-2010). D'autre part, 7 moyens sont en continu (26 % c. 15 % en 2009-2010) (figure 5). À noter qu'au 31 mars 2011, un moyen n'avait pas encore débuté alors qu'en 2009-2010, on en comptait 5. Enfin, un moyen a été abandonné en 2009-2010 et aucun en 2010-2011 (annexe D). Parmi les moyens réalisés en 2010-2011 dans le cadre de cette priorité, on peut souligner le suivant :

M-117

Le MSSS soutient financièrement un projet du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel afin de favoriser la participation des femmes handicapées dans sa mission.

Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles

Parmi les 17 moyens liés à cette priorité, 4 ont été réalisés (24 %) au 31 mars 2011, soit 1 de plus que l'an dernier, 9 sont en cours de réalisation (53 %) (c. 7 en 2009-2010), 2 se réalisent en continu (12 %) tout comme en 2009-2010 et 1 n'a pas encore débuté (6 %) (c. 4 en 2009-2010) (figure 5). Notons qu'en 2010-2011, un moyen a été abandonné (annexe D). Le moyen suivant a été réalisé par le Curateur public en 2010-2011 :

M-135

Le Curateur public a tenu des sessions d'information afin de sensibiliser son personnel œuvrant au développement des politiques au sujet de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU ainsi que sur la politique *À part entière* et l'application de la clause d'impact de la Loi.

Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales

La quatrième priorité comprend 3 moyens de mise en œuvre : 1 est en cours de réalisation (33 %) et 2 sont en continu (67 %). L'an dernier, 2 moyens étaient en cours de réalisation et 1 était en continu (figure 5).

Aménager des environnements accessibles

Cette priorité comprend 83 moyens de mise en œuvre. Il s'agit donc de la deuxième priorité en nombre au sein du premier défi et de la troisième parmi l'ensemble des 11 priorités de la politique. Au 31 mars 2011, 28 % des moyens de cette priorité sont réalisés (23 c. 11 en 2009-2010). Par ailleurs, 46 % des moyens sont en cours de réalisation (c. 48 % en 2009-2010) et le quart (25 %) sont en continu (c. 33 % en 2009-2010). Seulement 1 moyen n'a pas encore débuté au 31 mars 2011 (1,2 %) alors que l'an dernier, ce nombre était de 5 (figure 5). Parmi les moyens réalisés en 2010-2011 pour cette priorité, on peut noter les suivants :

M-160

Le MCCCCF a fait réaliser une évaluation de l'état de l'accessibilité pour les personnes handicapées des institutions muséales et des salles de spectacles qu'il soutient au fonctionnement.

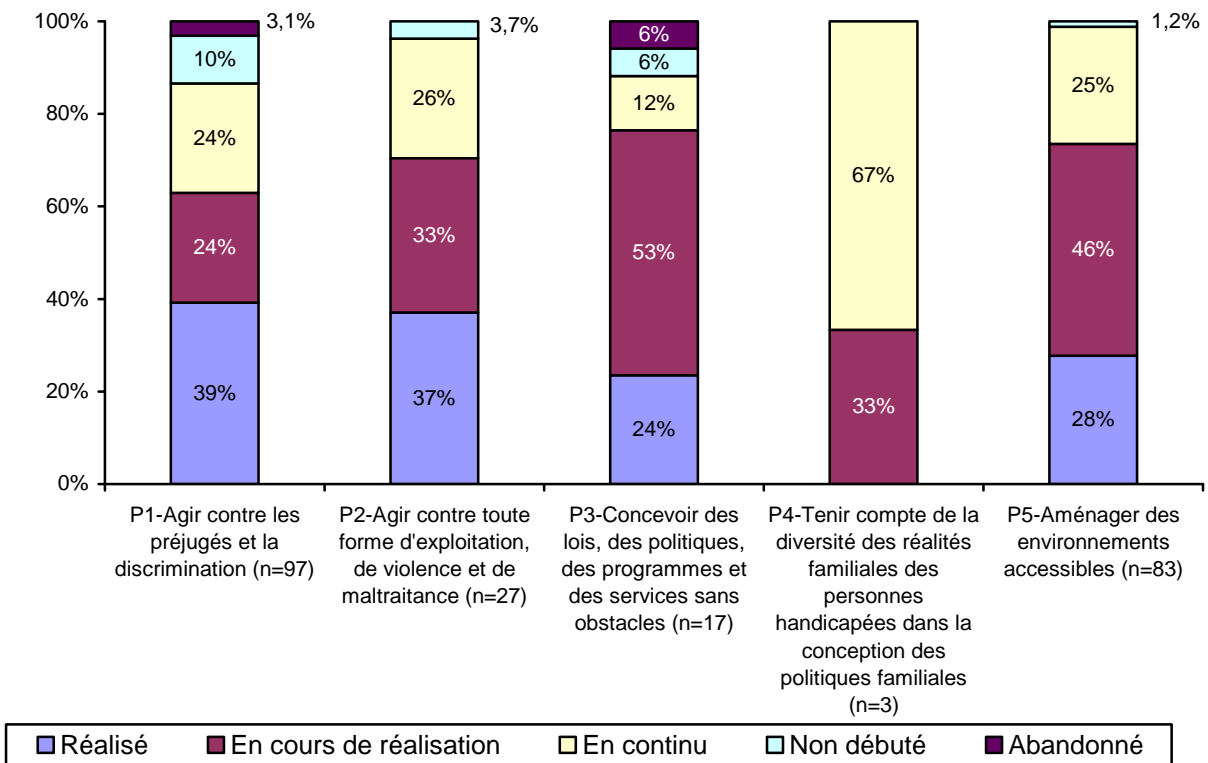
M-163

Chaque année, le MELS contribue à l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité des camps de vacances au Québec via le Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances, volet aide aux immobilisations. En 2010-2011, neuf demandes ont été déposées et huit projets ont été réalisés. Cela représente un investissement de 109 050 \$ spécifiquement pour des projets liés à l'accessibilité aux personnes handicapées sur une enveloppe de 1 114 082 \$.

M-209

Le MTQ a octroyé des subventions à des projets d'amélioration de l'accessibilité de la Route verte pour les personnes handicapées.

Figure 5
État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 5 priorités du premier défi de la politique *Une société inclusive*, 2010-2011



État de réalisation par priorité d'intervention du deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable*

Le deuxième défi de la politique, *Une société solidaire et plus équitable*, comprend trois priorités d'intervention. Cette section présente l'état de réalisation pour chacune d'elles.

Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille

Cette priorité d'intervention comporte 39 moyens de mise en œuvre (figure 6). Au 31 mars 2011, près de la moitié de ceux-ci est réalisée (49 % c. 33 % en 2009-2010), 21 % sont en cours de réalisation (c. 44 % en 2009-2010) et 28 % sont réalisés en continu (c. 18 % en 2009-2010). Seul 1 moyen (2,6 %) n'a pas encore débuté à cette date comparativement à 2 l'an dernier (5 %).

Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap

Cette priorité d'intervention compte 6 moyens inscrits au PGM. De ceux-ci, 2 sont réalisés au 31 mars 2011 (33 %) alors que l'an dernier, aucun ne l'était, 3 (50 %) sont en continu (c. 5 en 2009-2010) alors qu'un (17 %) est en cours de réalisation tout comme l'an dernier (figure 6).

Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services

Cette priorité englobe 94 moyens, ce qui en fait la plus importante de ce défi pour ce qui est du nombre et la deuxième parmi l'ensemble des 11 priorités de la politique. Au 31 mars 2011, 25 % des moyens sont réalisés (c. 11 % en 2009-2010) alors que 25 % sont en cours de réalisation (c. 40 % en 2009-2010) et 38 %, en continu (c. 34 % en 2009-2010). Par ailleurs, 6 % des moyens n'ont pas encore débuté à cette date (c. 13 % en 2009-2010) (figure 6). Notons enfin que 6 moyens de cette priorité ont été abandonnés par les MO responsables (6 %), soit 2 en 2009-2010 et 4 en 2010-2011 (annexe D). Les moyens suivants sont des exemples de moyens réalisés en 2010-2011 en lien avec cette priorité :

M-251

Dans le cadre du Programme Équipe Québec, le nombre d'athlètes et d'entraîneurs soutenus est passé de 75 en 2009-2010 à 88 en 2010-2011, soit une augmentation de 17 %. Il en est de même du financement qui est passé de 632 000 \$ en 2009-2010 à 794 000 \$ en 2010-2011, une augmentation de 26 %.

M-280

La synthèse des rapports produits par le MELS sur l'intégration des étudiantes et étudiants en situation de handicap à l'enseignement postsecondaire est disponible sur le site Internet du MELS (<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/handicap.asp>) depuis juin 2010, et la version papier a été diffusée en novembre 2010. Se basant sur ces travaux, le MELS a proposé un modèle d'organisation et d'offre de services qui a reçu un accueil favorable de l'ensemble des partenaires.

M-291

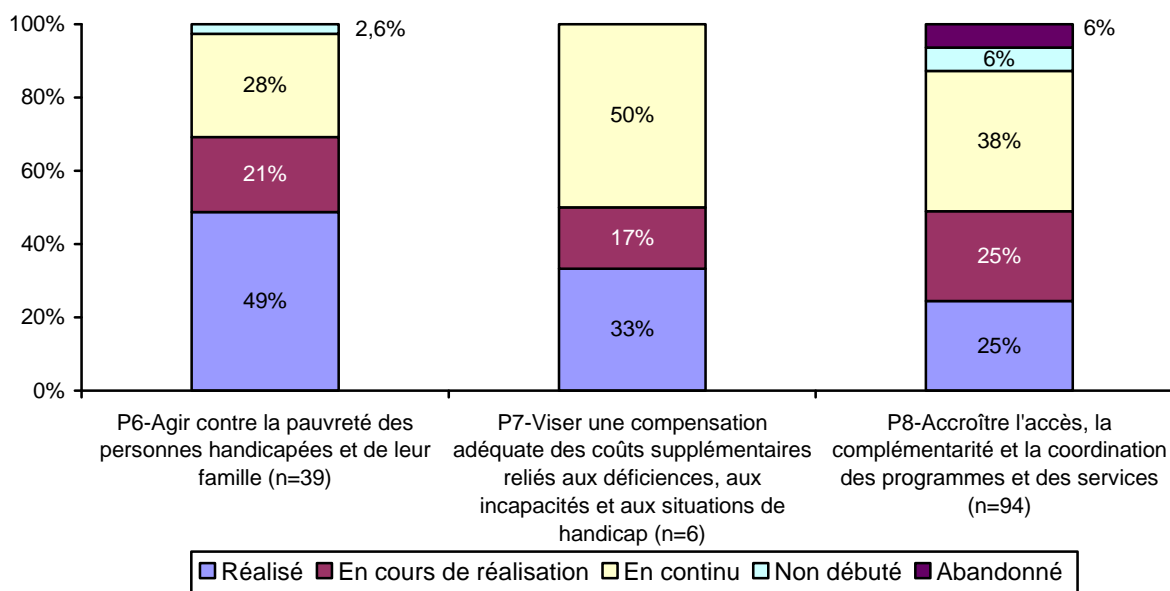
Le nouveau programme de remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité du MSSS est implanté depuis l'automne 2010, à l'instar des personnes avec une déficience visuelle qui utilisent un chien-guide.

M-298

Pour pallier un problème d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre notamment en ergothérapie, en physiothérapie et en orthophonie, le MSSS a réalisé une mission de recrutement en Belgique en 2009-2010. Cette mission a ainsi permis au MSSS de recruter près de 30 orthophonistes en 2010-2011, ce qui, combiné à l'arrivée sur le marché du travail de nouveaux diplômés du Québec, a permis de répondre à plusieurs besoins de main-d'œuvre à ce chapitre.

Figure 6

État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 3 priorités du deuxième défi de la politique *Une société solidaire et plus équitable*, 2010-2011



État de réalisation par priorité d'intervention du troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*

Cette section présente l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre liés aux priorités associées au troisième défi de la politique *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*.

Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services

Cette priorité de la politique compte 10 moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO. Au 31 mars 2011, 2 moyens sont réalisés comparativement à aucun l'an dernier, 4 moyens sont en cours de réalisation (c. 6 en 2009-2010) et 3 sont en continu, tout comme en 2009-2010 (figure 7). Notons qu'un moyen lié à cette priorité a été abandonné par le MO responsable en 2009-2010 et aucun en 2010-2011 (annexe D). Parmi les moyens réalisés en lien avec cette priorité en 2010-2011, mentionnons le suivant :

M-248

Le MELS, conjointement avec le MFA et le MSSS, a produit, en décembre 2010, un guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité. Un porteur de ce guide a été nommé dans chaque région. Des activités diverses de formation sont mises en place en lien avec cette production. Dans le guide, une attention particulière est portée aux élèves ayant un Plan de services individualisé et intersectoriel (PSII). Des guides portant sur d'autres transitions (préscolaire-1^{re} année, primaire-secondaire) sont actuellement en cours de rédaction.

Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles

Cette priorité comprend 20 moyens de mise en œuvre. Parmi ceux-ci, 4 sont réalisés au 31 mars 2011 (20 %), soit un de plus que l'an dernier, et 11 sont en cours de réalisation (55 %) comparativement à 10 en 2009-2010. Tout comme l'an dernier, 5 moyens sont réalisés en continu (25 %). Notons qu'au 31 mars 2011, tous les moyens liés à cette priorité ont débuté (c. 2 en 2009-2010) (figure 7). Pour cette priorité, parmi les moyens en continu au cours de l'année 2010-2011, on peut relever les activités suivantes :

M-366

Le financement pour la « Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins » a été augmenté. Ce financement, une collaboration entre le MFA et le MSSS est passé de 720 000 \$ à 1 080 000 \$. Le MFA a doublé sa contribution, la faisant passer de 360 000 \$ à 720 000 \$.

M-367

Dans le cadre de ses efforts visant à outiller l'ensemble du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance relativement aux besoins des enfants handicapés et aux moyens d'intervention les plus appropriés, le MFA a publié le guide « Ensemble dans la ronde! en services de garde, Réussir l'intégration des enfants handicapés » en juillet 2010. Ce document propose une démarche d'intégration, divers moyens et stratégies éducatives pour faciliter l'intégration d'un enfant handicapé. De plus, dans le cadre des travaux d'optimisation de l'intégration des enfants handicapés en services de garde, certains outils pourront être revus ou actualisés.

Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement

Cette priorité compte 4 moyens de mise en œuvre inscrits au PGM. Parmi ces moyens, 1 a été réalisé, 2 sont en cours de réalisation au 31 mars 2011 alors que l'autre est en continu (figure 7). En 2009-2010, 3 moyens étaient en cours de réalisation et un autre était en continu. Les activités suivantes sont réalisées dans le cadre de ces moyens :

M-372

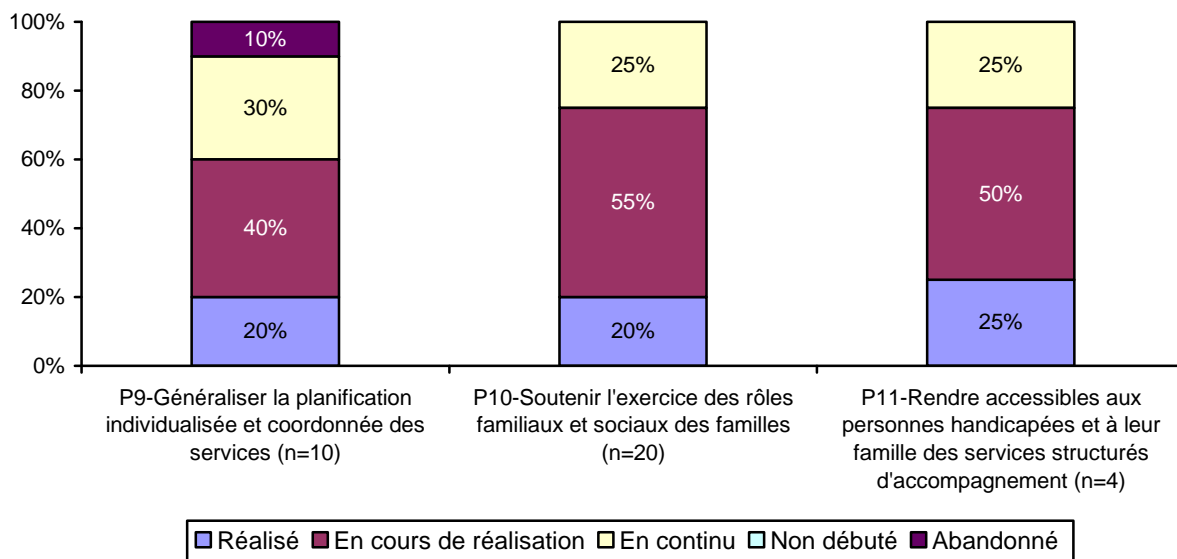
Le MELS soutient annuellement les unités régionales de loisir et de sport dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées. Le volet « camps de vacances » est cependant géré directement par le MELS.

M-374

Le MELS rapporte qu'en 2009-2010, le Conseil québécois du loisir (CQL) a préparé, en collaboration avec l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH), la Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées. En janvier et février 2011, 28 personnes ont reçu une formation afin d'offrir à leur tour une formation à de futurs accompagnateurs, et ce, dans 14 régions du Québec. L'AQLPH estime que plus de 400 accompagnateurs recevront cette formation dès la prochaine saison estivale (été 2011).

Figure 7

État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO selon les 3 priorités du troisième défi de la politique *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille, 2010-2011*



État de réalisation des moyens de mise en œuvre par MO

Cette section présente l'état de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO par MO. Le tableau 2 permet de constater que le nombre de moyens inscrits varie selon les MO. Ainsi, 5 d'entre eux se sont engagés à réaliser plus de 30 moyens d'ici 2013. Il s'agit du MELS (103), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (51), de l'OPHQ (42), du ministère des Transports du Québec (MTQ) (37) et du MESS (34). Soulignons que les moyens de mise en œuvre assumés par ces 5 MO représentent 66 % de l'ensemble des moyens inscrits au PGMO (267 sur 408).

- *Les moyens de tous les MO sont majoritairement réalisés, en cours de réalisation ou en continu*

On observe au tableau 2 que les moyens de chaque MO sont majoritairement réalisés, en cours de l'être ou en continu.

Tableau 2
État de réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO par MO, 2009-2010 et 2010-2011

MO	Total de moyens	Réalisé	En cours	En continu	Non débuté	Abandonné	Réalisé, en cours ou en continu	Réalisé, en cours ou en continu
	n						n	2010-2011
							%	
CBCQ	1			1			100,0	100,0
CDPDJ	10	3	3	4			100,0	90,0
CFE	2	2					100,0	100,0
CSST	3		2		1		66,7	0,0
CP	15	4	7	4			100,0	86,7
DGE	9	9					100,0	88,9
FARC	1	1					100,0	0,0
MAMROT	7	2	4	1			100,0	71,4
MCCCF	6	1	5				100,0	100,0
MCE	7	2	4	1			100,0	42,9
MELS	103	23	19	44	8	9	83,5	85,4
MESS	34	14	9	10	1		97,1	94,1
MFA	12	1	6	5			100,0	83,3
MFQ	8	6		1	1		87,5	87,5
MICC	3	2		1			100,0	100,0
MJQ	9	4	3	1	1		88,8	77,8
MRI	2	1	1				100,0	100,0
MSG	2		2				100,0	100,0
MSSS ¹	51	21	7	15	5	2	84,3	84,0
MTO	13	8		5			100,0	92,3
MTQ	37	11	17	7	2		94,6	86,5
MTRAV	1		1				100,0	100,0
OPHQ	42	4	31	6	1		97,6	95,2
RBQ	6	1	1	4			100,0	100,0
SAAQ	13	4	6	3			100,0	84,6
SCT	3	1	1	1			100,0	100,0
SHQ	6	1	3	2			100,0	100,0
SIQ	2	1		1			100,0	100,0
TOTAL 2010-2011	407	127	132	117	20	11	92,4	86,7

1. L'état de réalisation d'un des moyens de mise en œuvre du PGMO n'a pas été fourni par le MSSS.

Respect des échéanciers inscrits au PGMO

- *Au 31 mars 2011, l'échéance de 69 % de tous les moyens inscrits au PGMO est respectée*

L'analyse de l'état de réalisation selon l'échéancier prévu au PGMO permet de constater qu'au 31 mars 2011, l'échéance de 69 % de l'ensemble des moyens a été respectée, c'est-à-dire qu'ils ont été réalisés à la date prévue, que cette date soit avant ou après le 31 mars 2011, ou qu'ils étaient en cours de réalisation ou non débutés et que leur échéance était ultérieure au 31 mars 2011 (tableau 3). À titre comparatif, notons qu'au 31 mars 2010, cette proportion était de 77 %. Par contre, pour 32 % des moyens, l'échéance prévue au PGMO n'a pas été respectée en 2010-2011 (c. 23 % en 2009-2010). Ces moyens, qui devaient être réalisés avant le 31 mars 2011, demeuraient en cours de réalisation ou n'avaient pas encore débuté à cette date. Rappelons que le respect de l'échéancier ne pouvait être mesuré pour les moyens inscrits au PGMO qui ne comportaient pas d'échéance précise, ce qui était le cas de 43 % des moyens de mise en œuvre (donnée non présentée).

Tableau 3

Proportion des moyens inscrits au PGMO dont l'échéancier a été respecté au 31 mars 2011

	n	%
Oui	159 ¹	68,5
Non	73	31,5
Total	232	100,0

1. Certains moyens de mise en œuvre dont l'échéance était prévue après le 31 mars 2011 ont déjà été réalisés par les MO responsables.

Coûts assumés par les MO pour la réalisation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO

- *Au total, on estime à 482 253 273 \$ les dépenses de transfert et les crédits supplémentaires investis pour la réalisation de 63 moyens inscrits au PGMO pour l'année 2010-2011*

Les informations fournies par les MO permettent d'estimer à 475 555 356 \$ les dépenses de transfert liées à la réalisation de 61 moyens, alors que la réalisation de 5 moyens a nécessité un montant de 6 697 917 \$ en crédits supplémentaires assumés par les MO concernés. Au total, 63 moyens du PGMO ont entraîné 482 253 273 \$ en dépenses de transfert ou en crédits supplémentaires en 2010-2011 pour les MO responsables de leur réalisation (tableau 4). Il s'agit d'une hausse substantielle depuis 2009-2010 alors que 52 moyens avaient généré des coûts totaux de 135 762 767 \$ pour les MO. Cette augmentation ne s'observe toutefois que pour les dépenses de transfert (475 555 356 \$ c. 99 052 767 \$ en 2009-2010) alors que les crédits supplémentaires ont diminué, passant de 36 710 000 \$ en 2009-2010 à 6 697 917 \$ en 2010-2011.

Il faut préciser que la hausse observée au regard de l'ensemble des dépenses de transfert s'explique essentiellement par le fait que, contrairement à l'année dernière, les questionnaires complétés par les MO en 2010-2011 contenaient très peu de données manquantes à ce sujet. Ainsi, en 2010-2011, les MO n'ont pas fourni l'information sur les dépenses de transfert liées à la réalisation de 14 moyens en comparaison de 70 en 2009-2010. Quant aux crédits supplémentaires, les données n'ont pas été indiquées pour 3 moyens (c. 102 en 2009-2010). Cet état de fait nous permet donc d'offrir un portrait des dépenses de transfert et crédits supplémentaires complet et fidèle pour l'année 2010-2011.

Tableau 4

Dépenses de transfert et crédits supplémentaires assumés par les MO pour réaliser certains moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO, 2010-2011

	2009-2010		2010-2011	
	\$	n	\$	n
Dépenses de transfert	99 052 767	57	475 555 356	61
Crédits supplémentaires	36 710 000	6	6 697 917	5
Total	135 762 767	62¹	482 253 273	63²

1. Un moyen a nécessité à la fois des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires.

2. Trois moyens ont nécessité à la fois des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires.

Le tableau 5 présente les moyens ayant entraîné des dépenses de transfert de 1 000 000 \$ et plus pour l'année 2010-2011 ainsi que les défis et les priorités auxquels ils appartiennent. On constate que le M-204, qui vise à accorder des subventions gouvernementales pour le transport adapté dans le cadre triennal 2008-2010 dans le but de faciliter l'harmonisation et l'optimisation de l'offre de services en transport adapté (O-121), est le moyen qui a entraîné les dépenses de transfert les plus élevées pour un MO en 2010-2011, soit 95 000 000 \$ pour le MTQ. Il s'agit d'un moyen en cours de réalisation en 2010-2011.

Le moyen M-295 occupe la deuxième place avec des dépenses de transfert qui totalisent 85 000 000 \$ assumés par le MSSS. Ce moyen, qui se réalise en continu, vise à compléter l'implantation du *Plan d'action en santé mentale 2005-2010 – La force des liens*. Au troisième rang figure le M-296 qui a entraîné des dépenses de transfert de 58 000 000 \$ pour le MSSS pour l'année 2010-2011. En lien avec le moyen précédent (M-295), le moyen M-296 vise la poursuite de l'implantation des services de suivi intensif et de soutien d'intensité variable dans chacune des régions du Québec.

On peut aussi mentionner, au quatrième rang, le moyen M-229.46 qui a entraîné des dépenses de transfert de 56 786 000 \$ pour le MESS pour l'année 2010-2011. Il s'agit d'un moyen visant à augmenter progressivement le budget du *Programme de subventions aux entreprises adaptées* (PSEA) afin de créer, dans cinq ans, 825 nouveaux emplois permanents pour des personnes ayant une incapacité grave. Signalons que ce moyen

provient de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* et que son échéance est prévue en 2013.

Tableau 5

Moyens de mise en œuvre ayant entraîné les dépenses de transfert les plus élevées, 2010-2011

	Défi	Priorité	Montant	MO
M-204 Accorder des subventions gouvernementales pour le transport adapté – cadre triennal 2008-2010	1	5	95 000 000 \$	MTQ
M-295 Compléter l'implantation du <i>Plan d'action en santé mentale 2005-2010 – La force des liens</i> , notamment la mise en place des équipes de première ligne en santé mentale dans les Centres de santé et de services sociaux, incluant une plus grande disponibilité des intervenants de la santé mentale	2	8	85 000 000 \$	MSSS
M-296 Poursuivre l'implantation des services de suivi intensif et de soutien d'intensité variable dans chacune des régions du Québec (en lien avec le M-295)	2	8	58 000 000 \$	MSSS
M-229.46 Augmenter progressivement le budget du <i>Programme de subventions aux entreprises adaptées</i> (PSEA) afin de créer, dans cinq ans, 825 nouveaux emplois permanents pour des personnes gravement handicapées (action 46 de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées)	2	6	56 786 000 \$	MESS
M-354 Augmenter le soutien aux familles et aux proches afin d'offrir une réponse mieux adaptée à leurs besoins par les diverses modalités de service	3	10	35 000 000 \$	MSSS
M-316 Poursuivre les programmes <i>Adaptation de domicile et Logements adaptés pour aînés autonomes</i>	2	8	22 960 000 \$	SHQ
M-229.44 Rehausser le financement de la mesure <i>Contrat d'intégration au travail</i> de 3,3 M\$ par année pour atteindre, après cinq ans, une augmentation du budget de 16,4 M\$ (coût total sur cinq ans : 49 M\$) (action 4 de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées)	2	6	18 189 300 \$	MESS
M-272 Maintenir les mesures spécifiques pour les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure	2	8	12 900 000 \$	MELS
M-246 Administrer le <i>Programme d'allocation pour des besoins particuliers</i> , qui s'adresse aux personnes ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue dans le cadre du <i>Programme de prêts et bourses</i> et à celles ayant d'autres déficiences reconnues, et ce,	2	7	12 000 000 \$	MELS

	Défi	Priorité	Montant	MO
sans égard à leurs revenus				
M-235 Indexer pleinement les prestations du <i>Programme de solidarité sociale</i> chaque année	2	6	11 000 000 \$	MESS
M-161 Introduire pour l'année scolaire 2008-2009 une mesure pluriannuelle d'allocation destinée aux commissions scolaires qui détiennent des bâtiments construits avant 1977	1	5	10 000 000 \$	MELS
M-240 Bonifier le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	2	6	7 800 000 \$	MFQ
M-303 Mettre en application le <i>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social : une intervention intersectorielle des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'habitation</i>	2	8	6 300 000 \$	MSSS
M-200 Accorder des subventions gouvernementales pour le transport collectif régional	1	5	6 200 000 \$	MTQ
M-239 Instaurer une prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008-2009)	2	6	5 000 000 \$	MFQ
M-341 Assurer la mise en œuvre du <i>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social</i>	2	8	5 000 000 \$	SHQ
M-197 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des taxis	1	5	3 660 000 \$	MTQ
M-345 Allouer un financement particulier aux commissions scolaires pour la libération ponctuelle des enseignants des classes ordinaires, afin de faciliter la concertation et d'améliorer la qualité des plans d'intervention	3	9	3 500 000 \$	MELS
M-179 Éliminer ou réduire des obstacles physiques répertoriés dans les immeubles existants par des travaux visant la conformité des lieux aux exigences de la version la plus récente du Code de construction du Québec	1	5	3 075 000 \$	SIQ

	Défi	Priorité	Montant	MO
<p>M-372 Soutenir financièrement les organismes, les municipalités et les camps de vacances dans le cadre du <i>Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées</i></p>	3	11	1 434 255 \$	MELS
<p>M-282 Maintenir le soutien financier aux répondants locaux par la mesure <i>Coordination locale</i> de l'annexe S024 afin de faciliter l'accès des élèves handicapés à l'enseignement supérieur, notamment ceux ayant des problèmes graves de santé mentale et des troubles d'apprentissage, en assurant des services d'aide qui répondent à leurs besoins (O-160)</p>	2	8	1 389 088 \$	MELS
<p>M-320 Soutenir financièrement les municipalités dans le cadre du <i>Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées</i></p>	2	8	1 335 000 \$	MELS
<p>M-065 / M-280 Poursuivre et compléter l'ensemble des travaux entrepris afin de mieux connaître la clientèle des étudiants ayant des troubles de santé mentale ou des troubles d'apprentissage et leurs besoins et pour dégager des modèles d'organisation de services favorisant leur intégration et leur réussite</p>	1 et 2	1 et 8	1 225 000 \$	MELS
<p>M-243 Bonifier le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail pour les personnes handicapées dans le but d'accroître la participation des personnes handicapées au marché du travail (O-138B)</p>	2	7	1 200 000 \$	MFQ
<p>M-066 Maintenir le soutien financier aux établissements universitaires afin qu'ils puissent offrir des services adaptés aux étudiants handicapés. La règle 2.1.9 des « <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2007-2008</i> » permet notamment de financer l'acquisition d'aides techniques ainsi que l'embauche et la formation de ressources humaines. Elle permet également de financer des recherches favorisant le développement de l'expertise. Cette règle contribue aussi au financement de l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers auprès des étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS), qui dispense de la formation auprès de ses membres</p>	1	1	1 192 860 \$	MELS
<p>M-336 Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS) pour le développement de la mission régionale de loisir pour les personnes handicapées</p>	2	8	1 175 000 \$	MELS

	Défi	Priorité	Montant	MO
M-163 Soutenir financièrement les camps de vacances dans le cadre du <i>Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances – volet « aide aux immobilisations »</i> en favorisant les projets visant l'accessibilité des personnes handicapées	1	5	1 114 082 \$	MELS
M-350 Soutenir l'expérimentation de projets en lien avec les transitions dans le but de faciliter une planification harmonieuse des transitions des enfants, des élèves et des étudiants handicapés entre les différents ordres d'enseignement ainsi qu'entre la fin des études et la vie active (O-193B)	3	9	1 000 000 \$	MELS

À propos des crédits supplémentaires, rappelons que pour l'année 2010-2011, la réalisation de 5 moyens a nécessité un montant total de 6 697 917 \$ qui a été assumé par les MO concernés (tableau 6). On constate d'abord que deux MO ont déboursé un montant de 3 300 000 \$ en crédits supplémentaires. Il s'agit du MSSS qui a déboursé ce montant pour la réalisation du moyen M-246 consacré à l'administration du *Programme d'allocation pour des besoins particuliers*. Ce programme s'adresse aux personnes ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue dans le cadre du *Programme de prêts et bourses* et à celles ayant d'autres déficiences reconnues, et ce, sans égard à leurs revenus.

La SHQ a aussi investi un montant de 3 300 000 \$ en crédits supplémentaires pour la réalisation du moyen M-341. Celui-ci vise à assurer la mise en œuvre du *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social* dans le but de développer une gamme de milieux de vie et d'hébergements répondant aux besoins des personnes handicapées (O-192). Enfin, le MTO, l'OPHQ et le MICC ont, pour leur part, déboursé des montants en crédits supplémentaires pour la réalisation des moyens M-18 (48 000 \$), M-15 (45 000 \$) et M-92 (4 917 \$).

Tableau 6
Moyens de mise en œuvre ayant nécessité des crédits supplémentaires, 2010-2011

	Défi	Priorité	Montant	MO
M-246 Administer le <i>Programme d'allocation pour des besoins particuliers</i> , qui s'adresse aux personnes ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue dans le cadre du <i>Programme de prêts et bourses</i> et à celles ayant d'autres déficiences reconnues, et ce, sans égard à leurs revenus. Les allocations sont versées sous forme de bourses. Le programme couvre, selon l'ordre d'enseignement et le réseau fréquenté, les frais d'acquisition d'équipement spécialisé, de recours à des services spécialisés ou de services de transport adapté	2	7	3 300 000 \$	MELS
M-341 Assurer la mise en œuvre du <i>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social</i> dans le but de développer une gamme de milieux de vie et d'hébergements répondant aux besoins des personnes handicapées (O-192)	2	8	3 300 000 \$	SHQ
M-018 Soutenir les activités de sensibilisation et de promotion de Kéroul en poursuivant le soutien financier au fonctionnement de cette organisation	1	1	48 000 \$	MTO
M-015 Réaliser des activités de sensibilisation auprès de la population générale et de certains groupes et milieux, tels les jeunes et les milieux éducatifs et de travail, pour que ceux-ci soient davantage informés des besoins et du potentiel des personnes handicapées, notamment sur le plan éducatif et professionnel, ainsi que sur les façons de rendre la société plus inclusive	1	1	45 000 \$	OPHQ
M-092 Établir des partenariats au besoin dans le but d'améliorer le soutien à l'intégration scolaire et à l'apprentissage du français des personnes immigrantes ayant des incapacités intellectuelles ou des dommages cérébraux (O-048)	1	1	4 917 \$	MICC
Total			6 697 917 \$	

Évaluation des moyens de mise en œuvre inscrits au PGMO d'ici 2013

Selon le bilan 2009-2010, 20 % des 408 moyens inscrits au PGMO devraient faire l'objet d'une évaluation d'ici 2013 (tableau 7). La question a été de nouveau adressée aux MO qui, l'an dernier, avaient répondu ne pas savoir si les moyens dont ils sont responsables seraient évalués d'ici 2013. Les résultats qui en découlent sont différents de ceux observés en 2009-2010. Ainsi, la proportion de moyens qui sera évaluée a diminué, passant de 20 % à 16 % alors que la proportion de moyens qui ne fera pas l'objet d'une évaluation a augmenté pour atteindre 69 % en 2010-2011. Enfin, pour seulement 15 % des moyens, les MO ont indiqué ne pas savoir s'ils seraient évalués d'ici 2013. La liste des moyens qui devraient être évalués d'ici 2013 est présentée à l'annexe E. Rappelons que ces évaluations pourraient porter sur la pertinence, la mise en œuvre, l'efficacité ou l'efficience des moyens réalisés.

Tableau 7
Évaluation des moyens d'ici 2013, 2010-2011

	2009-2010	2010-2011
	%	%
Oui	20	16
Non	49	69
Ne sait pas	31	15
Total	100	100

État de réalisation des initiatives intersectorielles du PGMO

- *Les travaux ont débuté pour l'ensemble des initiatives intersectorielles : 4 d'entre elles sont réalisées*

Comme lors du premier bilan de la mise en œuvre de la politique, un suivi particulier des 16 initiatives intersectorielles interpellant plusieurs MO a été effectué. Au 31 mars 2011, 4 d'entre elles sont réalisées et les 12 autres sont en cours de réalisation. Les données permettent donc de confirmer que les travaux ont débuté pour l'ensemble des initiatives intersectorielles au cours de l'année 2010-2011. Le tableau 8 présente les 13 initiatives pour lesquelles des activités notables ont été réalisées en 2010-2011.

De plus, un MO a affirmé avoir engagé des dépenses lors de l'année financière 2010-2011 pour la réalisation d'une initiative intersectorielle. Il s'agit du MFA, qui a effectué des dépenses de transfert de 278 860 \$ dans le cadre de l'initiative intersectorielle M-362, qui vise à soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires. Les prochains bilans annuels permettront de continuer de suivre l'évolution des travaux effectués dans le cadre de ces initiatives intersectorielles et des dépenses engagées pour leur réalisation.

Tableau 8

Activités réalisées dans le cadre des initiatives intersectorielles du PGMO selon les défis de la politique *À part entière*, 2010-2011

Une société inclusive

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2010-2011
<p>M-008 Établir un plan d'action concerté visant à identifier des solutions pour lutter contre les préjugés et la discrimination à l'endroit des personnes handicapées</p>	<p>OPHQ MSSS MESS MELS CDPDJ</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>Un travail d'analyse et d'orientation sur la question des préjugés et de la discrimination à l'égard des personnes handicapées a été amorcé au cours de l'année.</p>
<p>M-104 Participer aux démarches concertées concernant l'exploitation, la violence et la maltraitance, initiées par les partenaires gouvernementaux</p>	<p>OPHQ</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>Le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 a été adopté le 14 juin 2010. L'Office a collaboré à l'élaboration du plan d'action et assume la responsabilité de deux mesures : l'une sous le volet concernant le développement des connaissances en matière de maltraitance et l'autre sous le volet visant à accroître l'information sur les services et les recours offerts aux personnes âgées en situation de maltraitance.</p> <p>Par ailleurs, l'Office est membre du comité interministériel du <i>Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015</i> mis en place et coordonné par le Secrétariat aux aînés. Une première rencontre a eu lieu le 22 mars 2011.</p>

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2010-2011
M-105 Collaborer aux travaux du comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle à titre de membre des comités-conseils en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle	OPHQ MCCCF	En cours de réalisation	<p>Le plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale a été prolongé jusqu'à ce qu'un nouveau plan d'action soit élaboré. Le plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle 2008-2013 est en cours de réalisation.</p> <p>L'Office a réalisé son engagement inscrit au Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale (mesure no 50), en publiant et diffusant le rapport Évaluation des besoins d'adaptation des services offerts aux femmes handicapées victimes de violence conjugale. Plusieurs activités de transfert ont été organisées pour faire connaître les résultats de cette étude et ses recommandations : lancement du rapport au Y des femmes de Montréal le 2 décembre 2010 et présentation de communications scientifiques. Des entrevues ont été réalisées dans les médias écrits et électroniques. D'autres activités sont prévues en 2011-2012, dont une présentation au deuxième colloque international sur la violence envers les femmes qui a eu lieu à Montréal au printemps 2011.</p>
M-119 Établir une démarche de concertation sur l'adaptation du système judiciaire aux besoins des personnes handicapées en continuité avec les travaux antérieurs réalisés à ce sujet	OPHQ	En cours de réalisation	<p>La participation du MSP et du MSSS a été confirmée. Ceux-ci s'ajoutent au MJQ, au Directeur des poursuites criminelles et pénales et à la CDPDJ qui avaient confirmé leur participation en 2009-2010.</p> <p>Une première rencontre du comité interministériel s'est tenue le 3 février 2011 à Québec. Des travaux préalables ont été effectués en 2010-2011 et des rencontres d'appropriation ont été réalisées auprès des partenaires.</p>
M-130-145-148 Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales	OPHQ MTQ MAMROT	En cours de réalisation	Des contacts ont été établis avec le MAMROT et un plan de travail conjoint a été proposé. Un mécanisme de liaison a été établi avec les coordonnateurs des plans d'action à l'égard des personnes handicapées au sein des municipalités, en vue de développer des initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité en transport. Un mécanisme de liaison a également été établi avec le groupe « municipalités accessibles », un groupe de municipalités ayant comme objectif de faire la promotion de l'accessibilité universelle. Enfin, une collecte d'information réalisée dans les différentes régions du Québec a permis de répertorier les principales initiatives municipales concertées.

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2010-2011
M-134 Élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	MSG OPHQ	En cours de réalisation	<p>La stratégie de mise en œuvre de la politique sur l'accès aux documents et services offerts au public a été élaborée et adoptée par l'ensemble des partenaires impliqués (MSG, Services Québec, CSPQ et Office). Dans le cadre de cette stratégie de mise en œuvre, la rencontre des coordonnateurs de services aux personnes handicapées, au mois de février 2011, a permis de rappeler les orientations et les objectifs de la politique gouvernementale.</p> <p>La stratégie de suivi a pour sa part été développée par l'Office et acceptée par le MSG. Dans le cadre de cette stratégie de suivi, un questionnaire a été acheminé aux coordonnateurs de services aux personnes handicapées en vue de produire un rapport prévu pour l'automne 2011.</p>
M-217 Mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec et contribuer à ses travaux	MTQ MSSS MAMROT MELS MESS OPHQ	Réalisé	Le président du groupe de travail a déposé un rapport portant sur l'amélioration de l'offre de services en transport public adapté, scolaire et spécialisé. À la suite du dépôt du rapport, différentes rencontres entre les membres du comité ont mis en lumière l'importance de poursuivre les réflexions et les travaux d'harmonisation des différents services de transport public adapté.

Une société solidaire et plus équitable

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2010-2011
<p>M-242-248 Participer à un comité interministériel piloté par l'OPHQ et regroupant les principaux organismes gestionnaires, dont le mandat consisterait à proposer des scénarios visant à réduire les disparités de compensation</p>	<p>OPHQ MSSS MESS MFQ</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>Le comité interministériel sur la compensation des conséquences des déficiences, incapacités et situations de handicap s'est rencontré en novembre 2010. Le groupe de travail interministériel s'est réuni pour sa part en décembre 2010 et plusieurs échanges téléphoniques et par courriels ont eu lieu pour apporter des commentaires à un document portant sur les concepts et les orientations en matière de compensation équitable de même qu'au sujet d'une proposition concernant le mandat du comité interministériel.</p> <p>Les travaux ont été présentés au comité exécutif du conseil d'administration de l'Office. L'Office a également organisé, au cours de l'année 2010-2011, deux rencontres d'échange avec des représentants du milieu associatif des personnes handicapées.</p>

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2010-2011
<p>M-340 Animer une démarche de concertation sur l'amélioration de l'organisation des services d'interprétation en lien avec la mise en œuvre de la politique <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i></p>	OPHQ	En cours de réalisation	<p>La démarche de consultation visant à produire un rapport sur l'amélioration de l'organisation des services d'interprétation est terminée et le rapport a été déposé au conseil d'administration de l'Office lors de sa séance du 1^{er} octobre 2010.</p> <p>Un plan de travail pour faire suite au rapport et à ses recommandations a été présenté et adopté par le conseil d'administration de l'Office en décembre 2010. Celui-ci prévoit la mise en place d'une démarche interministérielle afin que les instances décisionnelles concernées par l'organisation et la gestion des services d'interprétation visuelle et tactile puissent analyser les recommandations.</p> <p>Des rencontres périodiques avec les services régionaux d'interprétation et les associations nationales représentant les personnes ayant une incapacité auditive sont prévues afin qu'ils poursuivent leur contribution au projet.</p>
<p>M-344 Animer une démarche intersectorielle sur la planification individualisée et coordonnée des services</p>	<p>OPHQ MSSS MESS MELS</p>	En cours de réalisation	<p>Les partenaires du comité interministériel ont approuvé le rapport <i>Contexte et organisation de la concertation</i>, le mandat ainsi que le plan de travail du comité. Le mandat consiste à définir des balises consensuelles qui permettront d'harmoniser les pratiques relatives à la planification individualisée et coordonnée des services et d'établir des mécanismes de suivi afin d'assurer un déploiement harmonieux de ces balises à l'intérieur des réseaux existants. Le comité tiendra compte des leviers d'intervention identifiés dans la politique <i>À part entière</i> en matière de planification de services.</p> <p>Trois rencontres du comité interministériel ont eu lieu et ont traité de l'un des leviers de la politique <i>À part entière</i>, soit celui de « l'implantation de règles consensuelles permettant la désignation du responsable de la coordination du plan de services ».</p>

Moyens de mise en œuvre (Initiatives intersectorielles)	MO	État de réalisation	Activités réalisées en 2010-2011
M-362 Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires	MELS MFA MSSS OPHQ	En cours de réalisation	Le Comité interministériel sur les services de surveillance a réalisé les actions suivantes en 2010-2011 : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une liste de l'ensemble des services de surveillance en fonction au Québec. • Rédaction et mise à jour de divers documents. • Élaboration de recommandations adressées aux ministères subventionnaires quant au financement à accorder aux services admis à la mesure. • Analyse des bilans et demandes de subvention. Une somme de 880 000 \$ sur quatre ans sera allouée pour ces services, soit 250 000 \$ en 2010-2011 et 210 000 \$ pour les années subséquentes (2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014). Ce budget s'ajoute au financement interministériel habituel de 120 000 \$ par année.
M-371 Animer des démarches intersectorielles visant à proposer des pistes de solution pour : <ul style="list-style-type: none"> • Développer des services d'accompagnement dans toutes les régions • Favoriser l'harmonisation des pratiques d'accompagnement • Assurer la reconnaissance des besoins d'accompagnement dans la planification individualisée et coordonnée des services • Améliorer la formation et la rémunération des accompagnateurs 	OPHQ MELS MSSS MTQ	En cours de réalisation	Les travaux préparatoires se poursuivent. Un document de soutien à une collecte d'information auprès des partenaires gouvernementaux et associatifs a été produit.
M-373 Animer et soutenir les travaux du comité sur l'accompagnement pour les personnes handicapées au Québec	OPHQ MTQ MELS MTO	En cours de réalisation	Le MCCCCF a confirmé sa participation au comité sur l'accompagnement pour les personnes handicapées au Québec, s'ajoutant aux ministères qui font déjà partie du comité, soit le MTQ, le MELS et le MTO. Une rencontre de ce comité s'est tenue en 2010-2011. De plus, quatre rencontres ont eu lieu avec le MTQ sur la question de l'opérationnalisation de la carte universelle d'accompagnement.

ANALYSE DE LA CONCORDANCE ENTRE LES PLANS D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA POLITIQUE *À PART ENTIÈRE*

L'analyse de la concordance a pour objectif d'évaluer le degré de concordance des plans d'action élaborés par les MO et les municipalités visés par l'article 61.1 de la Loi¹⁰ avec la politique. Cette analyse s'inscrit également dans la démarche évaluative visant à répondre à la première question portant sur la mise en œuvre de la politique. Un niveau élevé de concordance observé au terme de l'analyse signifie que les mesures contenues dans les plans d'action des MO et des municipalités concordent avec les différents éléments de la politique.

À partir de 2010-2011, le bilan de mise en œuvre de la politique comprend une analyse supplémentaire, soit celle de l'état de réalisation des mesures prévues dans les plans d'action de l'année précédente, dans ce cas-ci, 2009-2010. Cet état de réalisation doit être présenté à l'intérieur de tous les plans d'action 2010-2011. En effet, selon l'article 61.1 de la Loi, les MO et les municipalités doivent non seulement décrire les mesures qui seront prises pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, mais aussi les mesures qui ont été prises au cours de l'année qui se termine. Cette analyse permettra de connaître le taux de réalisation des mesures inscrites dans les plans d'action 2009-2010. Également, il sera possible de comparer le profil des mesures réalisées avec celui des mesures non réalisées ou absentes des bilans (mais dont la réalisation était prévue en 2009-2010) en termes de concordance avec les résultats attendus, les défis et les priorités de la politique. L'objectif est de savoir si les mesures réalisées se distinguent de celles qui n'ont pas été réalisées ou qui sont absentes du bilan.

¹⁰ En vertu de l'article 61.1, chaque MO qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants a l'obligation légale de produire un plan d'action qui identifie les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrit les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées pour l'année qui débute.

Méthodologie

Cette section décrit la méthodologie utilisée pour réaliser l'analyse de la concordance entre les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des MO et des municipalités et la politique *À part entière*. On y expose ainsi les critères d'analyse de même que les procédures liées à sa réalisation.

Critères d'analyse de la concordance

La méthodologie retenue implique l'identification de critères d'analyse permettant d'estimer le degré de concordance entre les plans d'action et la politique. Les trois catégories de critères retenues sont : 1) les résultats attendus de la politique, 2) les bases communes d'intervention de la politique : les défis, les priorités et les leviers d'intervention et 3) l'utilisation d'une terminologie en concordance avec la Loi et le modèle conceptuel de la politique, le PPH.

Résultats attendus de la politique *À part entière*

La première catégorie de critères correspond aux 13 résultats attendus de la politique. Chacune des mesures envisagées pour l'année qui débute dans les plans d'action des MO et des municipalités a été classée selon son appartenance aux critères de cette catégorie. Il est important de préciser qu'une mesure peut être associée à plus d'un résultat attendu de la politique.

Défis, priorités et leviers d'intervention de la politique *À part entière*

La deuxième catégorie de critères est constituée des 3 défis, des 11 priorités et des 41 leviers d'intervention de la politique *À part entière*. Cette catégorie permet d'identifier quels défis, priorités et leviers d'intervention de la politique sont davantage visés par les plans d'action. Chacune des mesures inscrites dans les plans d'action des MO et des municipalités a été classée selon son appartenance aux critères de cette catégorie. De façon similaire aux résultats attendus, une mesure peut répondre à plus d'un défi, d'une priorité ou d'un levier d'intervention de la politique.

Terminologie en concordance avec la Loi et le PPH

L'article 25.d.1 de la Loi attribue à l'Office le devoir de « promouvoir l'utilisation d'une classification uniforme des déficiences, incapacités et situations de handicap, auprès des ministères et de leurs réseaux, des municipalités, des organisations syndicales et patronales et des autres organismes publics ou privés » (Québec 2005). La classification retenue par l'Office et ses partenaires est la classification québécoise du PPH. Celle-ci constitue d'ailleurs le fondement conceptuel de la politique *À part entière*. En vertu du devoir qui lui est imparti, l'Office doit en faire la promotion auprès de l'ensemble de ses partenaires.

Cette analyse de la concordance permet ainsi à l'Office d'évaluer le degré d'appropriation, par les MO et les municipalités qui doivent produire un plan d'action, des concepts et de la terminologie préconisés par la Loi et le PPH; les constats qui en découleront permettront à l'Office de mieux cibler ses interventions liées à la promotion du PPH auprès des MO et de divers autres partenaires au cours des prochaines années. Une compréhension commune de ces concepts ne pourra que faciliter les échanges entre tous les partenaires et l'identification des interventions à prioriser en vue de réduire ou d'éliminer les obstacles environnementaux qui demeurent au sein de leurs secteurs respectifs.

Ainsi, la troisième catégorie de critères réfère à l'utilisation d'une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées. Le premier bilan comprenait trois critères terminologiques alors que cette année, il n'en contient qu'un seul, soit celui lié à la définition de la population des personnes handicapées. Nous avons fait ce choix parce que les résultats du premier bilan démontraient que la grande majorité des MO et des municipalités utilisait adéquatement les termes *participation sociale* et *obstacles* alors que les expressions utilisées pour identifier la population handicapée l'étaient nettement moins. C'est pourquoi nous n'avons retenu, pour la présente analyse, que le critère suivant (tableau 9) : l'expression *personne handicapée* selon la Loi et les expressions *personne avec incapacité* ou *personne en situation de handicap* selon le PPH.

Tableau 9

Définitions des principaux termes ou expressions selon la Loi et le PPH utilisés comme critères d'analyse de la concordance

Personne handicapée (Québec 2005 : art. 1.g)	Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.
ou	
Personne avec incapacité (PPH)	Selon le PPH, une incapacité correspond au degré de réduction d'une aptitude. Précisons qu'une aptitude est la possibilité pour une personne d'accomplir une activité physique ou mentale.
ou	
Personne en situation de handicap (PPH)	Une situation de handicap correspond à la réduction de la réalisation des habitudes de vie, résultant de l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux.
	L'utilisation des expressions <i>personne avec incapacité</i> et <i>personne en situation de handicap</i> est acceptée comme étant similaire à celle de <i>personne handicapée</i> selon la Loi.

Procédures liées à l'analyse de la concordance

Cette section présente les procédures liées à l'analyse de la concordance, soit le développement d'une grille, les méthodes retenues pour l'analyse des plans d'action 2010-2011 et des bilans des plans d'action 2009-2010. Enfin, nous présentons les méthodes employées pour effectuer la compilation et l'analyse des résultats.

Développement d'une grille d'analyse de la concordance

Tous les critères présentés ont été regroupés à l'intérieur d'une grille d'analyse. De façon précise, la grille contient les 13 critères liés aux résultats attendus de la politique, les 11 liés aux priorités d'intervention, les 41 liés aux leviers d'intervention ainsi que le critère terminologique. L'analyse selon les défis de la politique a été effectuée *a posteriori*, par imputation statistique.

Prétest de la grille d'analyse et développement d'une compréhension commune des critères d'analyse de la concordance

Lors de la réalisation du premier bilan de mise en œuvre, une équipe composée de trois personnes de niveau professionnel de la Direction de l'évaluation, de la recherche et

des communications organisationnelles de l'Office a été constituée afin de réaliser l'analyse de la concordance des plans d'action avec la politique. Cette équipe avait procédé, en janvier 2010, au prétest de la grille d'analyse afin d'en valider le contenu à l'aide du plan d'action annuel 2009-2010 de l'Office. Par la suite, les membres de l'équipe avaient développé une compréhension commune et approfondie des critères d'analyse de la concordance. Pour ce faire, ils avaient évalué ensemble les mesures et la terminologie de trois plans d'action sélectionnés au hasard. En cours d'analyse ou à la fin des travaux, les professionnels pouvaient demander une rencontre de travail d'équipe supplémentaire afin de discuter des problèmes rencontrés. Si souhaitée, l'analyse se faisait en équipe pour certains plans d'action. Cette procédure avait tout simplement pour but de s'assurer de la validité des résultats de l'analyse.

En 2010-2011, une nouvelle personne s'est jointe à l'équipe d'analyse des plans d'action. Une formation lui a été offerte et un suivi a été réalisé afin d'assurer une compréhension approfondie des critères d'analyse de la concordance.

Analyse des plans d'action

Les évaluations des plans d'action 2010-2011 ont été réalisées individuellement durant les mois de novembre 2010 à mai 2011. Les membres de l'équipe ont d'abord évalué la concordance de chaque mesure avec les résultats attendus de même qu'avec les priorités et les leviers d'intervention de la politique. Ainsi, les mesures qui n'ont pas été classées sous un ou des résultats attendus, défis, priorités ou leviers d'intervention ont été considérées comme non concordantes avec la politique. Chaque mesure s'est aussi vu attribuer un ou deux mots-clés résumant son contenu. Ensuite, ils ont procédé à l'analyse de la concordance de l'ensemble du plan d'action, incluant tout contenu textuel tel que l'introduction, la présentation de l'organisme et la conclusion avec la terminologie de la Loi et du PPH. Encore cette année, des rencontres de mise au point ont eu lieu régulièrement en cours d'analyse afin de discuter des problèmes rencontrés et de s'assurer de la validité des résultats de l'analyse.

Analyse des bilans 2009-2010 dans les plans d'action 2010-2011

Les bilans de l'état de réalisation des mesures prévues en 2009-2010 ont été analysés lorsqu'ils étaient présents dans les plans d'action 2010-2011. Pour l'analyse des bilans, nous avons d'abord comparé les mesures prévues en 2009-2010 avec celles présentées dans les bilans 2009-2010. Cette comparaison avait comme objectif principal d'évaluer si chacune des mesures prévues en 2009-2010 a été *réalisée*, *partiellement réalisée* ou *non réalisée* dans le bilan. Dans le cas où une mesure analysée en 2009-2010 n'était pas présente dans le bilan, elle recevait la cote *absente du bilan*. Pour effectuer cette évaluation, tous les commentaires mentionnés dans les bilans ont été analysés. À plusieurs occasions, les bilans comprenaient des mesures non prévues dans les plans d'action 2009-2010. Ces mesures ont quand même été analysées et traitées comme de *nouvelles mesures*.

En premier lieu, cette analyse permet de connaître le nombre de mesures prévues ou non en 2009-2010 dont l'état de réalisation a été documenté dans les bilans des plans d'action, puis fournit un portrait global de l'état de réalisation des mesures prévues par les MO et les municipalités en 2009-2010. En plus de l'état de réalisation, le contenu de chaque mesure a été résumé par un ou deux mots-clés afin de pouvoir bonifier notre analyse des réalisations des MO et des municipalités en 2009-2010.

Périodes de référence pour l'analyse des plans d'action

Pour la majorité des MO, l'analyse de la concordance a été effectuée pour les plans d'action 2010-2011, et pour certains organismes, pour 2010. Cette période correspond à l'année financière d'une majorité de MO. Dans le cas des plans d'action couvrant plus d'une année, seules les mesures envisagées pour l'année 2010-2011 ont fait l'objet d'une analyse.

Concernant les municipalités, l'analyse de la concordance a été effectuée pour les plans d'action 2010. Ici encore, seules les mesures envisagées pour l'année 2010 ont fait l'objet d'une analyse quand les plans d'action visaient plus d'une année.

Compilation et analyse des résultats

Les données obtenues ont été traitées à l'aide d'un logiciel statistique. À noter que les plans d'action des MO et des municipalités ont été analysés séparément : les résultats de l'analyse sont donc présentés dans des sections distinctes.

Résultats

La première partie de la section sur les résultats dresse un portrait de l'ensemble des plans d'action analysés. Les résultats de l'analyse de la concordance des plans d'action et des bilans pour les MO et les municipalités sont par la suite présentés dans des sections distinctes.

Portrait des plans d'action analysés

- *En 2010-2011, les plans d'action à l'égard des personnes handicapées prévoient 2 586 mesures : 991 relèvent des MO et 1 595, des municipalités*

En 2010-2011 et en 2010, 172 MO et municipalités avaient l'obligation légale de produire un plan d'action en vertu de l'article 61.1 de la Loi. De ce nombre, 121 (70 %) ont produit un plan d'action, soit 76 des 104 MO (73 %) et 45 des 68 municipalités (66 %) (tableau 10). Par conséquent, 30 % des MO et des municipalités assujettis à cet article de la Loi n'ont pas produit de plan d'action pour l'année 2010-2011. Soulignons aussi que 2 organismes publics et une municipalité qui n'étaient pas assujettis à l'article 61.1 de la Loi ont produit un plan d'action. Il s'agit de la Sûreté du Québec, du Conseil du statut de la femme et de la municipalité de Matane. Les plans d'action de ces organisations ont été considérés lors de l'analyse de la concordance, ce qui explique que le nombre total des plans d'action analysés est de 124. En tout, 2 586 mesures ont été répertoriées pour l'année 2010-2011 au sein des plans d'action, soit 991 dans ceux des MO et 1 595 dans ceux des municipalités. En moyenne, les plans d'action 2010-2011 des MO contiennent 12,7 mesures (c. 12,6 en 2009-2010) et les plans d'action des municipalités en contiennent 34,7 (c. 33,7 en 2009). Ce sont ces

2 586 mesures qui ont servi d'éléments de base afin de réaliser la présente analyse de la concordance entre les plans d'action et la politique *À part entière*.

Tableau 10

MO et municipalités ayant produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2010-2011 et 2010

	MO et municipalités assujettis à l'article 61.1	MO et municipalités assujettis qui ont produit un plan d'action		MO et municipalités non assujettis qui ont produit un plan d'action	Total des MO et municipalités qui ont produit un plan d'action	Mesures inscrites
	n	n	%	n	n	n
MO	104	76	73,1	2	78	991
Municipalités	68	45	66,2	1	46	1 595
Total	172	121	70,3	3	124	2 586
En 2009-2010	171	115	67,3	3	118	2 397

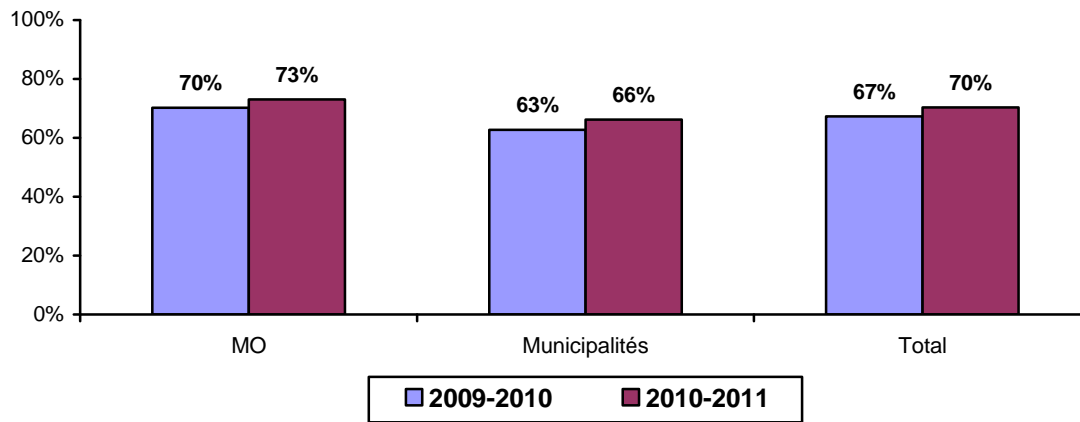
Évolution depuis 2009-2010

- 70 % des MO et des municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi ont produit un plan d'action, soit une hausse comparativement à 2009-2010 et 2010

La proportion de MO et de municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi qui ont produit un plan d'action en 2010-2011 et 2010 est plus élevée que celle observée en 2009-2010 et 2009 (70 % c. 67 %) (figure 8). Cette hausse se remarque autant chez les MO (70 % c. 73 %) que chez les municipalités (63 % c. 66 %).

Figure 8

Évolution de la proportion de MO et de municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi ayant produit un plan d'action en 2009-2010 et en 2010-2011



- *Les MO et les municipalités produisent de plus en plus de plans d'action biennaux ou triennaux*

Pour 2010-2011 et 2010, 22 % des plans d'action produits par les MO et les municipalités couvraient plus d'une année comparativement à 14 % en 2009-2010 et 2009. Cette hausse s'observe autant parmi les MO (23 % c. 16 % en 2009-2010) que les municipalités (20 % c. 12 % en 2009). Rappelons que selon la Loi, les MO et les municipalités assujettis doivent produire chaque année un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Analyse de la concordance entre les plans d'action des MO et la politique *À part entière*

Cette section présente l'analyse de la concordance des mesures des plans d'action des MO avec les 13 résultats attendus, les 3 défis et les 11 priorités d'intervention de la politique ainsi qu'avec la terminologie de la Loi et du PPH.

Concordance des mesures des MO avec les résultats attendus de la politique

- *En 2010-2011, les mesures des plans d'action des MO visent principalement 3 résultats attendus de la politique : offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer, de communiquer et de participer au marché du travail*

Les 991 mesures des plans d'action des MO pour l'année 2010-2011 ont d'abord été analysées et classées en fonction des 13 résultats attendus de la politique. Rappelons qu'une mesure pouvait être associée à plus d'un résultat attendu. Globalement, on peut observer à la figure 9 que les mesures des plans d'action des MO visent principalement 3 résultats attendus, les autres mesures étant associées aux autres résultats attendus dans des proportions inférieures à 5 % (données non présentées).

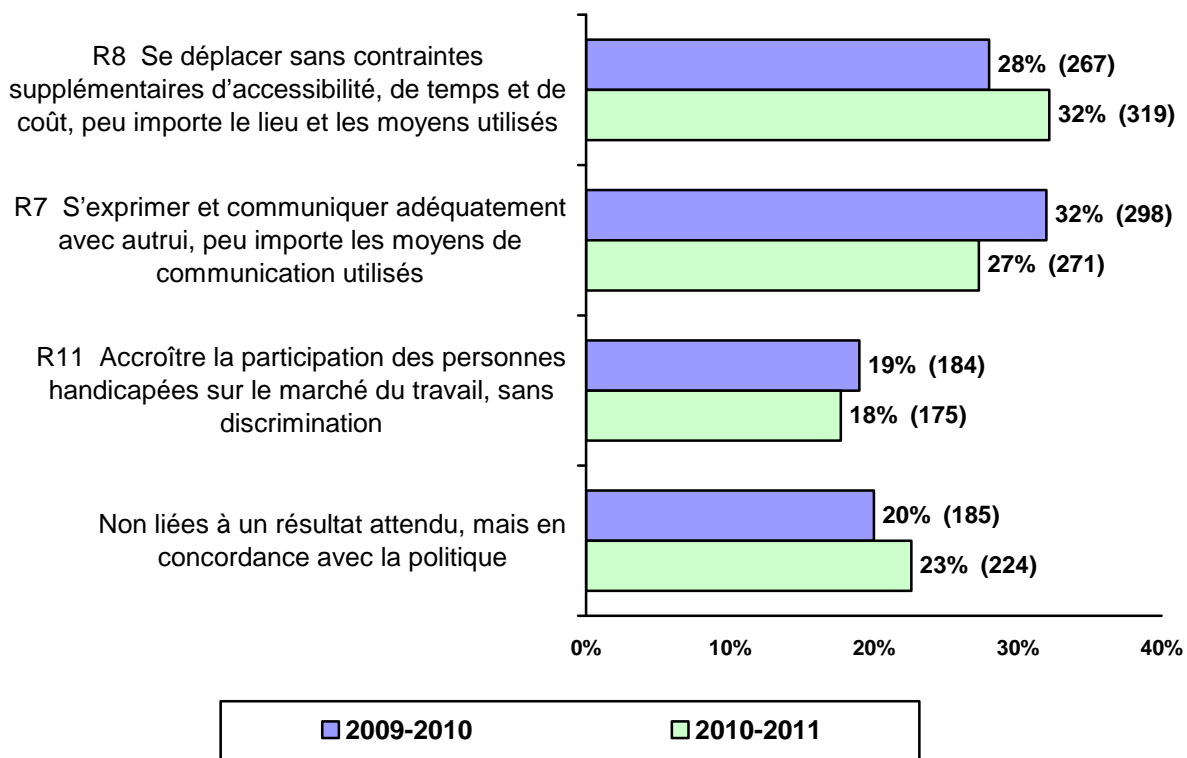
Ainsi, près du tiers (32 %) des 991 mesures des plans d'action des MO sont associées au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés* (R8). En 2009-2010, cette proportion était de 28 %. D'autre part, 27 % des mesures visent le résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés* (R7) (c. 32 % en 2009-2010) alors que 18 % des mesures peuvent être associées au résultat attendu *Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination* (R11).

En somme, en 2010-2011, les mesures des plans d'action des MO semblent davantage associées au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer* (R8) et moins au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer* (R7) qu'elles ne l'étaient en 2009-2010.

Notons par ailleurs que 23 % des mesures n'ont pu être liées à un ou des résultats attendus de la politique (c. 20 % en 2009-2010). Ces mesures visaient principalement à sensibiliser la population en général ou à former le personnel des MO aux réalités vécues par les personnes handicapées, ce qui correspond à la première priorité d'intervention de la politique qui vise à *Agir contre les préjugés et la discrimination* (P1). Bien qu'elles ne se rattachent pas directement à l'atteinte d'un résultat attendu, ces mesures s'inscrivent néanmoins dans l'un ou l'autre des défis et priorités d'intervention de la politique et sont, par conséquent, en concordance avec celle-ci.

Figure 9

Concordance des mesures des MO avec les résultats attendus de la politique, 2009-2010 et 2010-2011



Concordance des mesures des MO avec les défis de la politique

Les 991 mesures des plans d'action des MO ont aussi été associées aux défis de la politique. Rappelons qu'une mesure pouvait être rattachée à plus d'un défi.

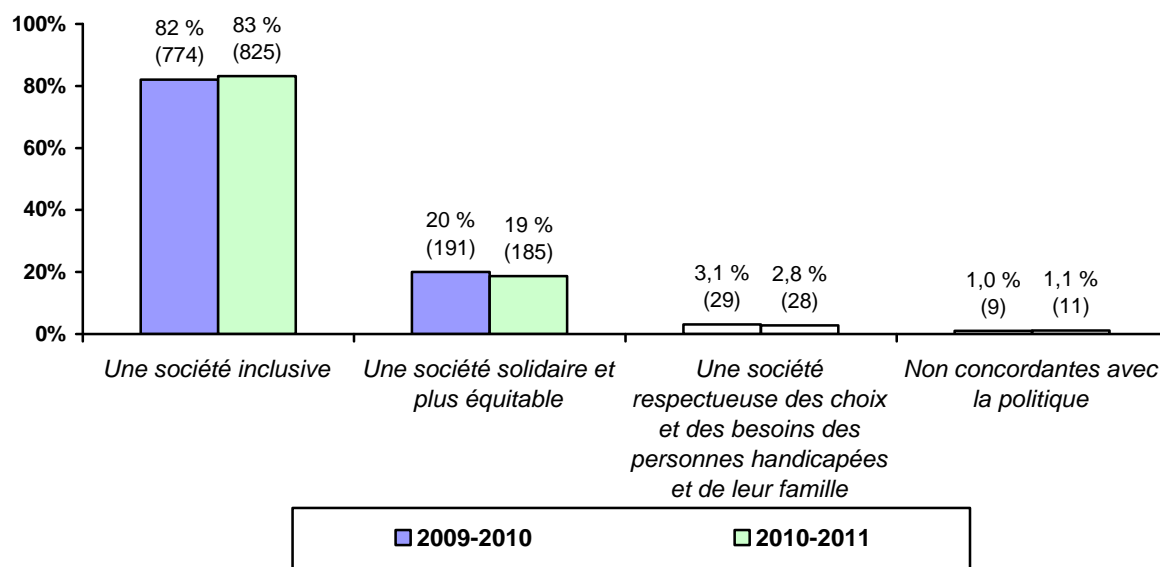
- *Au total, 99 % des mesures inscrites dans les plans d'action 2010-2011 des MO à l'égard des personnes handicapées sont en concordance avec au moins un défi de la politique*

La figure 10 présente l'association des 991 mesures inscrites dans les plans d'action des MO aux 3 défis de la politique. D'emblée, on constate que les mesures des plans d'action 2010-2011 des MO affichent un profil de concordance avec les défis de la politique presque identique à celui observé en 2009-2010. Les mesures sont majoritairement associées au premier défi *Une société inclusive* (83 % c. 82 % en 2009-2010) alors que 19 % sont liées au deuxième défi *Une société solidaire et plus*

équitable (c. 20 % en 2009-2010). Enfin, seulement 2,8 % des mesures des MO sont rattachées au troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille* comparativement à 3,1 % en 2009-2010.

L'analyse permet donc de constater que, tout comme en 2009-2010, 99 % des mesures des MO sont en concordance avec la politique *À part entière* alors que seulement 11 mesures, soit 1,1 %, ont été considérées comme non concordantes avec celle-ci, c'est-à-dire qu'il était impossible de les associer clairement à l'un ou l'autre des défis de la politique.

Figure 10
Concordance des mesures des MO avec les défis de la politique, 2009-2010 et 2010-2011



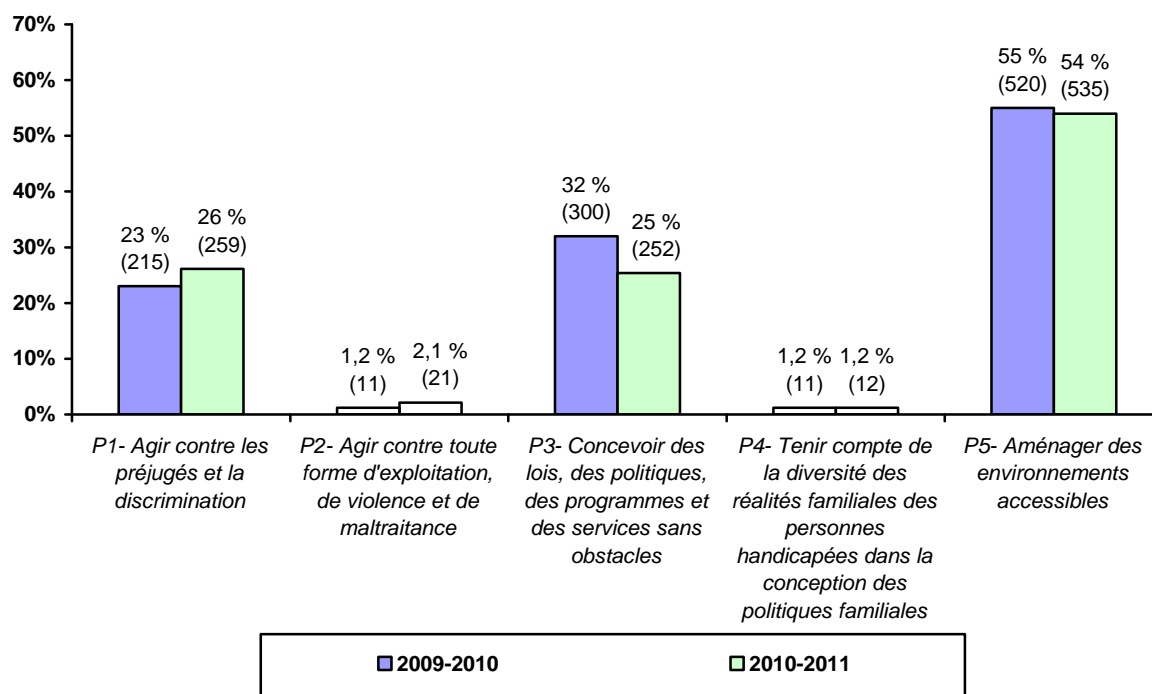
Les prochaines sections présentent les résultats de l'analyse de la concordance des mesures des plans d'action des MO en fonction des 11 priorités d'intervention de la politique.

Une société inclusive

- Plus de la moitié des 991 mesures inscrites dans les plans d'action des MO sont associées à la priorité visant à Aménager des environnements accessibles : il s'agit de la priorité la plus visée au sein du premier défi, mais également dans l'ensemble de la politique.

Tel que mentionné précédemment, 83 % des mesures inscrites dans les plans d'action des MO de 2010-2011 sont associées au premier défi de la politique *Une société inclusive*. La figure 11 permet d'observer l'association des 991 mesures des MO avec chacune des cinq priorités composant ce défi. Rappelons qu'une mesure peut être associée à plus d'un défi ou priorité.

Figure 11
Concordance des mesures des MO avec les priorités du premier défi Une société inclusive, 2009-2010 et 2010-2011

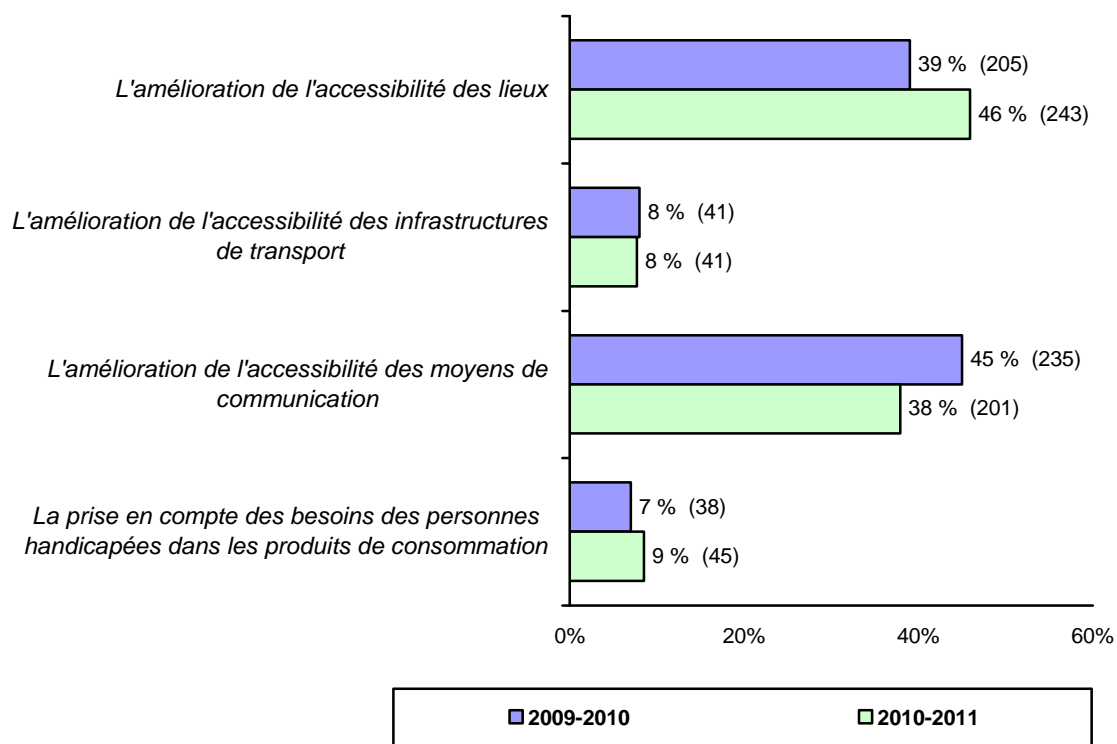


Selon les résultats obtenus, plus de la moitié (54 %) des mesures des MO sont associées à la priorité *Aménager des environnements accessibles* (P5), ce qui en fait la priorité la plus visée, non seulement au sein du premier défi, mais également dans l'ensemble de la politique. Il s'agit d'un portrait similaire à celui observé en 2009-2010.

Cette priorité comprend 4 leviers d'intervention. Ainsi, parmi les 535 mesures liées à cette priorité, près de la moitié sont associées au levier visant *L'amélioration de l'accessibilité des lieux* (46 % c. 39 % en 2009-2010) et 38 % à celui référant à *L'amélioration de l'accessibilité des moyens de communication* (c. 45 % en 2009-2010) (figure 12). En 2009-2010, *L'amélioration de l'accessibilité des moyens de communication* était le levier le plus fréquemment visé par les mesures des plans d'action des MO liées à cette priorité.

Figure 12

Répartition des mesures des MO liées à la priorité *Aménager des environnements accessibles (P5)* selon les leviers d'intervention, 2009-2010 et 2010-2011



Toujours au sein du premier défi, on observe qu'un peu plus du quart (26 % c. 23 % en 2009-2010) des mesures des MO sont associées à la priorité qui vise à *Agir contre les préjugés et la discrimination (P1)*. Parmi ces mesures, notons que 63 % ciblaient le levier portant sur *La sensibilisation de la population* (c. 46 % en 2009-2010), 26 % celui sur *La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public* (c. 36 % en 2009-2010) et, enfin, 3,1 % visaient le levier ayant pour but de mettre en

place des *Mesures d'accommodement et la promotion d'une approche inclusive* (c. 13 % en 2009-2010) (données non présentées).

Par ailleurs, le quart (25 %) des mesures des MO ont été rattachées à la priorité *Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles* (P3) (252 sur 991) alors qu'en 2009-2010, cette proportion était de 32 %. De ce nombre, la grande majorité (91 % c. 94 % en 2009-2010) est liée au levier d'intervention ayant comme objectif *La mise en œuvre et le respect des dispositions législatives existantes* (données non présentées).

Finalement, seulement 2,1 % des mesures ont été associées à la priorité *Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance* (P2) (c. 1,2 % en 2009-2010) et 1,2 % à celle qui vise à *Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales* (P4) (c. 1,2 % en 2009-2010).

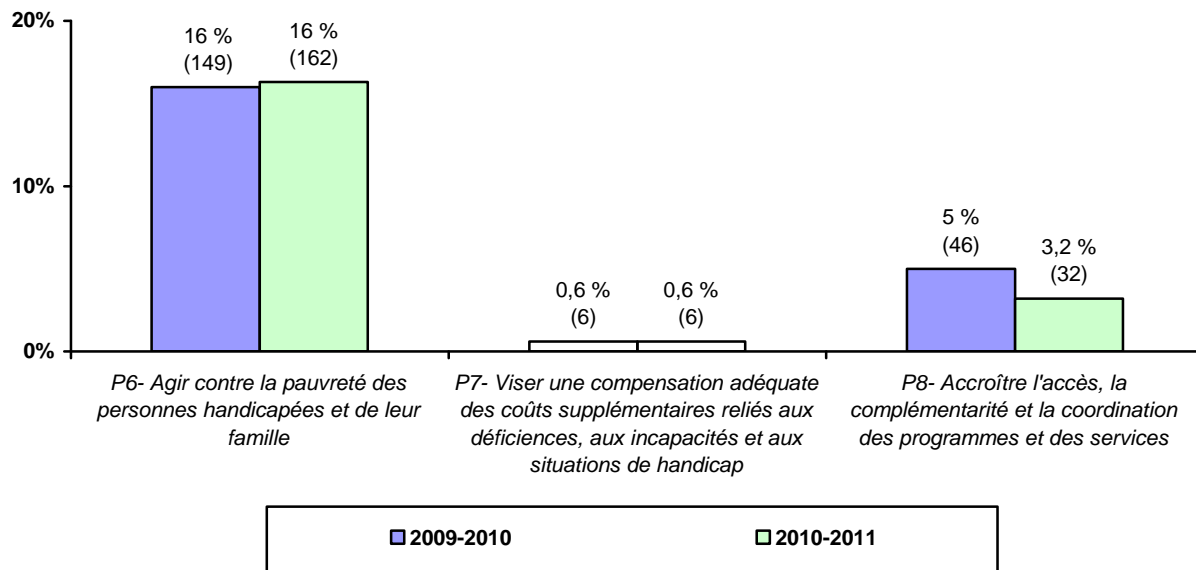
Une société solidaire et plus équitable

- *Tout comme en 2009-2010, 16 % des mesures inscrites dans les plans d'action 2010-2011 des MO sont associées à la priorité qui vise à Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille : il s'agit de la quatrième priorité la plus ciblée dans l'ensemble de la politique*

Rappelons que 19 % des mesures inscrites dans les plans d'action des MO de 2010-2011 sont associées au deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable* (185 sur 991). Ainsi, la figure 13 permet de constater que 16 % de l'ensemble des mesures des MO sont liées à la priorité *Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille* (P6) et 3,2 % sont associées à celle visant à *Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services* (P8). Enfin, 6 des 991 mesures des MO (0,6 %) sont en lien avec la priorité *Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap* (P7). À noter que ce profil est similaire à celui observé en 2009-2010.

Figure 13

Concordance des mesures des MO avec les priorités du deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable*, 2010-2011



Signalons également que, parmi les mesures associées à la priorité *Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille* (P6), la grande majorité (83 % c. 74 % en 2009-2010) est liée au levier d'intervention *L'action concertée contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (données non présentées).

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

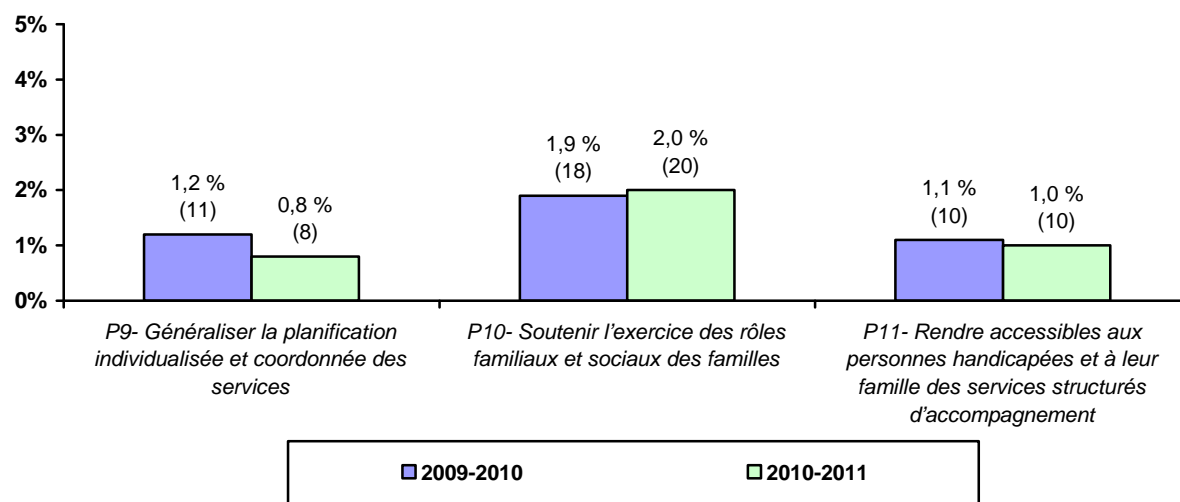
- *Au total, 28 mesures des MO sont associées au troisième défi en 2010-2011 : la plupart vise à Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles*

Rappelons que 2,8 % (28 sur 991) de l'ensemble des mesures des plans d'action des MO sont associées au troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*. Cette proportion est similaire à celle observée en 2009-2010. Ainsi, 20 des 991 mesures (2,0 %) des MO visent à *Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles* (P10), 8 (0,8 %) ont pour objectif de *Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services* (P9) et

10 (1,0 %), de *Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement* (P11) (figure 14).

Figure 14

Concordance des mesures des MO avec les priorités du troisième défi Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille, 2010-2011



Utilisation d'une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des MO

Le contenu des 78 plans d'action des MO a été analysé afin d'évaluer la proportion de ceux qui utilisent une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans leur plan d'action pour définir adéquatement la population des personnes handicapées.

- 19 % des MO utilisent une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH pour définir les personnes handicapées dans leur plan d'action

En 2010-2011, 19 % des MO utilisent dans leur plan d'action une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH pour définir la population des personnes handicapées comparativement à 33 % en 2009-2010. En effet, dans 81 % des plans d'action 2010-2011, les MO ont recours à un autre vocable pour identifier les personnes handicapées (c. 67 % en 2009-2010). Parmi ces autres appellations, mentionnons l'utilisation fréquente d'expressions telles que *les handicapés, le handicap physique, les*

limitations fonctionnelles, personnes ayant un handicap ou personnes souffrant d'un handicap. Soulignons que les plans d'action analysés d'une année à l'autre ne proviennent pas toujours des mêmes MO, ce qui peut expliquer en partie la différence observée dans les proportions entre 2009-2010 et 2010-2011. Il est également fort probable que les rédacteurs des plans d'action choisissent d'utiliser plusieurs expressions qui leur semblent synonymes pour définir les personnes handicapées dans le souci d'améliorer la qualité de leur document. En effet, dans presque tous les cas, les MO utilisent correctement l'expression *personne handicapée* au moins une fois dans leur plan d'action. Cependant, pour varier leur texte, ils optent aussi pour l'emploi de plusieurs autres expressions non concordantes avec le PPH et la Loi. Rappelons que les expressions préconisées par la Loi et le PPH pour définir cette population sont les suivantes : *personne handicapée, personne avec incapacité* ou *personne en situation de handicap.*

Analyse des bilans des plans d'action 2009-2010 des MO

L'analyse des bilans vise à obtenir le taux de réalisation des mesures prévues dans les plans d'action de l'année précédente. Pour ce faire, nous compilons l'état de réalisation de chacune des mesures prévues dans les plans d'action 2009-2010 tel que rapporté dans les bilans des plans d'action 2010-2011. Une mesure prévue l'an dernier peut ainsi être identifiée dans le bilan comme étant réalisée, partiellement réalisée, non réalisée ou absente, c'est-à-dire que le bilan ne fait pas état de sa réalisation. En somme, cette analyse nous permet de savoir si chaque mesure prévue en 2009-2010 a bel et bien été réalisée.

- *43 % des MO assujettis à l'article 61.1 de la Loi ont fait, dans leur plan d'action 2010-2011, le bilan des actions prévues dans leur plan d'action 2009-2010 tel que le prescrit la Loi*

Au total, 56 des 104 MO (54 %) assujettis à l'article 61.1 de la Loi ont produit un plan d'action pour 2009-2010 et pour 2010-2011 (tableau 11). Les plans d'action de ces 56 MO ont été analysés pour la première édition du bilan de la mise en œuvre de la politique, de même que 19 autres plans d'action produits en 2009-2010 pour un total de

75 plans d'action analysés l'année dernière. Au sein de ces 56 plans d'action 2010-2011, 45 bilans ont été produits. On peut ainsi considérer que parmi les 104 MO assujettis à l'article 61.1 de la Loi, 45 (43 %) ont inclus, dans leur plan d'action 2010-2011, un bilan des actions prévues dans leur plan d'action 2009-2010 tel que le prescrit cet article de la Loi. L'analyse inclut également 2 MO qui ne sont pas assujettis à l'article 61.1 de la Loi, mais qui ont néanmoins respecté ces mêmes éléments de l'article de la Loi. La présente analyse portera donc sur ces 47 bilans puisqu'elle exige que nous ayons d'abord analysé les plans d'action 2009-2010.

Tableau 11

MO assujettis à l'article 61.1 de la Loi qui ont produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2009-2010 et qui ont produit un bilan de ce plan d'action dans leur plan d'action 2010-2011

MO assujettis	MO assujettis qui ont produit un plan d'action en 2009-2010 et en 2010-2011		MO assujettis qui ont produit un bilan de leur plan d'action 2009-2010 dans leur plan d'action 2010-2011	
	n	%	n	%
MO	104	53,9	45	43,3

Rappelons qu'une mesure prévue peut être identifiée comme étant réalisée, partiellement réalisée, non réalisée ou absente. Au total, l'état de réalisation de 607 mesures prévues ou non dans ces 47 plans d'action 2009-2010 a été évalué selon le contenu des bilans.

- 74 % des mesures prévues par les MO en 2009-2010 ont été réalisées

Le tableau 12 présente l'état de réalisation de ces mesures tel que rapporté dans les bilans produits par les MO. Il faut noter que les mesures liées à des engagements du PGMO de la politique ont été considérées à part des autres mesures puisque le suivi de leur taux de réalisation est effectué d'une autre façon. Pour plus d'information sur la réalisation des moyens du PGMO, voir la section : Suivi du plan global de mise en oeuvre de la politique *À part entière* du présent document.

Tableau 12

État de réalisation des mesures des plans d'action des MO 2009-2010, MO ayant produit un plan d'action en 2009-2010 et en 2010-2011, ce dernier incluant un bilan des actions prises en 2009-2010

	Nombre de mesures	Pourcentage des mesures
	n	%
Réalisées	365	74,0 %
Partiellement réalisées	34	6,9 %
Non réalisées	44	8,9 %
Absentes	50	10,1 %
Total	493	100,0 %
PGMO	114	N/A

Ainsi, parmi les 493 mesures qui ont été analysées et classées, 399 sont soit réalisées (74 %) ou partiellement réalisées (7 %), pour un total de 81 %. On remarque également que 44 (9 %) mesures sont mentionnées dans les bilans mais n'ont pas été réalisées, alors que 50 (10 %) mesures sont complètement absentes des bilans analysés. Finalement, soulignons que 48 mesures présentées dans les bilans n'avaient pas été initialement prévues dans les plans d'action 2009-2010 (donnée non présentée). Ces mesures ont donc été exclues de l'analyse comparative.

Ensuite, une analyse du profil des mesures prévues en 2009-2010 comparativement aux mesures réalisées ou partiellement réalisées des bilans a été effectuée (figure 15). Cette analyse permet d'évaluer dans quelle proportion les mesures planifiées sont similaires aux mesures actuellement réalisées. Cette analyse a été réalisée pour les résultats attendus et les défis de la politique.

La figure 15 montre que le profil des mesures réalisées et partiellement réalisées est similaire à celui des mesures prévues pour les résultats attendus de la politique les plus visés par les plans d'action. Dans un deuxième temps, pour les défis de la politique, la figure 16 montre également que le profil des mesures réalisées et partiellement réalisées est très similaire à celui des mesures prévues.

Figure 15

Profil des mesures complètement et partiellement réalisées des bilans 2009-2010 dans les plans d'action 2010-2011 des MO comparé au profil des mesures prévues dans les plans d'action 2009-2010 selon les résultats attendus de la politique

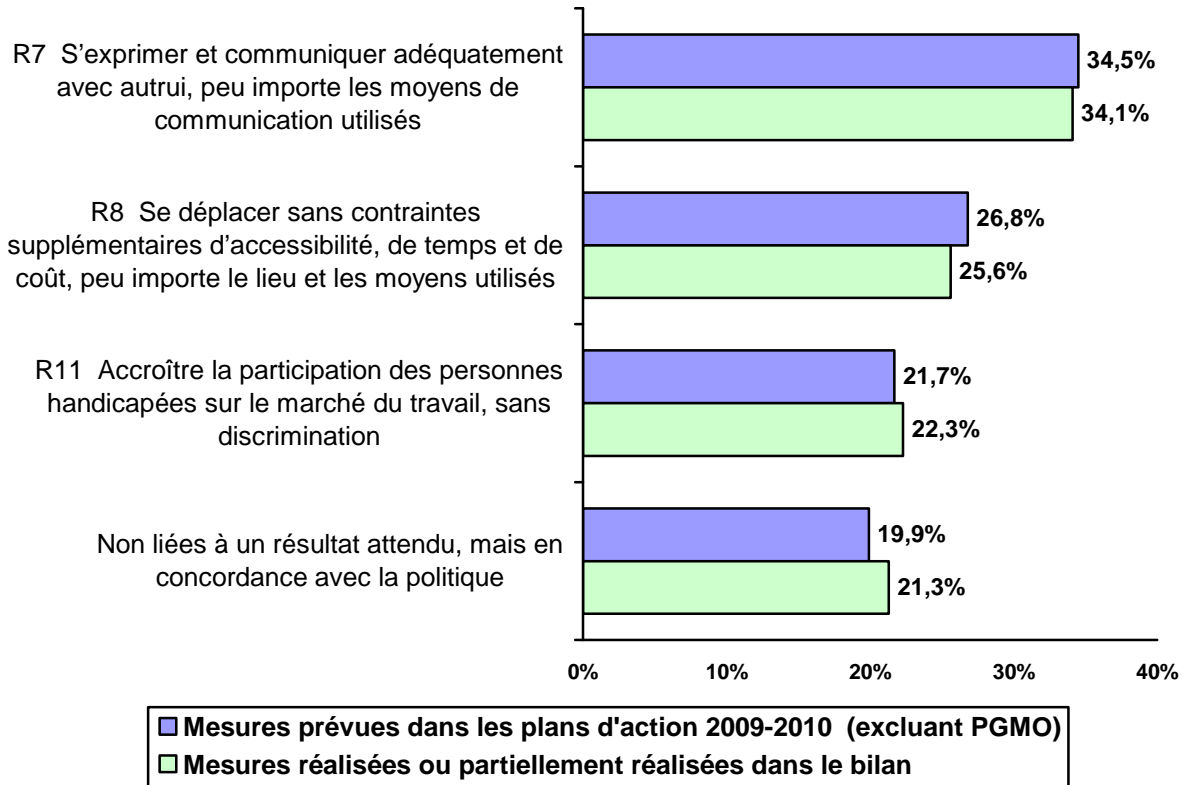
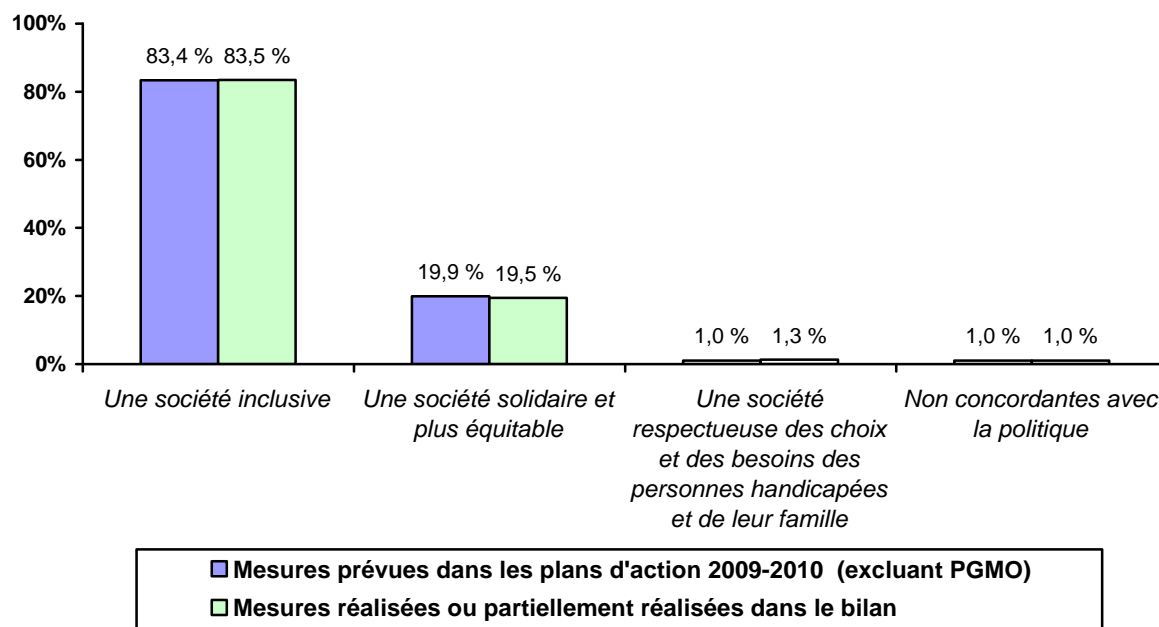


Figure 16

Profil des mesures complètement et partiellement réalisées des bilans 2009-2010 dans les plans d'action 2010-2011 des MO comparé au profil des mesures prévues dans les plans d'action 2009-2010 selon les défis de la politique



L'analyse des bilans permet donc de constater que les mesures prévues par les MO sont très similaires à celles qui sont présentées comme étant réalisées ou partiellement réalisées dans les bilans des plans d'action. Par exemple, la grande majorité des mesures réalisées sont concordantes avec le premier défi de la politique, comme prévu initialement. L'analyse révèle donc que les MO n'auraient pas tendance à abandonner des mesures liées à une partie de la politique en particulier.

Le fait que les mesures réalisées ou partiellement réalisées soient similaires aux mesures prévues permet aussi de confirmer que l'analyse des plans d'action est un bon indicateur des mesures qui sont réellement effectuées par les MO. Il est toutefois important de rappeler que cette analyse est basée sur les bilans effectués par les MO eux-mêmes, et non pas sur une évaluation indépendante de la réalisation des mesures prévues.

Finalement, l'analyse révèle également que plusieurs mesures prévues sont omises des bilans des MO et que d'autres n'ont pas été réalisées. On peut cependant noter que parmi les mesures qui ont été considérées comme non réalisées, plusieurs ont été reportées dans les plans d'action subséquents. Néanmoins, le fait que 74 % des mesures prévues sont présentées comme étant complètement réalisées dans les bilans permet de présumer que l'impact anticipé des plans d'action lors de leur élaboration ne se concrétise pas entièrement lors de leur application.

Contenu des mesures réalisées en tout ou en partie par les MO en 2009-2010

Le contenu de chacune des 399 mesures réalisées ou partiellement réalisées inscrites dans les bilans des plans d'action des MO a été résumé par un ou deux mots-clés. L'analyse des mots-clés permet de mettre en évidence les obstacles sur lesquels les MO ont le plus fréquemment agi en 2009-2010. Le tableau 13 présente, par ordre décroissant, les principaux thèmes et obstacles qui ont été visés par les MO en 2009-2010. De plus, des exemples seront présentés tout au long de cette section afin d'illustrer ces principaux thèmes et obstacles.

Tableau 13

Obstacle ou thème visé par les mesures complètement et partiellement réalisées des bilans 2009-2010 des plans d'action des MO

Mesure	n
Accès aux communications	174
Internet (standards sur l'accessibilité du Web)	61
Documents (LSQ, braille)	42
Services (services d'interprétation)	35
Accessibilité aux immeubles des MO	155
Locaux, bureaux, salles de réunion, signalisation (direction), salles de bain, stationnements, rampes d'accès, ascenseurs	116
Évaluation – inventaire des travaux ou modifications à apporter	20
Nouvelles constructions (accessibilité universelle)	12
Sensibilisation et formation des employés et des gestionnaires	126
Travail	108
Embauche	71
Maintien en emploi	37
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	46
Politique d'accès aux documents et aux services (article 26.5 de la Loi)	46
Mesures d'urgence (plans d'évacuation)	33
Approvisionnement (article 61.3 de la Loi)	24
Recherche – évaluation de programmes – analyse	23
Organismes de promotion – Partenaires	19
Concertation – recherche d'expertise/conseils	17
Soutien financier	2

- *Les mesures des plans d'action des MO visent principalement à améliorer l'accès à leur site Internet, à leurs documents, à leurs services et à leurs immeubles*

Les mesures réalisées ou partiellement réalisées inscrites dans les bilans des plans d'action 2010-2011 des MO visent d'abord à réduire les obstacles liés à l'accès aux communications (174), notamment l'accès aux sites Internet des MO pour les personnes handicapées (61). De nombreux MO ont ainsi réalisé des travaux pour adapter leur site Internet en fonction des nouveaux standards sur l'accessibilité du Web adoptés par le gouvernement du Québec. Notons que ces standards ont obtenu le statut de directives obligatoires du Conseil du trésor le 10 mai 2011. Plusieurs mesures visaient également à faciliter l'accès aux documents (42) et aux services (35) offerts par les MO aux personnes handicapées en différents formats adaptés (LSQ, braille, services d'interprétation).

Afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'accéder à sa programmation, 100 % des productions offertes par Télé-Québec sont maintenant entièrement sous-titrées pour les malentendants, et ce, respectivement aux conditions de licence établies par le CRTC et en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2009.

Quant à l'accessibilité aux immeubles (116), notons que les MO ont concentré leurs efforts à améliorer leurs locaux, bureaux, salles de réunion, salles de bain et stationnements de même qu'à bonifier la signalisation utilisée dans les immeubles afin de diriger les utilisateurs handicapés. En ce sens, plusieurs MO ont modifié des portes, installé des rampes d'accès aux entrées et adapté ou ajouté des ascenseurs pour améliorer l'accessibilité aux immeubles. Par ailleurs, plusieurs MO (20) ont aussi procédé à une évaluation de leur(s) immeuble(s) et produit un inventaire des travaux ou des modifications à apporter afin d'en améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées.

L'édifice Le Deux Cent, qui abrite le siège social du MAPAQ, a fait l'objet de rénovations majeures et répond maintenant aux normes en matière d'accessibilité. Un agent de sécurité est présent à l'entrée principale pour donner de l'information aux visiteurs. On a également installé une commande électrique pour l'ouverture des portes à l'entrée principale ainsi que des ascenseurs adaptés aux personnes circulant en fauteuil roulant et dans lesquels le numéro des étages est écrit en braille. Des services sanitaires conçus pour les personnes en fauteuil roulant ont aussi été aménagés sur deux étages de l'immeuble.

- *La sensibilisation des employés et des gestionnaires*

Au troisième rang des obstacles visés par les mesures des MO, on retrouve la sensibilisation du personnel en général, des employés à l'accueil et des gestionnaires en vue d'améliorer leur connaissance de la réalité vécue par les personnes handicapées et de leurs besoins en matière d'accès aux documents et aux services offerts par leur organisme. La sensibilisation s'est effectuée notamment dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) pour plusieurs MO et visait plusieurs sujets tels que l'accès aux services et aux documents, la disponibilité de services d'interprétation, l'intégration ou la réintégration au travail des employés handicapés et la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).

- *De nombreuses mesures avaient pour but de favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées*

Parmi les mesures réalisées ou partiellement réalisées en 2009-2010, 108 avaient pour objectif de favoriser l'emploi des personnes handicapées au sein des MO. De fait, 71 visaient spécifiquement l'embauche des personnes handicapées alors que 37 avaient pour but le maintien en emploi du personnel handicapé. Parmi les mesures liées à l'embauche, soulignons d'abord la sensibilisation des gestionnaires notamment au regard du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées et du PDEIPH ainsi que l'adaptation du processus de sélection notamment par l'utilisation d'un service d'interprétation. Concernant le maintien en emploi, on peut constater que plusieurs MO ont consacré des efforts pour adapter les postes de travail

de leurs employés handicapés et pour les accommoder dans l'organisation de leur travail.

- *Plusieurs mesures visaient la production et la diffusion du plan d'action à l'égard des personnes handicapées*

Au total, 46 mesures étaient consacrées à la production et la diffusion du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Ces mesures visaient l'ensemble des étapes de production du plan d'action telles que la création d'un comité de travail, la planification des rencontres, l'identification des obstacles, l'adoption du plan d'action, son suivi, sa diffusion et sa promotion.

- *La Politique d'accès aux documents et aux services*

La Politique d'accès aux documents et aux services a fait l'objet de 46 mesures parmi les plans d'action des MO en 2009-2010. De ces mesures, 17 visaient la gestion des plaintes déposées par des personnes handicapées au regard de l'accès aux services et aux documents offerts par les MO, et 7 autres avaient pour objectif la production d'un répertoire des services et des documents offerts aux personnes handicapées et sa promotion auprès des partenaires et des organismes de promotion. Notons que 10 mesures avaient pour but de bonifier la déclaration de services aux citoyens des MO en y précisant que les lieux, services et documents étaient accessibles aux personnes handicapées et que des accommodements pouvaient aussi être obtenus sur demande. Enfin, soulignons que 8 mesures visant les employés travaillant à l'accueil avaient trait à l'utilisation de services téléphoniques tels que l'ATS et le Service de relais Bell.

- *L'adaptation des mesures d'urgence*

Les MO ont mis en œuvre 33 mesures visant à adapter leur procédure d'évacuation afin de s'assurer que tous les employés handicapés, clients ou autres utilisateurs de leur(s) immeuble(s) puissent être évacués rapidement et en toute sécurité en cas d'urgence. Ces mesures incluaient la réalisation d'exercices d'évacuation, l'identification

d'accompagnateurs pour assister les employés handicapés lors d'une évacuation, l'installation d'un système d'alarme adapté de même que la promotion et la diffusion de la procédure d'évacuation adaptée.

- *Le processus d'approvisionnement (article 61.3 de la Loi)*

En 2009-2010, 24 mesures des MO avaient pour objectif de s'assurer de l'accès aux personnes handicapées des biens et des services lors de leur achat ou de leur location dans leur processus d'approvisionnement.

- *L'évaluation et la recherche*

Plusieurs MO ont réalisé des projets (17) visant à analyser les besoins de leur clientèle handicapée et à identifier les obstacles qui freinent leur participation sociale. Enfin, d'autres MO ont mis de l'avant des projets (6) d'évaluation de programmes ou de politiques destinés aux personnes handicapées tels que des programmes d'embauche ou d'adaptation de domicile.

La SHQ a appuyé la production d'un document de réflexion sur les facteurs contribuant à l'augmentation, dans le secteur du logement social, de clientèles avec de graves incapacités et un grand besoin d'aide. Ce document explore les besoins émergents et tente de répondre aux questions des intervenants en logement social et communautaire sur les rôles respectifs des réseaux de l'habitation et de la santé. Ce document a été réalisé en décembre 2009 lors des consultations ACL (AccèsLogis Québec) dans le but de réviser le programme. La SHQ a aussi entrepris de mettre à jour et d'enrichir son étude sur la santé des résidents d'habitations à loyer modique (HLM) de 2001 à partir des données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. L'étude permettra de mieux connaître non seulement les maladies et les limitations qui affectent les résidents, mais aussi les diverses incapacités et besoins de services qui en découlent. Les travaux sont en cours et devraient se terminer en 2011. Enfin, la SHQ a réalisé un sondage auprès de 2 200 locataires d'HLM à l'été 2009 lors de l'évaluation du programme Habitations à loyer modique. Les résultats de ce sondage enrichiront les connaissances au sujet des conditions de vie des locataires ayant différents types d'incapacités.

Le MESS a mené des travaux d'évaluation des programmes d'aide et d'accompagnement social. Au cours de l'année 2008-2009, une première étape d'évaluation a été franchie avec la production du rapport s'appuyant sur un premier sondage auprès des participants et des participantes au programme *Devenir*. Dans cette étude, qui visait en bonne partie à mesurer les effets bruts associés à la participation à ce programme, les résultats sont apparus fort encourageants. Ils ont mis en évidence le haut niveau d'activité des personnes à la suite d'une participation. L'année 2009-2010 a été consacrée à l'analyse et à la rédaction de trois rapports distincts s'appuyant sur un deuxième sondage téléphonique auprès des participants à *Devenir*, un premier sondage auprès des participants à *Interagir*, ainsi qu'un dernier rapport concernant la mise en œuvre et la pertinence des programmes *Devenir* et *Interagir*.

La SQ a effectué une étude pour savoir si les modes d'intervention des policiers auprès des personnes handicapées sont adéquats. Un rapport a été soumis dans lequel sont formulées plusieurs recommandations. Des pistes de solutions seront mises de l'avant progressivement dans les prochains plans d'action.

- *Organismes de promotion et partenaires*

Enfin, 19 mesures des MO visaient la concertation avec les organismes de promotion et les partenaires dans leurs différents dossiers ou l'octroi de subvention pour les soutenir.

Analyse de la concordance entre les plans d'action des municipalités et la politique *À part entière*

Cette section présente l'analyse de la concordance des mesures des plans d'action des municipalités avec les 13 résultats attendus, les 3 défis et les 11 priorités d'intervention de la politique de même qu'avec la terminologie de la Loi et du PPH.

Concordance des mesures des municipalités selon les résultats attendus

- *Tout comme en 2009, les mesures des plans d'action 2010 des municipalités visent surtout 2 résultats attendus de la politique : offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer et de participer à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture*

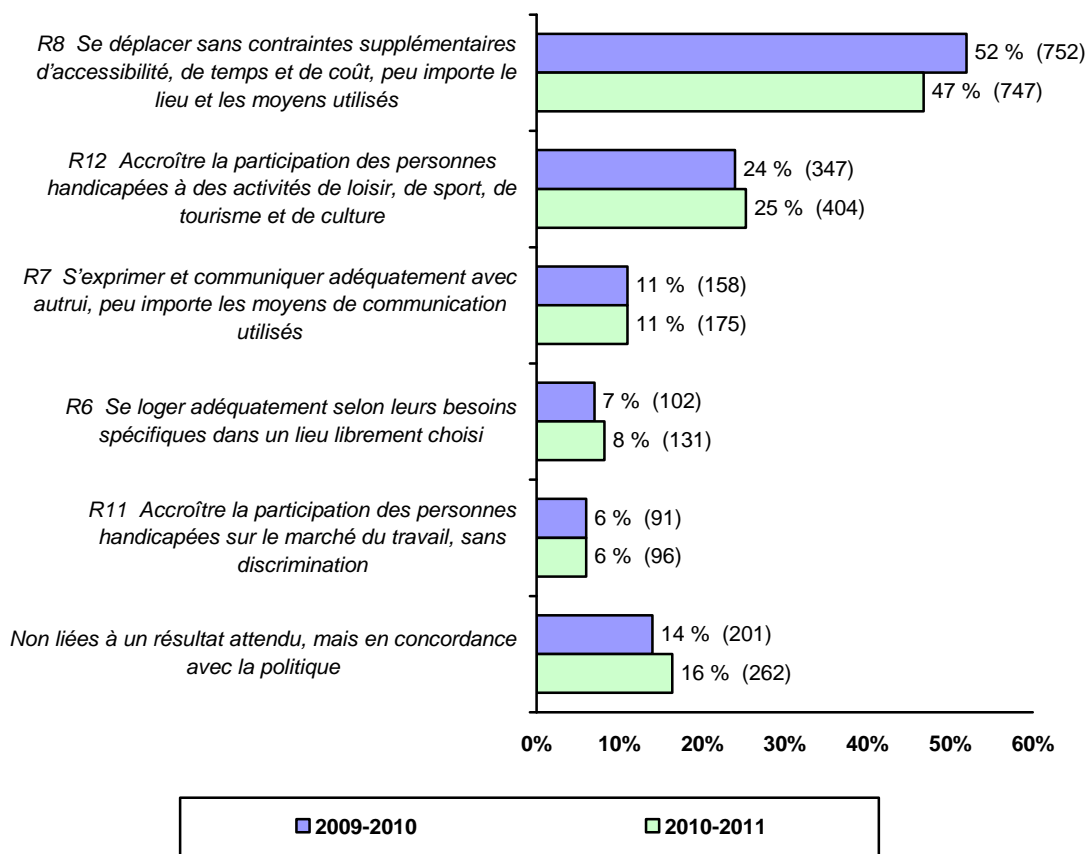
Les 1 595 mesures des plans d'action des municipalités ont été analysées et classées en fonction des 13 résultats attendus de la politique. Rappelons qu'une mesure pouvait être associée à plus d'un résultat attendu. On peut ainsi constater à la figure 17 que les mesures des plans d'action des municipalités visent principalement 5 résultats attendus. Les autres résultats attendus sont ciblés dans des proportions inférieures à 5 % (données non présentées).

Ainsi, près de la moitié (47 %) des 1 595 mesures inscrites dans les plans d'action 2010 des municipalités sont associées au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés* (R8). Il s'agit d'une diminution comparativement à 2009 alors que 52 % des mesures visaient ce résultat attendu de la politique. On remarque aussi que le quart (25 %) des mesures sont liées au résultat attendu *Accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture* (R12) (c. 24 % en 2009). Enfin, comme en 2009, une mesure sur 10 (11 %) est rattachée au résultat attendu *Offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés* (R7).

Soulignons que 16 % des mesures des plans d'action des municipalités ne sont associées à aucun des résultats attendus de la politique (c. 14 % en 2009). Ces mesures visaient surtout à sensibiliser la population ou à former le personnel des municipalités aux réalités vécues par les personnes handicapées, ce qui correspond à la première priorité d'intervention de la politique qui vise à *Agir contre les préjugés et la discrimination* (P1). Bien qu'elles ne soient pas directement liées à l'atteinte d'un résultat attendu, ces mesures s'inscrivent néanmoins dans l'un ou l'autre des défis et priorités d'intervention de la politique.

Figure 17

Concordance des mesures des municipalités avec les résultats attendus de la politique, 2009 et 2010



Concordance des mesures des municipalités avec les défis de la politique

Les 1 595 mesures inscrites aux plans d'action des municipalités ont également été associées aux 3 défis de la politique. Rappelons qu'une mesure peut être rattachée à plus d'un défi.

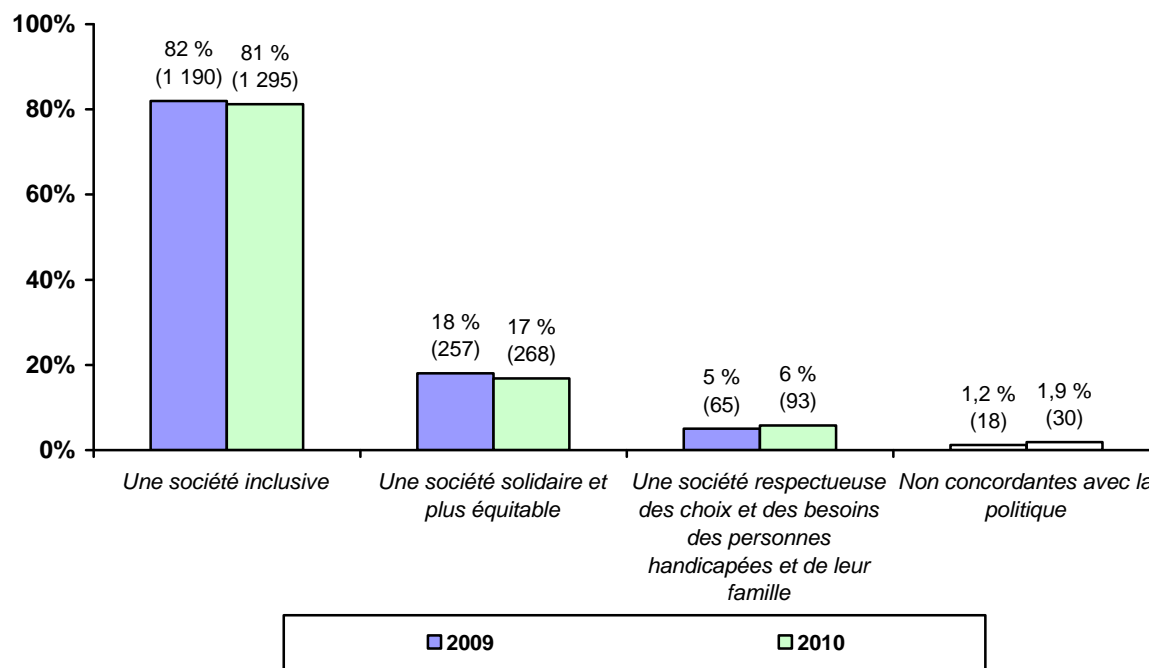
- *Au total, 98 % des mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités à l'égard des personnes handicapées en 2010 sont en concordance avec au moins un défi de la politique*

La majorité (81 %) des mesures des plans d'action sont associées au premier défi *Une société inclusive* alors que 17 % sont liées au deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable* (figure 18). Notons que seulement 6 % des mesures ciblent le troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et*

de leur famille. Ainsi, l'analyse révèle que 98 % des mesures des municipalités sont en concordance avec les défis de la politique *À part entière* et que seulement 1,9 % des mesures ne le sont pas, considérant qu'il était impossible de les associer clairement à l'un ou l'autre des défis de la politique. Ce portrait est similaire à celui observé en 2009.

Figure 18

Concordance des mesures des municipalités avec les défis de la politique, 2009 et 2010



Les prochaines sections présentent l'analyse de la concordance des mesures des plans d'action des municipalités selon les 11 priorités d'intervention de la politique.

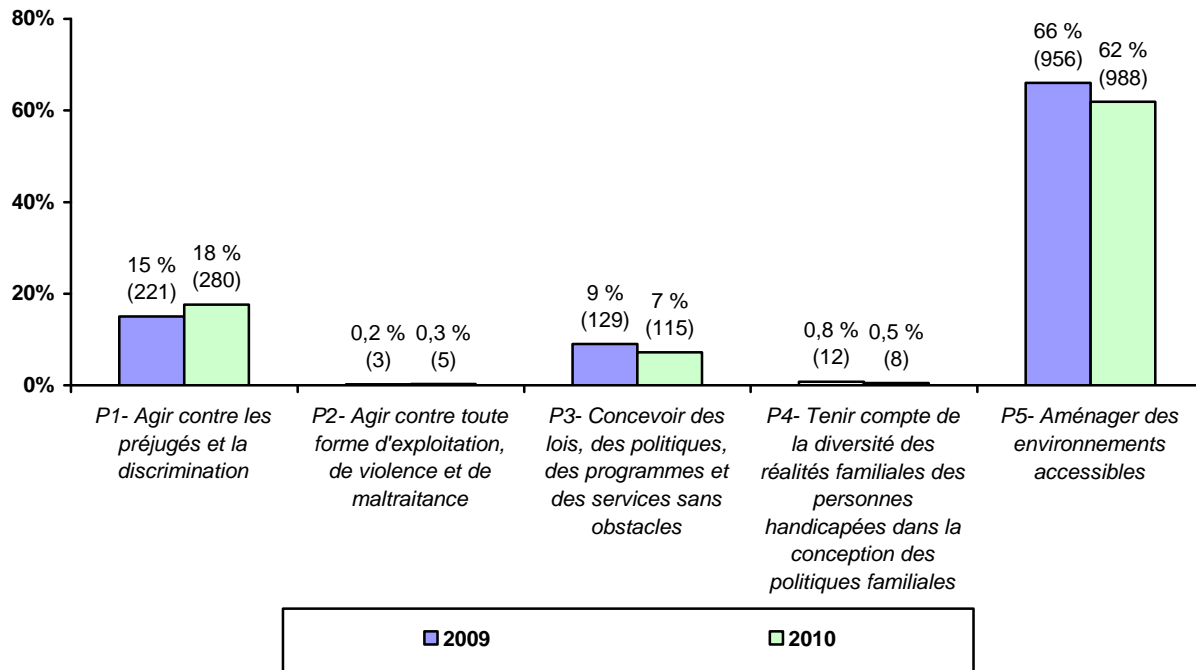
Une société inclusive

- 62 % des 1 595 mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités 2010 sont associées à la priorité visant à Aménager des environnements accessibles : il s'agit de la priorité la plus visée au sein du premier défi, mais aussi dans l'ensemble de la politique

Rappelons que 81 % des 1 595 mesures des plans d'action des municipalités sont associées au premier défi de la politique *Une société inclusive*. La figure 19 permet d'observer la proportion des mesures liées à chacune des 5 priorités de ce défi.

Figure 19

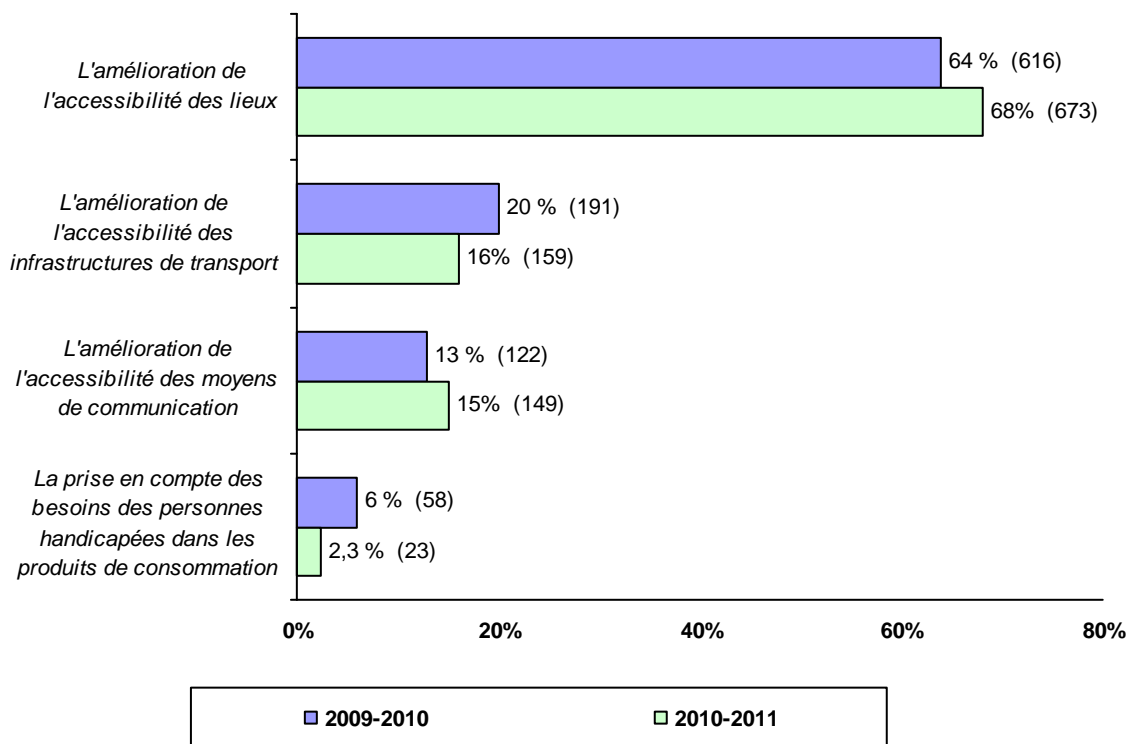
Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du premier défi Une société inclusive, 2009 et 2010



Ainsi, on remarque qu'en 2010, 62 % des mesures des municipalités (988 sur 1 595) sont liées à la priorité *Aménager des environnements accessibles* (P5) (c. à 66 % en 2009). Cette dernière demeure la plus visée par les plans d'action des municipalités à l'intérieur du premier défi, mais aussi dans l'ensemble de la politique. Parmi les 988 mesures qui y sont associées, notons que 673 (68 %) sont liées au levier *L'amélioration de l'accessibilité des lieux*, 16 % au levier *L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport* et 15 % au levier *L'amélioration de l'accessibilité des moyens de communication* (figure 20). Notons que ce portrait est similaire à celui observé en 2009.

Figure 20

Répartition des mesures des municipalités liées à la priorité *Aménager des environnements accessibles (P5)* selon les leviers d'intervention, 2009-2010 et 2010-2011



La deuxième priorité en importance pour les municipalités dans ce défi et dans l'ensemble de la politique est *Agir contre les préjugés et la discrimination (P1)*. En effet, 18 % des mesures (280 sur 1 595) y sont associées. De ce nombre, 228 mesures (81 % c. 71 % en 2009) sont liées au levier *La sensibilisation de la population* et 50 (18 % c. 26 % en 2009) le sont au levier *La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public* (données non présentées).

Par ailleurs, 7 % des mesures (115 sur 1 595) ont été associées à la priorité visant à *Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles (P3)* (c. 9 % en 2009). Notons que moins de 1,0 % des mesures des municipalités ont pu être reliées à la priorité visant à *Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales (P4)* et une proportion similaire, à la priorité *Agir contre toute forme d'exploitation, de violence ou de maltraitance (P2)*.

Une société solidaire et plus équitable

- *En 2010, 11 % des mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités sont associées à la priorité qui vise à Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services : il s'agit de la troisième priorité la plus ciblée dans l'ensemble de la politique*

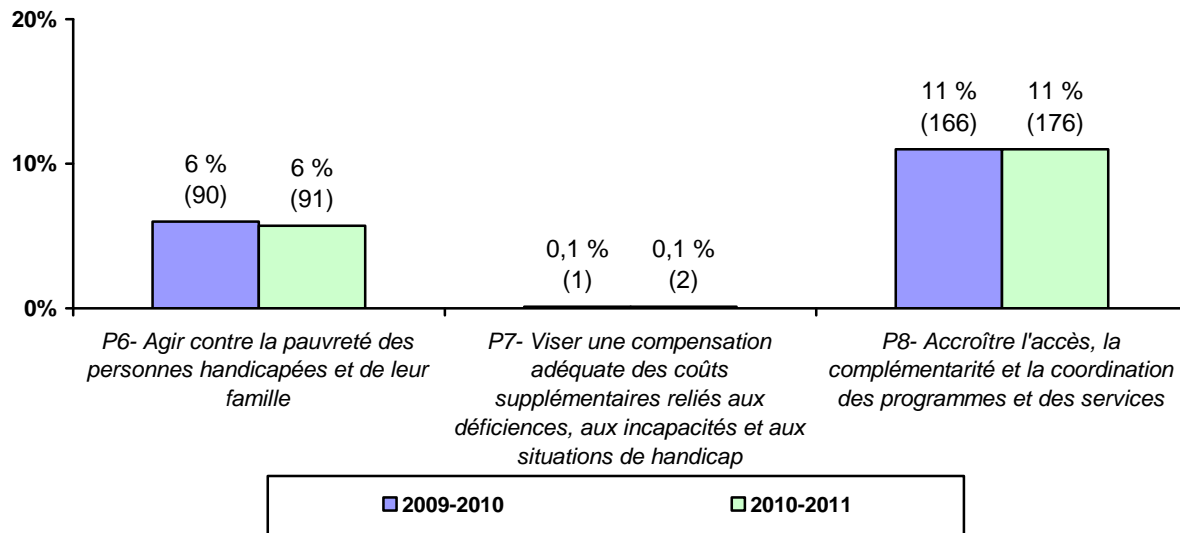
Comme il est mentionné précédemment, 17 % des mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités sont liées au deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable* (268 sur 1 595). Ainsi, on peut constater à la figure 21 que le portrait de 2010 ne diffère pas de celui observé en 2009 : 11 % de l'ensemble des mesures sont associées à la priorité visant à *Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services* (P8). Au sein de cette priorité, notons que 2 leviers sont particulièrement ciblés par les municipalités : 103 mesures (59 %) sont ainsi associées au levier qui a pour objectif *Le renforcement de la complémentarité et de la coordination de l'ensemble des programmes et services* et 56 (32 %) le sont au levier visant *L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services* (données non présentées).

D'autre part, 6 % des mesures des municipalités se rattachent à la priorité *Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille* (P6) (91 sur 1 595). De ce nombre, la presque totalité des mesures, soit 87, vise l'atteinte d'un levier d'intervention en particulier : *L'action concertée contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (donnée non présentée).

Finalement, soulignons que 2 des 1 595 mesures des municipalités sont associées à la priorité *Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires liés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap* (P7).

Figure 21

Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable*, 2009 et 2010



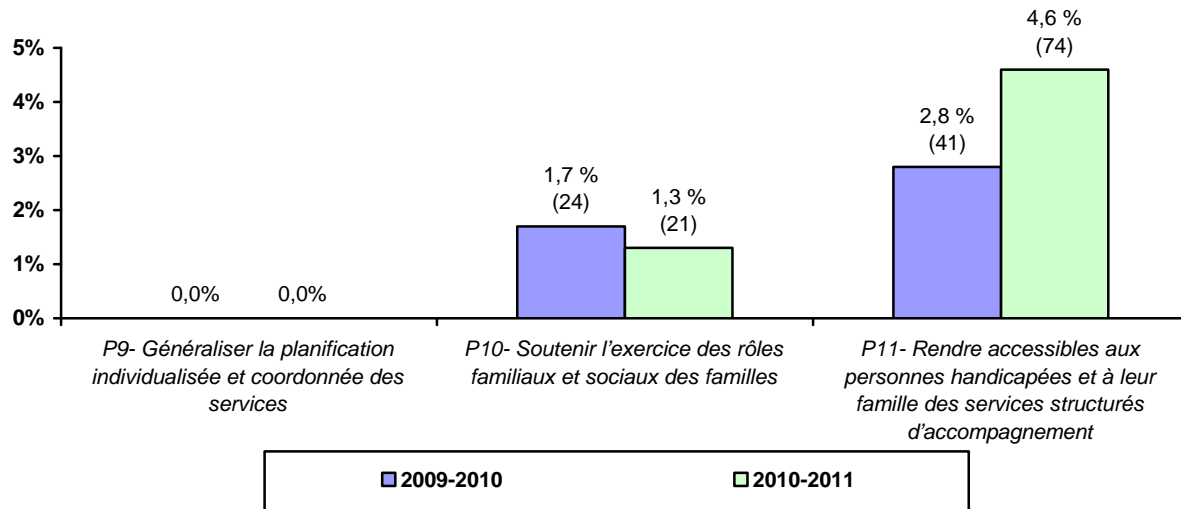
Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

- En 2010, 93 mesures inscrites dans les plans d'action des municipalités sont liées au troisième défi : tout comme en 2009, la majorité vise à *Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement*

Rappelons que seulement 6 % des mesures des plans d'action des municipalités sont liées au troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille* (93 sur 1 595). On peut observer à la figure 22 que 74 de ces mesures (4,6 %) sont en lien avec la priorité visant à *Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement* (P11) (c. 41 en 2009) alors que 21 sont liées à la priorité qui vise à *Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles* (P10) (c. 24 en 2009).

Figure 22

Concordance des mesures des municipalités avec les priorités du troisième défi *Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille*, 2009 et 2010



Utilisation d'une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des municipalités

Le contenu des 46 plans d'action des municipalités a été analysé dans le but d'évaluer la proportion de celles qui emploient une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH dans leur plan d'action pour définir adéquatement la population des personnes handicapées. Cette section présente donc les résultats de cette analyse.

- *Seulement 15 % des municipalités utilisent une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH pour définir les personnes handicapées dans leur plan d'action*

Environ une municipalité sur 7 (15 %) utilise dans son plan d'action une terminologie en concordance avec la Loi et le PPH pour définir la population des personnes handicapées. En 2009, cette proportion était de 23 %. De fait, dans la majorité des plans d'action (85 %), les municipalités ont recours à d'autres termes, souvent employés comme synonymes, mais non en concordance avec le PPH ou la Loi, pour identifier les personnes handicapées. Parmi ces autres appellations, mentionnons, à l'instar des MO, l'utilisation fréquente d'expressions telles que *les handicapés*, *personnes ayant un handicap* ou *personnes souffrant d'un handicap*. Rappelons que les

expressions préconisées par la Loi et le PPH pour définir cette population sont les suivantes : *personne handicapée, personne avec incapacité ou personne en situation de handicap.*

Analyse des bilans des plans d'action 2009 des municipalités

- *16 % des municipalités assujetties à l'article 61.1 de la Loi ont fait, dans leur plan d'action 2010, le bilan des actions prévues dans leur plan d'action 2009 tel que le prescrit la Loi*

Au total, 22 des 68 municipalités (33 %) ont produit un plan d'action pour 2009 et pour 2010 (tableau 14). Les plans d'action de ces 22 municipalités ont été analysés pour la première édition du bilan de la mise en œuvre de la politique. Parmi ces 22 plans d'action 2010, 11 bilans ont été produits. Ainsi, parmi les 68 municipalités devant produire un plan d'action, 11 (16 %) ont inclus, dans leur plan d'action 2010, le bilan des actions prévues dans leur plan d'action 2009 tel que le prescrit cet article de la Loi. L'analyse inclut également une municipalité qui n'est pas assujettie à l'article 61.1 de la Loi, mais qui a néanmoins respecté ces mêmes éléments de l'article de la Loi en 2009 et 2010. La présente analyse portera donc sur ces 12 bilans, puisqu'elle exige que nous ayons d'abord analysé les plans d'action 2009.

Tableau 14

Municipalités assujetties à l'article 61.1 de la Loi qui ont produit un plan d'action à l'égard des personnes handicapées en 2009 et en 2010 et qui ont produit un bilan de ce plan d'action en 2010

	Municipalités assujetties	Municipalités assujetties qui ont produit un plan d'action en 2009 et en 2010		Municipalités assujetties qui ont produit un bilan de leur plan d'action 2009 dans leur plan d'action 2010	
	n	n	%	n	%
Municipalités	68	22	32,4	11	16,2

Rappelons qu'une mesure prévue peut être identifiée comme étant réalisée, partiellement réalisée, non réalisée ou absente. Au total, l'état de réalisation de 378 mesures initialement prévues dans ces 12 plans d'action 2009 a été analysé selon le contenu des bilans.

- 49 % des mesures prévues par les municipalités en 2009 ont été réalisées

L'état de réalisation des mesures prévues par les municipalités dans les plans d'action 2009, tel que présenté dans les bilans produits, est illustré dans le tableau 15. On constate que parmi les 413 mesures qui ont été analysées et classées, 238 sont soit réalisées (49 %) ou partiellement réalisées (9 %), pour un total de 58 %. De plus, 59 (14 %) mesures sont présentes dans les bilans mais n'ont pas été réalisées, alors que 116 (28 %) mesures sont complètement absentes des bilans analysés. Finalement, mentionnons que 111 mesures présentées dans les bilans n'avaient pas été initialement prévues dans les plans d'action 2009 (donnée non présentée). Comme pour les MO, ces mesures ont été exclues de l'analyse comparative.

Tableau 15

État de réalisation des mesures des plans d'action des municipalités 2009, municipalités ayant produit un plan d'action en 2009 et en 2010, ce dernier incluant un bilan des actions prises en 2009

	Nombre de mesures	Pourcentage des mesures
	n	%
Réalisées	203	49,2 %
Partiellement réalisées	35	8,5 %
Non réalisées	59	14,3%
Absentes	116	28,1 %
Total	413	100,0 %

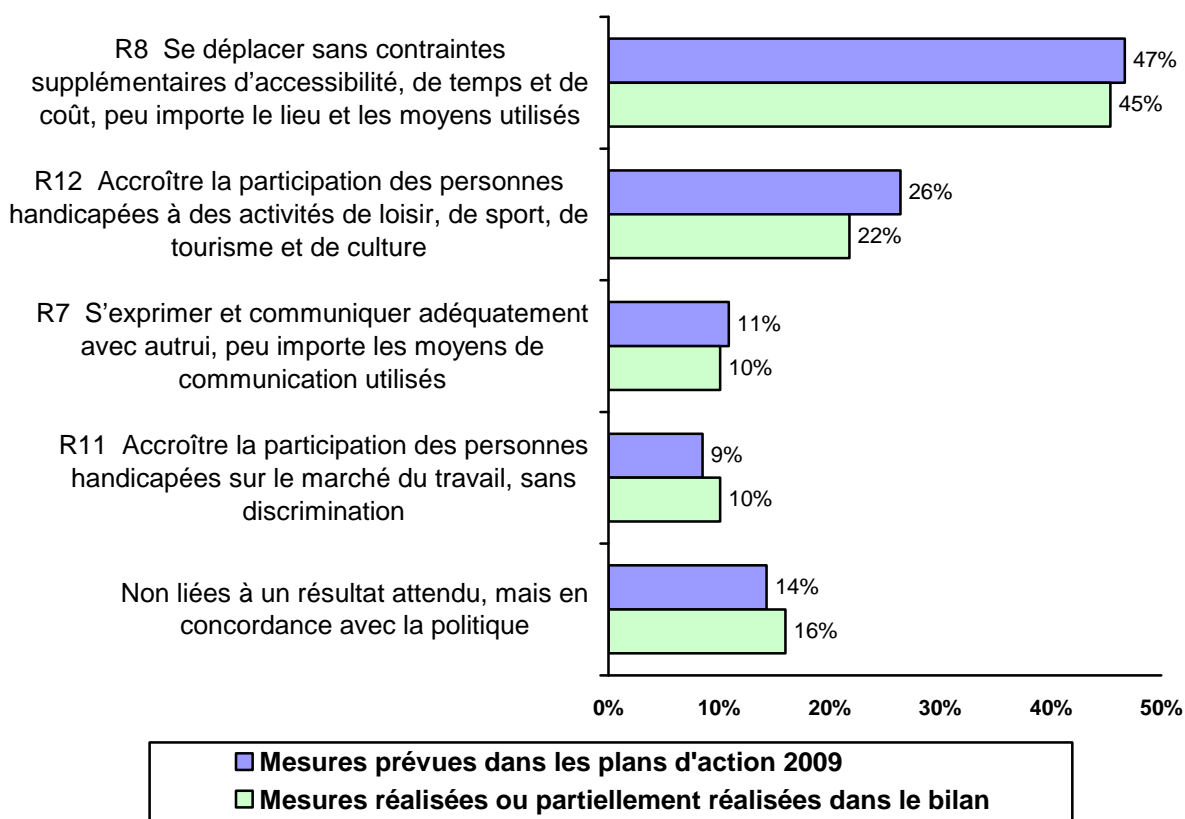
Ensuite, une analyse du profil des mesures prévues en 2009 comparativement aux mesures réalisées ou partiellement réalisées des bilans a aussi été effectuée pour les municipalités. Cette analyse permet d'évaluer dans quelle proportion les mesures planifiées sont similaires aux mesures actuellement réalisées. Cette analyse a été réalisée pour les résultats attendus et les défis de la politique.

La figure 23 montre que le profil des mesures réalisées et partiellement réalisées est similaire à celui des mesures prévues pour les résultats attendus de la politique les plus visés par les plans d'action. Une différence peut cependant être observée pour un des

résultats attendus de la politique. En effet, l'analyse montre que celui visant à *Accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture* aurait été plus faiblement visé par les mesures réalisées et partiellement réalisées que celles prévues initialement.

Figure 23

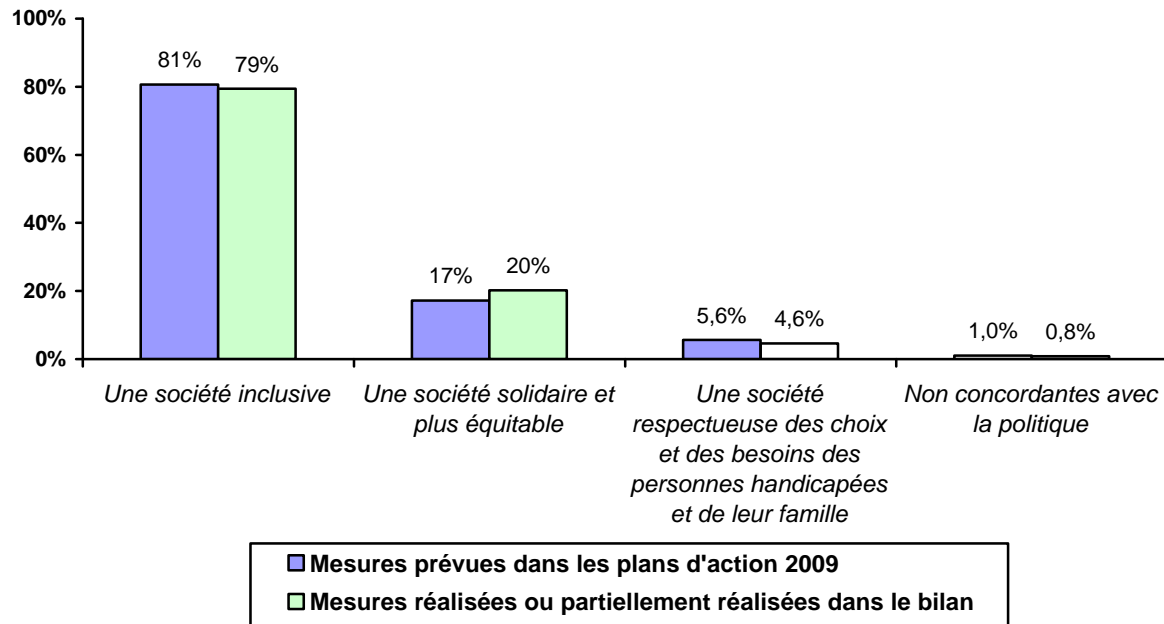
Profil des mesures complètement et partiellement réalisées des bilans 2009 dans les plans d'action 2010 des municipalités comparé au profil des mesures prévues dans les plans d'action 2009 selon les résultats attendus de la politique À part entière



Pour les défis de la politique, la figure 24 montre que le profil des mesures réalisées et partiellement réalisées est également similaire à celui des mesures prévues. La seule différence observée concerne le deuxième défi *Une société solidaire et plus équitable* qui est légèrement plus visé par les mesures réalisées ou partiellement réalisées. Les mesures associées à ce défi auraient donc été davantage réalisées que les mesures visant les autres défis de la politique.

Figure 24

Profil des mesures complètement et partiellement réalisées des bilans 2009 dans les plans d'action 2010 des municipalités comparé au profil des mesures prévues dans les plans d'action 2009 selon les défis de la politique *À part entière*



Comme pour les MO, l'analyse des bilans permet de constater globalement que les mesures prévues par les municipalités sont très similaires à celles qui sont présentées comme étant réalisées ou partiellement réalisées dans les bilans des plans d'action. Cette évaluation repose cependant sur un nombre restreint de mesures, puisque seulement 12 municipalités ayant produit un plan d'action en 2009 ont effectué un bilan de ce plan d'action en 2010. Parmi ces mesures prévues, 42 % sont soit non réalisées ou absentes des bilans (donnée non présentée). Dans un tel contexte, il est difficile de s'avancer sur l'impact réel des plans d'action des municipalités sur la mise en œuvre de la politique. Cependant, les données qui ont pu être recueillies lors de l'analyse semblent montrer que les mesures effectivement réalisées ou partiellement réalisées sont globalement similaires à celles prévues initialement. Ces données permettent donc de confirmer que l'analyse des mesures prévues des plans d'action est un bon indicateur des types de mesures qui sont réellement effectuées par les MO.

Contenu des mesures réalisées en tout ou en partie par les municipalités en 2009

Tout comme pour les MO, le contenu de chacune des 238 mesures réalisées ou partiellement réalisées inscrites dans les bilans des plans d'action des municipalités a été résumé par un ou deux mots-clés. L'analyse des mots-clés permet de mettre en évidence les principaux thèmes et obstacles sur lesquels les municipalités ont le plus fréquemment agi en 2009. Le tableau 16 présente, par ordre décroissant, ces principaux thèmes et obstacles visés. De plus, des exemples seront présentés tout au long de cette section afin d'illustrer ces principaux thèmes et obstacles.

Tableau 16

Obstacle ou thème visé par les mesures complètement et partiellement réalisées des bilans 2009 des plans d'action 2010 des municipalités

Mesure	n
Accessibilité aux loisirs et à la vie communautaire	88
Amélioration de l'offre de loisirs réguliers et adaptés	21
Bibliothèques municipales	20
Centres de loisirs, piscines, centres sportifs, arénas, lieux touristiques, salles de spectacles, musées, pistes cyclables	19
Événements spéciaux, festivals	10
Vie communautaire (séances municipales, élections municipales)	7
Accessibilité aux édifices municipaux	53
Accessibilité aux infrastructures de transport	36
Sensibilisation et formation	36
Travail	28
Embauche	21
Maintien en emploi	7
Mesures d'urgence	25
Logements – immeubles résidentiels accessibles ou adaptés	24
Accessibilité aux camps de jour réguliers (enfants de 5 à 12 ans)	23
Stationnement pour personnes handicapées	23
Partenariat	18
Accessibilité aux modes de transport (autobus, transport adapté)	15
Approvisionnement (article 61.3 de la Loi)	10
Accompagnement des personnes handicapées	9

- *Les mesures des municipalités visent principalement à améliorer l'accessibilité aux loisirs réguliers et à la vie communautaire*

Les mesures réalisées ou partiellement réalisées en 2009 par les municipalités et inscrites dans les bilans des plans d'action 2010 avaient pour principal objectif d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux activités de loisirs réguliers

ainsi que leur participation à la vie communautaire (88). Ainsi, 21 mesures visaient à bonifier l'offre de loisirs réguliers et adaptés dans les municipalités. Parmi celles-ci, on note que 3 municipalités ont produit et diffusé un répertoire des loisirs et des lieux accessibles sur leur territoire et 2 autres, une politique de loisirs.

L'accessibilité aux services offerts par les bibliothèques municipales a également été l'objet de plusieurs mesures (20). Celles-ci visaient notamment l'achat de livres adaptés (gros caractères), l'adaptation des postes informatiques, la livraison de livres à domicile et l'adaptation des politiques de prêts (amendes et renouvellement) de façon à favoriser l'utilisation des services par les personnes handicapées. Plusieurs mesures ont aussi été mises en œuvre en 2009 afin d'améliorer l'accès aux parcs municipaux telles que l'ajout de tables de pique-nique adaptées ou de jeux adaptés pour les enfants handicapés.

<p>La municipalité de Varennes a procédé à l'aménagement du parc Ki-Ri en installant un module de jeux adapté et accessible aux enfants handicapés. Ce projet a valu à la municipalité de Varennes le prix Action municipale et famille en 2009.</p>
--

Par ailleurs, 19 mesures avaient pour but d'accroître l'accès aux centres de loisirs et communautaires, piscines publiques, centres sportifs et arénas, lieux touristiques, salles de spectacles, musées et pistes cyclables des municipalités.

Les municipalités se sont aussi préoccupées de la participation des personnes handicapées aux événements spéciaux et festivals (10) tenus sur leur territoire en s'assurant que les sites où se déroulent ces activités soient accessibles, notamment pour les personnes circulant en fauteuil roulant, et que des espaces de stationnement pour personnes handicapées y soient disponibles. Enfin, 7 mesures des bilans 2009 visaient à favoriser la participation des citoyens handicapés aux élections municipales ou aux séances municipales.

La municipalité de Chambly prévoit l'installation d'enseignes mobiles afin de réserver des espaces de stationnement pour les personnes handicapées lors d'activités itinérantes ou d'événements spéciaux, tels que les Fêtes de quartier.

- *53 mesures visaient l'amélioration de l'accessibilité aux édifices municipaux*

En 2009, les municipalités ont réalisé ou partiellement réalisé 53 mesures permettant à leurs citoyens handicapés d'accéder plus facilement aux édifices municipaux comme l'hôtel de ville ou la bibliothèque. Parmi ces mesures, notons l'installation de portes automatiques, de salles de bain adaptées et l'ajout de rampes d'accès ou d'ascenseurs. Trois municipalités se sont aussi dotées d'un inventaire des travaux ou des modifications à apporter à leurs édifices afin d'en planifier la réalisation au cours des prochaines années.

- *L'accessibilité aux infrastructures de transport*

Les municipalités ont réalisé, en tout ou en partie, 36 mesures permettant d'améliorer l'accès aux infrastructures de transport sur leur territoire. Ainsi, 20 mesures visaient l'amélioration de l'accès et de la sécurité des voies de circulation aux personnes handicapées. À cet effet, des mesures ont été prises afin d'assurer la sécurité des piétons handicapés aux intersections, notamment par l'ajout d'une meilleure signalisation ou par l'installation ou la modification des feux de signalisation déjà en place. Certaines mesures visaient aussi la sensibilisation de la population à cet égard. Par ailleurs, 14 mesures ont aussi permis la réfection de trottoirs de la municipalité par l'installation de bateaux-pavés ou l'abaissement des bordures de béton aux intersections.

La municipalité de Matane a demandé au Centre de réadaptation *L'Interaction* de lui transmettre des recommandations afin de maximiser l'accessibilité et la sécurité de tous les piétons se déplaçant sur l'avenue Saint-Jérôme incluant les personnes handicapées. Ce centre de réadaptation est spécialisé en déficience motrice, visuelle, auditive, du langage et de la parole. Les recommandations ont été transmises aux ingénieurs et aux techniciens en charge de la préparation des plans et du suivi des travaux du projet de réfection de cette avenue.

- *La sensibilisation et la formation*

Tout comme les MO, les municipalités ont réalisé des activités de sensibilisation auprès de leurs employés, notamment ceux occupant un poste à l'accueil, mais aussi auprès de la population générale au cours de l'année 2009 (15). Quelques municipalités ont, par exemple, sensibilisé leurs citoyens de même que les propriétaires de commerces, de cliniques, de duplex, de triplex ou d'immeubles résidentiels aux notions d'accessibilité universelle. Dans plusieurs cas, les activités de sensibilisation se sont déroulées durant la SQPH ou lors de la Journée internationale des personnes handicapées qui se tient le 3 décembre. De plus, quelques mesures visaient la formation des moniteurs de camps de jour réguliers afin qu'ils soient capables d'accompagner adéquatement les enfants handicapés de 5 à 17 ans qui les fréquentent.

- *Le travail*

En 2009, les municipalités ont réalisé entièrement ou en partie 28 mesures en vue d'améliorer la participation des personnes handicapées sur le marché du travail. Ainsi, quelques municipalités ont mis de l'avant 21 mesures favorisant l'embauche des personnes handicapées au sein de leur personnel, par exemple en offrant des stages ou des emplois d'été ou en adaptant le processus de sélection de manière à répondre à leurs besoins.

Les municipalités ont aussi œuvré au maintien en emploi de leur personnel handicapé notamment en adaptant le poste de travail ou en proposant de modifier l'organisation du travail de façon à mieux répondre à leurs besoins.

- *Les mesures d'urgence*

Les municipalités ont réalisé en tout ou en partie 25 mesures visant à améliorer les services aux personnes handicapées en cas de sinistre. À cet effet, plusieurs municipalités ont créé ou fait la promotion d'un registre des citoyens handicapés vivant sur leur territoire afin de pouvoir intervenir plus rapidement et plus efficacement en cas d'urgence. Soulignons que l'inscription des citoyens sur ce registre se fait sur une base volontaire. Certaines municipalités ont également offert une formation aux pompiers et aux policiers afin d'adapter leurs interventions en fonction des besoins des personnes handicapées.

La municipalité de Granby gère un programme d'assistance aux personnes ayant une incapacité liée à la mobilité en cas de sinistres. Ces personnes peuvent s'inscrire à ce programme qui identifie leur problématique lors de sinistres. On retrouve dans les données recueillies, entre autres, leur adresse, le type de leur incapacité et l'emplacement de leur chambre. En 2009, on dénombrait environ 250 inscriptions à ce programme.

- *Les logements et immeubles résidentiels accessibles ou adaptés*

De nombreuses mesures (24) des municipalités visaient l'augmentation de l'offre de logements et d'immeubles résidentiels accessibles ou adaptés sur leur territoire. Notons par exemple des mesures visant à inciter la construction ou la rénovation de logements, la promotion du *Programme d'adaptation de domicile* ou encore, la réalisation d'un inventaire de logements accessibles au sein de la municipalité.

La municipalité de Trois-Rivières a consacré 1,7 M\$ en 2009 à la construction de 12 unités de logements adaptés et à la mise à niveau de 12 autres.

- *L'accès aux camps de jour réguliers*

L'accès aux camps de jour réguliers pour les enfants handicapés a été l'objet de plusieurs mesures des municipalités en 2009 (23). Parmi celles-ci, soulignons l'embauche d'animateurs spécialisés grâce au soutien du Programme d'accompagnement en loisir du MELSL et la formation des moniteurs.

La municipalité de Boisbriand a embauché des accompagnateurs spécialisés pour intégrer des enfants handicapés âgés de 5 à 12 ans dans les différents camps de jour pour la période estivale de 2009. Par exemple, la municipalité a embauché deux interprètes en langue des signes québécoise (LSQ) afin de pouvoir intégrer deux enfants ayant une incapacité auditive à un camp de jour durant la saison estivale 2009.

- *Les stationnements pour les personnes handicapées*

Plusieurs mesures (23) des municipalités visaient l'accessibilité et la disponibilité des stationnements pour les personnes handicapées. Ces mesures avaient pour but de s'assurer du respect des règlements municipaux en matière de stationnement pour personnes handicapées tels que les normes d'aménagement, d'affichage, de localisation et d'entretien par les commerçants et par les citoyens en général. À cet effet, plusieurs mesures avaient comme objectif d'accroître la surveillance policière de ces espaces de stationnement réservés.

Enfin, plusieurs autres mesures ont été réalisées, en tout ou en partie, par les municipalités en 2009. Par exemple, on souligne des mesures visant l'amélioration de l'accessibilité aux modes de transport, dont le transport adapté et d'autres favorisant l'accompagnement des personnes handicapées telles que la disponibilité de vignettes offrant la gratuité aux accompagnateurs. Concernant le transport adapté, notons que la majorité des 11 municipalités ayant produit un bilan 2009 dans leur plan d'action 2010 ont réalisé en tout ou en partie au moins une mesure à ce sujet.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Étant donné que :

- Au 31 mars 2011, 92 % des moyens de mise en œuvre du PGMO sont soit réalisés (31 %), en cours de réalisation (32 %) ou en continu (29 %).
- La proportion de moyens réalisés est passée de 17 % (69 moyens) au 31 mars 2010 à 31 % (127) au 31 mars 2011.
- Toutes les initiatives intersectorielles ont débuté leurs travaux, dont 4 sont réalisées.
- Le PGMO arrive à échéance en 2013 et que la politique s'échelonne sur un horizon de 10 ans.
- Les plans d'action prévus à l'article 61.1 sont l'outil de mise en œuvre privilégié de la politique *À part entière* pour les actions sectorielles.

Recommandation 1

Pour ce qui est de la période avant 2013, il est recommandé aux MO de rendre à terme la réalisation de leurs engagements au PGMO d'ici son échéance en 2013.

Pour ce qui est de la période après 2013, il est recommandé aux MO de planifier leurs actions sectorielles qui permettent d'assurer la mise en œuvre de la politique au-delà de 2013 au sein de leur plan d'action prévu par l'article 61.1 de la Loi.

Étant donné que :

- Les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées constituent l'un des principaux outils de mise en œuvre de la politique *À part entière* au regard des actions sectorielles.
- Pour 2010-2011 et 2010, 30 % des MO et des municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi n'ont pas produit un plan d'action, ce qui représente néanmoins une amélioration par rapport à 2009-2010 et 2009 (33 %).

- 43 % des MO assujettis à l'article 61.1 de la Loi ont fait, dans leur plan d'action 2010-2011, le bilan des actions prévues dans leur plan d'action 2009-2010 tel que le prescrit la Loi.
- 16 % des municipalités assujetties à l'article 61.1 de la Loi ont fait, dans leur plan d'action 2010, le bilan des actions prévues dans leur plan d'action 2009 tel que le prescrit la Loi.
- L'Office a pour mission de veiller au respect des principes et des règles énoncés dans la Loi et de s'assurer, dans la mesure des pouvoirs qui lui sont conférés, que les MO et les municipalités poursuivent leurs efforts afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées.
- Selon l'article 61.1 de la Loi, tout plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées doit identifier des obstacles à l'intégration des personnes handicapées, décrire les mesures prises au cours de l'année qui se termine (bilan) ainsi que les mesures envisagées pour l'année qui débute.
- Les bilans sont un élément incontournable afin d'effectuer un suivi de la réalisation de l'ensemble des mesures des plans d'action et d'évaluer la contribution de ces mesures à la mise en œuvre de la politique.

Recommandation 2

Il est recommandé aux MO et aux municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi qui ne respectent pas leurs obligations légales de donner suite dans les meilleurs délais aux représentations de l'Office et des autorités ministérielles à cet effet. Il leur est de plus recommandé de produire annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées prévoyant des actions sectorielles susceptibles de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leur secteur d'activité et d'y inclure un bilan de l'ensemble des actions prises au cours de l'année qui se termine.

CONCLUSION

Ce deuxième bilan de la mise en œuvre de la politique *À part entière* pour l'année 2010-2011 a permis de confirmer que la grande partie des engagements du PGMO sont soit réalisés, en cours de réalisation ou en continu, et que les travaux sont maintenant débutés pour l'ensemble des initiatives intersectorielles. L'analyse annuelle de la concordance entre les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des MO et des municipalités et la politique a réaffirmé que les plans d'action sont en concordance avec la politique. Un autre constat mérite d'être souligné, soit l'augmentation du nombre de MO et de municipalités assujettis à l'article 61.1 de la Loi ayant produit un plan d'action pour 2010-2011.

Cependant, la nouvelle analyse des bilans des plans d'action révèle que moins d'un MO sur deux et qu'environ une municipalité sur six assujettis à l'article 61.1 de la Loi produisent annuellement un plan d'action et y incluent un bilan des actions réalisées pour l'année qui se termine tel que le prescrit la Loi. Néanmoins, l'analyse des bilans disponibles a permis de constater qu'une grande partie des actions prévues en 2009-2010 par les MO et les municipalités ont bel et bien été réalisées en tout ou en partie. Ces résultats confirment que les plans d'action constituent un outil de premier plan en vue d'atteindre les résultats attendus de la politique.

Enfin, ces résultats démontrent que les travaux de mise en œuvre de la politique avancent en vue de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Afin de continuer à suivre l'évolution de la mise en œuvre de la politique, l'Office s'engage à poursuivre le suivi des moyens de mise en œuvre du PGMO et l'analyse de la concordance entre les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées et la politique *À part entière* au cours de l'année 2011-2012.

INITIATIVES INTERSECTORIELLES INSCRITES AU PGMO

Une société inclusive

Moyens de mise en œuvre identifiés comme <i>Initiatives intersectorielles</i>	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
1 M-008 Établir un plan d'action concerté visant à identifier des solutions pour lutter contre les préjugés et la discrimination à l'endroit des personnes handicapées.	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MELS CDPDJ
2 M-104 Participer aux démarches concertées concernant l'exploitation, la violence et la maltraitance, initiées par les partenaires gouvernementaux.	En cours de réalisation	OPHQ
3 M-105 Collaborer aux travaux du comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle à titre de membre des comités-conseil en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle.	En cours de réalisation	OPHQ MCCCF
4 M-119 Établir une démarche de concertation sur l'adaptation du système judiciaire aux besoins des personnes handicapées en continuité avec les travaux antérieurs réalisés à ce sujet.	En cours de réalisation	OPHQ
5 M-130 / M-145 / M-148 Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales.	En cours de réalisation	OPHQ MTQ MAMROT
6 M-134 Élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> .	En cours de réalisation	MSG OPHQ
7 M-217 Mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé (le Groupe de travail) au Québec et contribuer à ses travaux. Le mandat du Groupe de travail consiste, en premier lieu, à dresser un état de situation exhaustif en matière de transport public adapté (transport adapté, taxis et autocars interurbains accessibles, réseaux de transport en commun et de transport collectif dans les régions rurales), de transport scolaire et de transport spécialisé au Québec. L'évolution des besoins de la clientèle et les différents modes de prestation de services seront également documentés à cette étape. En deuxième lieu, le Groupe de travail sera chargé de faire un diagnostic de la situation et d'élaborer des scénarios permettant l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec.	Réalisé	MTQ MSSS MAMROT MELS MESS OPHQ

Une société solidaire et plus équitable

Moyens de mise en œuvre identifiés comme <i>Initiatives intersectorielles</i>	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
8 M-225 Intégrer l'OPHQ au comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale responsable du suivi du plan d'action actuel et de l'élaboration du prochain plan.	Réalisé	MESS
9 M-226 Coanimer un groupe de travail interministériel sur la situation des personnes handicapées et la solidarité sociale chargé de développer des mesures concertées visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes handicapées et leur famille.	Réalisé	MESS OPHQ
10 M-227 Créer un groupe de travail sur la santé mentale, l'itinérance et l'exclusion sociale.	Réalisé	MESS
11 M-242 / M-248 Participer à un comité interministériel piloté par l'OPHQ et regroupant les principaux organismes gestionnaires, dont le mandat consisterait à proposer des scénarios visant à réduire les disparités de compensation	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MFQ

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Moyens de mise en œuvre identifiés comme <i>Initiatives intersectorielles</i>	Échéance	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>12 M-340 Animer une démarche de concertation sur l'amélioration de l'organisation des services d'interprétation en lien avec la mise en œuvre de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</p>	En cours de réalisation	OPHQ
<p>13 M-344 Animer une démarche intersectorielle sur la planification individualisée et coordonnée des services et faire rapport sur des travaux visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à assurer l'utilisation du plan de services par l'ensemble des acteurs ▪ à l'harmonisation des concepts et de la terminologie du plan de services ▪ au respect de la confidentialité ▪ à l'implantation d'un modèle mixte de coordination du plan de services ▪ à l'établissement de règles consensuelles permettant la désignation du responsable de la coordination du plan de services 	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MELS
<p>14 M-362 Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires</p>	En cours de réalisation	MELS MFA MSSS OPHQ
<p>15 M-371 Animer des démarches intersectorielles visant à proposer des pistes de solution pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ développer des services d'accompagnement dans toutes les régions ▪ favoriser l'harmonisation des pratiques d'accompagnement ▪ assurer la reconnaissance des besoins d'accompagnement dans la planification individualisée et coordonnée des services ▪ améliorer la formation et la rémunération des accompagnateurs 	En cours de réalisation	OPHQ MELS MSSS MTQ
<p>16 M-373 Animer et soutenir les travaux du comité sur l'accompagnement pour les personnes handicapées au Québec</p>	En cours de réalisation	OPHQ MTQ MELS MTO

QUESTIONNAIRE DE SUIVI ANNUEL DU PGMO, 2010-2011

**QUESTIONNAIRE DE SUIVI ANNUEL DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE
2010-2011**

CONSIGNES

Ce questionnaire a pour but de permettre à l'Office des personnes handicapées du Québec d'effectuer le suivi annuel du premier plan global de mise oeuvre (PGMO) de la politique *À part entière*, pour l'année 2010-2011. Il contient les moyens inscrits au PGMO de la politique, convenus et validés par les autorités de votre organisation.

Vous pouvez utiliser les onglets pour accéder au questionnaire ou revenir aux consignes (situés à gauche, au bas de la feuille Excel).

Pour chacun des moyens, vous devez compléter les champs liés aux **trois types d'information** suivants :

- 1) État de réalisation en 2010-2011;
- 2) Coûts assumés en 2010-2011.
- 3) Évaluation du moyen d'ici 2013

1. État de réalisation en 2010-2011

Les moyens de mise en oeuvre réalisés ou abandonnés en 2009-2010 ont été grisés : vous n'avez pas à les compléter de nouveau.

Pour chacun des moyens, marquez d'un X la case qui correspond à son état de réalisation en 2010-2011. Choisissez une seule réponse parmi les cinq possibilités suivantes : a) Non débuté, b) En cours de réalisation, c) Réalisé, d) En continu ou e) Abandonné. Ensuite, résumez très brièvement l'état de réalisation du moyen.

Si la responsabilité d'un moyen est partagée avec un ou plusieurs ministères ou organismes, vous devez inscrire la contribution de votre organisation seulement dans la réalisation du moyen.

a) Non débuté	Le moyen n'a pas encore été mis en oeuvre.
b) En cours de réalisation	Le moyen est en cours de réalisation parce que des activités ont été amorcées en 2010-2011 ou en 2009-2010 et que d'autres sont prévues en 2011-2012. À différencier de la réponse d) En continu, où il n'y a aucune échéance. Les activités en cours de réalisation sont menées en fonction d'échéances prédéterminées dans le PGMO.
c) Réalisé	Le moyen est réalisé parce que l'ensemble des activités a été complété au 31 mars 2011 et qu'aucune autre activité en lien avec celui-ci n'est prévue pour 2011-2012.
d) En continu	Le moyen est en continu lorsqu'il se réalise sans aucune échéance. Les activités en lien avec ce moyen sont réalisées périodiquement (ex. : annuel, biennal ou à des intervalles irréguliers).
e) Abandonné	Le moyen a été abandonné.

2. Coûts assumés en 2010-2011

Pour chacun des moyens, indiquez les coûts assumés (arrondis au dollar), calculés à partir des dépenses de transfert et des crédits supplémentaires pour l'année 2010-2011 seulement. Si aucun coût n'est associé au moyen, inscrivez 0.

Dépenses de transfert	Toute somme transférée par le gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement sans qu'aucune contrepartie soit reçue par le gouvernement cédant. Il peut s'agir, par exemple, d'une subvention, d'une allocation directe ou d'une dépense de programme.
Crédits supplémentaires	Toute attribution financière supplémentaire aux crédits annuels accordée par le Conseil du trésor à un ministère ou un organisme qui en a fait officiellement la demande. Les crédits alloués doivent être spécifiquement destinés à la réalisation de ce moyen.

3. Évaluation du moyen d'ici 2013

Vous devez compléter cette question pour les moyens pour lesquels aucune réponse n'avait été fournie ou que la réponse était « Ne sait pas » en 2009-2010. Les moyens dont la réponse était « Oui » ou « Non » en 2009-2010, ont été grisés et vous n'avez pas à y répondre.

Pour chacun des moyens, répondez à la question concernant son évaluation d'ici 2013, en marquant d'un X l'une des cases parmi les possibilités suivantes : a) Oui, b) Non ou c) Ne sait pas.

« L'évaluation de programme est une démarche rigoureuse de collecte et d'analyse d'information qui vise à porter un jugement sur un programme, une politique, un processus ou un projet pour aider à la prise de décision. Elle permet d'apprécier à la fois la pertinence du programme, l'efficacité avec laquelle ses objectifs sont poursuivis, l'efficience des moyens mis en place ou sa rentabilité, ainsi que son impact. »

Source : SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2002), L'évaluation de programme. Document destiné aux dirigeants et dirigeantes de ministères et d'organismes, Direction des communications, Secrétariat du Conseil du trésor, Québec, p. 6.

Il est important de compléter, pour chacun des moyens, l'état de réalisation, les coûts assumés et son évaluation. Prenez note que si des informations sont manquantes, le questionnaire vous sera retourné afin qu'il soit dûment complété.

Veillez retourner le questionnaire à l'adresse courriel suivante : evaluation@ophq.gouv.qc.ca. Prenez note que nous n'accepterons que la version électronique.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec l'Office des personnes handicapées du Québec :

Lucie Dugas Conseillère à l'évaluation et à la recherche	Téléphone : 819 475-8451 Courriel : lucie.dugas@ophq.gouv.qc.ca
Daniel Lavigne Conseiller à l'évaluation et à la recherche	Téléphone : 819 475-8643 Courriel : daniel.lavigne@ophq.gouv.qc.ca

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Office des personnes handicapées du Québec

Siège social
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Sans frais : 1 800 567-1465
Télécopieur : 819 475-8468
Téléscripteur : 1 800 567-1477
www.ophq.gouv.qc.ca

**QUESTIONNAIRE DE SUIVI ANNUEL DU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE
2010-2011**

Nom du ministère/organisme :							
Nom du coordonnateur de services aux personnes handicapées :							
Téléphone :		Courriel :			Date :		
Moyens de mise en oeuvre	1) Etat de réalisation en 2010-2011					2) Coûts assumés en 2010-2011	
	Non débuté	En cours de réalisation	Réalisé	En continu	Abandonné	Dépenses de transfert (\$)	Crédits supplémentaires (\$)
M-000 (moyen indiqué dans le PGMO) Échéance indiquée au PGMO :							
Si non débuté, résumez très brièvement la ou les raisons :							
Si en cours de réalisation, résumez très brièvement les activités mises en oeuvre :							
Si réalisé, résumez très brièvement les activités mises en oeuvre :							
Si en continu, résumez très brièvement les activités mises en oeuvre :							
Si abandonné, résumez très brièvement la ou les raisons :							
<p>3) Hormis le suivi prévu dans le présent questionnaire, prévoyez-vous effectuer une évaluation de ce moyen d'ici 2013? L'évaluation prévue pourrait porter sur la pertinence, la mise en oeuvre, l'efficacité ou l'efficience.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas</p>							

ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2011 DES MOYENS DE
MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO

Promotion et évaluation de la politique

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p><i>O-001 Sensibiliser l'ensemble de la population aux défis soulevés par la politique et aux priorités qu'elle met de l'avant</i></p> <p>M-001 Réaliser des activités de sensibilisation de la population adaptées aux publics visés</p>	Réalisé	OPHQ
<p><i>O-002 Favoriser l'utilisation de la politique comme cadre de référence à l'action des ministères et organismes et des autres intervenants publics, privés et communautaires</i></p> <p>M-002 Réaliser des activités d'information et de soutien à l'appropriation de la politique et à son utilisation comme cadre de référence à l'action</p>	En continu	OPHQ
<p><i>O-003 Évaluer la réalisation des engagements prévus au premier Plan global de mise en œuvre (PGMO) de la politique et les résultats atteints en termes de participation sociale et d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées</i></p> <p>M-003 Réaliser les activités prévues au cadre d'évaluation de la politique</p> <p>M-004 Animer un comité de suivi du conseil d'administration auquel participeront, notamment, des représentants du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées et de leur famille</p>	En cours de réalisation	OPHQ
	En cours de réalisation	OPHQ

Documentation de la participation sociale

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-004 Documenter davantage l'état de la participation sociale des personnes handicapées et ses principaux déterminants</i>		
M-005 Réaliser des activités de développement de la recherche, y compris l'établissement de priorités de recherche, visant à combler les besoins de connaissance associés à l'atteinte des résultats attendus et des priorités de la politique	En continu	OPHQ
M-006 Tenir compte de ces domaines et sujets prioritaires de recherche dans le choix des priorités du <i>Programme de subventions à l'expérimentation</i> de l'OPHQ	En continu	OPHQ
M-007 Soutenir le développement de nouvelles données administratives et de nouvelles enquêtes visant à combler les besoins de connaissance associés à l'atteinte des résultats attendus et des priorités de la politique	En cours de réalisation	OPHQ

Une société inclusive

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
Agir contre les préjugés et la discrimination		
<i>O-005 Agir contre les préjugés et la discrimination</i>		
M-008 (initiative intersectorielle) Établir un plan d'action concerté visant à identifier des solutions pour lutter contre les préjugés et la discrimination à l'endroit des personnes handicapées	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MELS CDPDJ
<i>O-006 Développer les connaissances des intervenants scolaires sur la notion de l'égalité, les droits de l'enfant et les accommodements possibles des élèves ayant des troubles d'apprentissage</i>		
M-009 Produire un module d'autoformation en ligne destinée aux organismes de défense des droits des personnes handicapées et aux personnes handicapées elles-mêmes	En cours de réalisation	CDPDJ
<i>O-007 Sensibiliser la population, les décideurs et les intervenants concernés à la situation des familles où vit une personne handicapée</i>		
M-010 Poursuivre la diffusion et offrir des conférences et articles dans différents médias à la suite de la publication de <i>Tricoter avec amour : étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé</i>	Réalisé	CFE
<i>O-008 Campagne de sensibilisation à l'emploi qui mise entre autres sur l'employabilité des personnes handicapées</i>		
M-011 Produire et diffuser trois messages télévisés	Réalisé	MCE
M-012 Élaborer un site Internet et des opérations de relations publiques	Réalisé	MCE

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-009 Réduire, voire éliminer, la stigmatisation et la discrimination envers les personnes ayant une maladie mentale</i>		
M-013 Réaliser une campagne nationale de sensibilisation de la population en diffusant des messages et en mettant en place des activités d'information et de sensibilisation et s'associer aux agences pour la réalisation d'une campagne régionale	Réalisé	MSSS
M-014 Créer et entretenir un site Internet permettant de diffuser le thème national annuel de la campagne et l'information qui lui est associée	Réalisé	MSSS
<i>O-010 Améliorer les perceptions et les connaissances de la population en ce qui a trait notamment à leur potentiel éducatif et professionnel, ainsi qu'aux façons de rendre la société plus inclusive</i>		
M-015 Réaliser des activités de sensibilisation auprès de la population générale et de certains groupes et milieux, tels les jeunes et les milieux éducatifs et de travail, pour que ceux-ci soient davantage informés des besoins et du potentiel des personnes handicapées, notamment sur le plan éducatif et professionnel, ainsi que sur les façons de rendre la société plus inclusive. Des arrimages pourront être établis avec les autres ministères et organismes ayant pris des engagements en ce sens	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-011 Réduire les préjugés et le manque de connaissance de la population quant aux possibilités pour les personnes handicapées ou à mobilité restreinte de bénéficier de services touristiques</i>		
M-016 Inclure des images montrant une personne handicapée ou à mobilité restreinte dans les divers outils promotionnels (imprimés ou électroniques) ou des activités de relations de presse	En continu	MTO
M-017 Augmenter la banque de photos promotionnelles du MTO montrant des personnes handicapées ou à mobilité restreinte	Réalisé	MTO
M-018 Soutenir les activités de sensibilisation et de promotion de Kéroul en poursuivant le soutien financier au fonctionnement de cette organisation	Réalisé	MTO

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-012 Sensibiliser le personnel de l'éducation des adultes à l'importance de suggérer à la clientèle des cours de développement personnel pour accompagner la personne handicapée dans son cheminement d'adaptation et de recherche d'un mieux-être</i>		
M-019 Promouvoir auprès des adultes le programme de formation de base commune et, plus particulièrement, le cours du domaine du développement personnel <i>Changement : passages et défis</i> , qui porte sur l'adaptation à de nouvelles conditions de vie, par exemple une perte d'autonomie	En continu	MELS
M-020 Promouvoir également le cours <i>Santé psychologique</i> , qui amène l'adulte à développer des moyens pour stimuler sa créativité et pour introduire dans sa vie des moments de plaisir qui favorisent son mieux-être	En continu	MELS
<i>O-013 Développer les connaissances des intervenants scolaires sur la notion de l'égalité, les droits de l'enfant et les accommodements possibles des élèves ayant des troubles d'apprentissage</i>		
M-021 Mettre en œuvre une session de formation en milieu scolaire destinée au personnel enseignant et non enseignant, aux administrateurs, aux membres des comités consultatifs EHDAA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) et aux parents : « <i>Pour que l'avenir ne lui échappe pas : comment faire des accommodements pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage</i> »	En continu	CDPDJ
M-022 Développer le matériel pédagogique d'accompagnement	Réalisé	CDPDJ
<i>O-014 Sensibiliser le personnel de première ligne (personnel du Centre de renseignements et personnel électoral) au regard des besoins des personnes handicapées</i>		
M-023 Concevoir et produire à l'intention du personnel électoral et du Centre de renseignements un outil pédagogique de sensibilisation sur les besoins des personnes handicapées, plus particulièrement dans le cadre de la révision et du vote	Réalisé	DGE
M-024 Intégrer ce nouveau module au programme de formation de ces intervenants	Réalisé	DGE

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-015 Sensibiliser le personnel de l'éducation des adultes à l'importance de suggérer à leur clientèle un programme de formation de base abordant la lutte contre les préjugés et la discrimination au sujet des personnes handicapées</i>		
M-025 À l'éducation des adultes, faire la promotion du programme de formation de base commune et, plus particulièrement, le cours du domaine de l'univers social qui porte sur les droits et responsabilités de citoyen ainsi que les cours du domaine du développement personnel qui portent sur les relations interpersonnelles et la santé physique	Réalisé	MELS
<i>O-016 Faciliter l'accueil des personnes handicapées dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle</i>		
M-026 Élaborer un document pour l'accueil des personnes handicapées à l'attention du personnel des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)	En continu	MELS
M-027 Collaborer à l'organisation, par les commissions scolaires, de la formation pour le personnel à l'accueil dans les SARCA	Non débuté	MELS
<i>O-017 Améliorer la formation et l'accompagnement du personnel enseignant au regard des particularités associées à l'intervention auprès des élèves handicapés</i>		
M-028 Préciser, en collaboration avec les universités, les composantes de formation initiale visant à préparer tous les futurs enseignants à l'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté	En cours de réalisation	MELS
M-029 Demander aux commissions scolaires de s'assurer que leurs plans de formation continue intègrent cette préoccupation et en assurer le suivi	En cours de réalisation	MELS
M-030 Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire	En continu	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-018 Améliorer la prise en compte des capacités, aspirations et besoins des élèves et des étudiants handicapés dans les services d'orientation scolaire et professionnelle</i>		
M-031 Informé et sensibiliser le personnel scolaire, notamment les conseillers et les conseillères en orientation, par des sessions de formation sur la mise en œuvre de l'approche orientante	En continu	MELS
M-032 Intégrer cette préoccupation dans le cadre des travaux relatifs à l'orientation en milieu scolaire (mise sur pied d'équipes régionales de soutien à l'orientation en milieu scolaire)	En continu	MELS
M-033 Faire connaître le volet particulier du site Internet de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation (communauté virtuelle en lien avec l'orientation scolaire et professionnelle) et y déposer de l'information concernant les clientèles ayant des besoins particuliers avec l'accord de l'Ordre	Réalisé	MELS
<i>O-019A Développer les connaissances et les compétences chez le personnel des services d'aide aux étudiants handicapés des établissements postsecondaires pour répondre aux besoins de l'ensemble des étudiants handicapés et, plus particulièrement, de ceux ayant des problèmes graves de santé mentale ou des troubles graves d'apprentissage</i>		
M-034 En suivi à ces expériences, envisager différentes avenues quant à la sensibilisation, à l'information et à la formation de l'ensemble des acteurs dans les établissements de l'enseignement collégial qui seront considérées	Réalisé	MELS
M-035 Maintenir un soutien financier aux établissements d'enseignement collégial qui ont des mandats de coordination de services, en vertu de l'annexe budgétaire S024, trois cégeps sont mandatés par le MELS pour coordonner les services dans l'ensemble des établissements collégiaux. Dans le cadre de ce mandat, ils organisent régulièrement des sessions de formation portant sur l'ensemble des clientèles et plus spécifiquement sur les clientèles émergentes. De plus, ils produisent des documents d'information sur le sujet	En continu	MELS
<i>O-020 Sensibiliser les élèves et les étudiants handicapés, le personnel scolaire, les parents d'enfants handicapés et les associations qui représentent les personnes handicapées ou les parents d'enfants handicapés à la poursuite des études collégiales et universitaires</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-036 Informer et sensibiliser les personnes responsables de l'adaptation scolaire dans les commissions scolaires	En continu	MELS
M-037 Rééditer la brochure d'information produite par l'Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS) en 2004 (brochure produite grâce à une subvention du MELS) et la diffuser dans l'ensemble des commissions scolaires	En cours de réalisation	MELS
M-038 Déposer les informations sur le site Internet du MELS	Non débuté	MELS
<i>O-021 Développer chez le personnel des SARCA œuvrant en éducation des adultes une sensibilité à l'importance de l'orientation professionnelle pour la précision du projet de formation pour les personnes handicapées</i>		
M-039 Sensibiliser le personnel des SARCA sur les besoins des élèves handicapés	Non débuté	MELS
M-040 Informer et former le personnel des SARCA sur le service de bilan des acquis et sur les cours en formation de base commune portant sur l'orientation professionnelle dans le domaine de la vie professionnelle pour encourager les personnes handicapées à entreprendre ou à poursuivre une démarche d'orientation professionnelle	Réalisé	MELS
M-041 Produire un document facilitant l'accueil des personnes handicapées précisant l'importance de l'orientation professionnelle pour les personnes handicapées	Abandonné	MELS
<i>O-022 Améliorer la connaissance de la réalité des personnes handicapées du personnel des greffes des palais de justice</i>		
M-042 Offrir une sensibilisation aux membres du personnel des greffes des palais de justice	En cours de réalisation	MJQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-023 Contribuer à l'amélioration continue des connaissances chez les intervenants de la santé et des services sociaux, les entreprises d'économie sociale en aide domestique et les employés de gré à gré au regard des réalités des personnes handicapées</i>		
M-043 Développer une formation spécifique sur la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement pour les intervenants des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et offrir la formation en région	Réalisé	MSSS
M-044 Développer divers outils d'information, de sensibilisation ou de formation	Non débuté	MSSS
<i>O-024 Améliorer l'accès aux documents et aux services offerts au public à l'endroit des personnes handicapées</i>		
M-045 Fournir aux ministères et aux organismes publics des outils de formation et de sensibilisation relativement aux meilleures pratiques à instaurer à l'endroit des personnes handicapées en matière d'accueil et de services offerts au public	En cours de réalisation	OPHQ
M-046 Fournir aux ministères et aux organismes publics des outils de formation et de sensibilisation sur l'approche inclusive et sur les meilleures pratiques d'accommodement à offrir aux personnes handicapées, pour que celles-ci aient accès aux services offerts au public	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-025 Développer les connaissances des intervenants concernés au regard du principe d'obligation d'accommodement et autres droits enchâssés dans les chartes dans le cadre du traitement des réclamations des clientèles accidentées handicapées</i>		
M-047 Activités de formation aux intervenants concernés	En continu	SAAQ
<i>O-026 Outiller les gestionnaires et le personnel sur la façon de gérer adéquatement les situations d'exception</i>		
M-048 Former les gestionnaires sur la façon de convenir des accommodements raisonnables	En continu	SAAQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-049 Sensibiliser le personnel à reconnaître les situations qui pourraient bénéficier d'accommodements raisonnables	Réalisé	SAAQ
<i>O-027 Informer adéquatement les divers acteurs du secteur de l'habitation des avantages (coûts-bénéfices) d'une application des normes d'accessibilité et d'adaptabilité dès la phase de conception de domiciles</i>		
M-050 Promouvoir le concept d'accessibilité universelle	Réalisé	SHQ
<i>O-028A Développer les connaissances du personnel des autorités organisatrices de transport au regard des caractéristiques et des besoins des personnes handicapées</i>		
M-051 Accorder un soutien financier pour s'assurer que la formation des chauffeurs de taxi-volet personnes handicapées soit donnée sur l'ensemble du territoire québécois	Réalisé	MTQ
M-052 Sensibiliser l'Association des propriétaires d'autobus du Québec sur l'importance de former les chauffeurs sur les caractéristiques et les besoins des personnes handicapées, y compris la question de l'accompagnement	En continu	MTQ
<i>O-029 Réduire la discrimination à l'embauche à l'égard des personnes handicapées</i>		
M-053 Faire, auprès des municipalités comptant moins de 100 employés, qui ne sont pas visées par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, la promotion de l'importance d'adopter des politiques et des processus d'embauche conçus de façon à prévenir la discrimination à l'endroit des personnes handicapées	En cours de réalisation	MAMROT
<i>O-030 Faire la promotion auprès de l'industrie touristique des services de sensibilisation et de formation offerts par Kéroul relativement aux besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte, notamment en termes d'accueil, d'information et de services</i>		
M-054 Insérer, dans les pages du site Internet institutionnel du MTO qui sont destinés aux entreprises touristiques, un lien avec le site Web de Kéroul	Réalisé	MTO

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-055 Faire la promotion des services de Kéroul et de son site Internet dans le bulletin électronique <i>Totalement Tourisme!</i></p>	Réalisé	MTO
<p><i>O-031 Assurer la formation des employés du MTO qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique relativement aux besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte, notamment en termes d'accueil, d'information et de services</i></p>		
<p>M-056 Identifier les besoins de formation des employés du MTO qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique relativement aux besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte, en fonction des mandats de travail</p>	Réalisé	MTO
<p>M-057 Convenir avec Kéroul d'un programme de formation, sur les besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte et sur les moyens d'y répondre, adapté aux rôles et mandats des employés du MTO qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique</p>	Réalisé	MTO
<p>M-058 S'assurer que les employés du MTO qui entrent régulièrement en contact avec la clientèle touristique participent aux activités de formation données par Kéroul sur les besoins particuliers des personnes handicapées ou à mobilité restreinte et sur les moyens d'y répondre</p>	En continu	MTO
<p><i>O-032 Sensibiliser les établissements offrant des biens ou services au public sur leurs obligations en termes d'accessibilité à toutes les personnes</i></p>		
<p>M-059 Lorsque la CDPDJ obtiendra un règlement ou un jugement à la suite d'une plainte concernant une question de discrimination fondée sur le handicap dans l'accès à des biens ou services publics (art. 10 et 15 de la Charte des droits et libertés de la personne), élaborer une stratégie de communication visant à faire connaître ce résultat auprès des établissements ou personnes qui pourraient être touchés par des situations analogues</p>	En cours de réalisation	CDPDJ
<p><i>O-033 Élaborer un modèle d'organisation de services favorisant une éducation inclusive</i></p>		
<p>M-060 En concertation avec le MELS, proposer un modèle d'organisation des services éducatifs qui offre les conditions nécessaires à l'inclusion des élèves handicapés ou qui ont un trouble de déficit de l'attention (TDA)</p>	En continu	CDPDJ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-034 Développer les connaissances des employeurs et des travailleurs sur les droits des personnes handicapées relativement aux examens médicaux</i>		
M-061 Mettre en œuvre une session de formation en milieu de travail « <i>Dossier médical et droits de la personne</i> ». Les objectifs sont de connaître les récentes décisions des tribunaux ayant trait aux examens médicaux. Connaître les positions de la CDPDJ dans ce dossier. Identifier les lacunes possibles. Modifier ses outils en conséquence	Réalisé	CDPDJ
<i>O-035 Développer les connaissances des regroupements d'organismes de défense des droits des personnes handicapées sur la Charte des droits et libertés de la personne, sur la CDPDJ et sur les droits des personnes handicapées</i>		
M-062 Tenir des rencontres régionales d'échange avec les regroupements d'organismes de défense des droits des personnes handicapées (Outaouais, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean)	Réalisé	CDPDJ
<i>O-036 Développer les connaissances sur les besoins des personnes handicapées en matière de pratiques culturelles</i>		
M-063 Évaluer la pertinence et la faisabilité de réaliser une étude auprès des personnes handicapées concernant les obstacles qu'elles rencontrent à la pratique d'activités culturelles et si leurs besoins sont pris en compte	En cours de réalisation	MCCCCF
<i>O-037 Améliorer chez les organismes soutenus par le MCCCCF la prise en compte de la réalité des personnes handicapées</i>		
M-064 Susciter chez les organismes des projets favorisant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ soit la mise en œuvre d'activités adaptées aux besoins des personnes handicapées ▪ soit la formation des intervenants culturels à leur réalité 	En cours de réalisation	MCCCCF
<i>O-019B Développer les connaissances et les compétences chez le personnel des services d'aide aux étudiants handicapés des établissements postsecondaires pour répondre aux besoins de l'ensemble des étudiants handicapés et, plus particulièrement, de ceux ayant des problèmes graves de santé mentale ou des troubles graves d'apprentissage</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-065 Poursuivre et compléter l'ensemble des travaux entrepris afin de mieux connaître la clientèle des étudiants ayant des troubles de santé mentale ou des troubles d'apprentissage et leurs besoins et pour dégager des modèles d'organisation de services favorisant leur intégration et leur réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des projets pilotes ont cours actuellement dans plusieurs cégeps afin d'offrir des services aux clientèles émergentes et d'expérimenter de nouvelles façons de répondre à leurs besoins ▪ deux chercheurs agissent également à titre de personnes-ressources afin de soutenir le personnel des services d'aide pour donner une réponse appropriée aux besoins de ces clientèles 	Réalisé	MELS
<p>M-066 Maintenir le soutien financier aux établissements universitaires afin qu'ils puissent offrir des services adaptés aux étudiants handicapés. La règle 2.1.9 des « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2007-2008 » permet notamment de financer l'acquisition d'aides techniques ainsi que l'embauche et la formation de ressources humaines. Elle permet également de financer des recherches favorisant le développement de l'expertise. Cette règle contribue aussi au financement de l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers auprès des étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS), qui dispense de la formation auprès de ses membres</p>	En continu	MELS
<i>O-038 Faciliter l'adaptation des instruments de mesure et d'évaluation des apprentissages et des instruments de reconnaissance des acquis</i>		
<p>M-067 Investir annuellement environ 30 000 \$ pour l'adaptation des instruments</p>	En continu	MELS
<p>M-068 Prévoir une entente avec des centres d'éducation spécialisés</p>	En continu	MELS
<p>M-069 Préparer une traduction en braille</p>	En continu	MELS
<p>M-070 Produire une version en gros caractères</p>	En continu	MELS
<i>O-039 Améliorer l'organisation des services aux élèves handicapés intégrés en classe ordinaire au préscolaire, au primaire et au secondaire</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-071 Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école dans la diversification de leurs modalités d'organisation de services en lien avec la classe ordinaire	En continu	MELS
M-072 Définir des lignes directrices concernant les conditions requises pour une intégration réussie des élèves	En cours de réalisation	MELS
<i>O-040 Faciliter la reconnaissance des compétences développées en milieu scolaire pour les élèves handicapés qui n'obtiennent pas de qualification (diplôme d'études secondaires, diplôme d'études professionnelles, certificat)</i>		
M-073 Soutenir les commissions scolaires concernant l'élaboration du bilan des apprentissages de chaque élève afin qu'une attention particulière soit portée au dernier bilan des élèves qui n'obtiennent pas de qualification (information, sensibilisation, formation)	En cours de réalisation	MELS
<i>O-041 Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes handicapés</i>		
M-074 Faire une analyse du potentiel qu'offre l'entrepreneuriat pour favoriser la contribution des personnes handicapées au développement socioéconomique de leur communauté	Abandonné	MELS
M-075 Par la suite, produire un outil adapté visant à développer l'entrepreneuriat chez les personnes handicapées	Abandonné	MELS
<i>O-042A Améliorer la qualité des services et l'accès des personnes handicapées à l'éducation des adultes et à la formation continue</i>		
M-076 Prendre en compte les besoins de la clientèle handicapée dans les orientations et les actions à venir relativement au développement de services complémentaires pour les élèves à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes	Réalisé	MELS
<i>O-043 Améliorer l'accès à la formation aux personnes handicapées en exploitant davantage la formation à distance</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-077 Examiner l'offre d'activités spécifiques de formation à distance pour tenir compte des difficultés particulières des adultes en formation continue, y compris les adultes handicapés	Non débuté	MELS
M-078 Développer des activités de formation à distance liées à la prévention des dépendances et à l'adoption de saines habitudes de vie chez les adultes en formation continue, y compris les adultes handicapés	Non débuté	MELS
<i>O-044 Améliorer l'accès à une reconnaissance officielle des acquis obtenus en milieu scolaire pour tous les élèves handicapés</i>		
M-079 Donner aux commissions scolaires le pouvoir d'émettre des bilans des acquis et des relevés de compétences à l'éducation des adultes et en formation professionnelle	Réalisé	MELS
M-080 Proposer un cadre de référence pour une meilleure homogénéité de cette reconnaissance	Réalisé	MELS
M-081 Développer des modalités de reconnaissance des compétences développées par les personnes handicapées à l'extérieur du réseau scolaire	En continu	MELS
<i>O-045 Prendre en compte les besoins des personnes handicapées au regard des améliorations à apporter au bulletin de vote</i>		
M-082 Évaluer l'actuel bulletin de vote au regard des besoins des personnes handicapées et selon les conclusions de l'étude, proposer au législateur des solutions qui répondront mieux aux attentes du milieu	Réalisé	DGE
M-083 Répertorier les besoins des personnes handicapées au regard de l'exercice du droit de vote	Réalisé	DGE
M-084 Évaluer les mécanismes mis en place par les autres juridictions canadiennes pour faciliter le vote des personnes handicapées	Réalisé	DGE
M-085 Évaluer les impacts de nouveaux modèles de bulletins de vote en termes d'efficacité, de faisabilité et de coûts	Réalisé	DGE

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-086 Selon l'évaluation, proposer les solutions pour répondre le mieux possible aux besoins des personnes handicapées	Réalisé	DGE
M-087 Proposer des essais portant sur de nouveaux modèles de bulletins de vote lors d'élections partielles	Réalisé	DGE
<i>O-046 Tenir compte, dans l'attribution du soutien financier aux organismes communautaires, des besoins particuliers liés aux incapacités des membres et des utilisateurs de services des organismes communautaires (adaptation physique, médias adaptés, services d'interprétariat, accompagnement, etc.)</i>		
M-088 Mettre en place un groupe de travail, sous la responsabilité du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) avec la collaboration du milieu communautaire, chargé d'évaluer la nature des besoins particuliers liés aux incapacités ainsi que les moyens les plus adéquats pour y répondre	En cours de réalisation	MESS
<i>O-047 Faciliter l'accès des étudiants handicapés issus de communautés culturelles aux mêmes services qui sont disponibles au collégial pour les autres étudiants handicapés, peu importe leur statut d'étudiant</i>		
M-089 Maintenir le soutien financier au programme <i>Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial</i> qui permet aux établissements d'obtenir un financement afin de mettre en place des mesures d'accueil et d'intégration des étudiants des communautés ethniques. Ces dispositions sont de nature à favoriser le dépistage des étudiants handicapés dont l'origine culturelle constituerait une entrave pour l'accès aux services adaptés	En continu	MELS
M-090 Donner suite au rapport du Comité tripartite Fédération des cégeps - Association des collèges privés du Québec (ACPQ) - MELS sur la réussite et la diplomation à l'enseignement collégial. Ce rapport identifie des pistes d'action afin de favoriser la réussite scolaire. Les étudiants issus des communautés culturelles constituent un groupe dont les besoins sont considérés dans le rapport	Non débuté	MELS
<i>O-048 Améliorer le soutien à l'intégration scolaire et à l'apprentissage du français des personnes immigrantes ayant des incapacités intellectuelles ou des dommages cérébraux</i>		
M-091 Identifier les ressources existantes	En continu	MICC

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-092 Établir des partenariats au besoin	Réalisé	MICC
M-093 Prévoir des achats de places	Réalisé	MICC
<i>O-049A Favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les aînés, les autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes démunies, notamment en partenariat avec des organismes œuvrant auprès de ces clientèles (Objectif 1.1.2 du Plan stratégique 2007-2010 du MJQ)</i>		
M-094 Développer un partenariat « Nouveaux arrivants » avec le MICC	Réalisé	MJQ
M-095 Développer un document destiné aux nouveaux arrivants	Réalisé	MJQ
<i>O-050 Développer les connaissances sur les situations vécues par les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones</i>		
M-096 Développer des études portant sur les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones pour mieux documenter leur situation	En cours de réalisation	MCE OPHQ
M-097 Réaliser un portrait de la situation en termes statistiques, nation d'appartenance, besoins et ressources disponibles	En cours de réalisation	MCE
M-098 Retenir la documentation des situations vécues par les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones dans les priorités du <i>Programme de subventions à l'expérimentation</i> de l'OPHQ (volet études et recherches)	Non débuté	OPHQ
<i>O-051 Développer des collaborations avec les organismes représentant le milieu autochtone en matière de santé et de services sociaux soit : la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations et du Labrador, le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James et la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-099 Organiser des rencontres auprès des intervenants des milieux autochtones afin d'établir une collaboration dans le cadre d'une étude et afin de mieux connaître la réalité autochtone des personnes handicapées	En cours de réalisation	MCE
<i>O-052 Identifier les responsabilités du gouvernement fédéral en la matière et développer un protocole d'entente intergouvernementale</i>		
M-100 Organiser des rencontres avec les principaux intervenants fédéraux susceptibles d'être impliqués, de par leur obligation, envers les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones	En cours de réalisation	MCE
<i>O-053 Favoriser la mise en commun de l'expertise du MJQ et celle de partenaires pour contribuer à l'évolution du droit et de la justice (Objectif 3.2.4 du Plan stratégique 2007 2010 du MJQ)</i>		
M-101 Mettre sur pied un comité sur la justice en milieu autochtone	En cours de réalisation	MJQ
<i>O-049B Favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les aînés, les autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes démunies, notamment en partenariat avec des organismes œuvrant auprès de ces clientèles (Objectif 1.1.2 du Plan stratégique 2007-2010 du MJQ)</i>		
M-102 Développer un guide destiné aux personnes autochtones et traitant des victimes d'actes criminels	Non débuté	MJQ
<i>O-054 Améliorer la réponse aux besoins des personnes handicapées appartenant aux communautés autochtones non conventionnées en tenant compte des problématiques documentées par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador</i>		
M-103 Établir des liens de collaboration, d'échange et de transfert d'expertise avec les intervenants des communautés autochtones qui le désirent, afin qu'ils puissent assurer le suivi auprès des personnes handicapées qui ont reçu des soins et des services d'un établissement du réseau québécois, lors du retour dans une communauté autochtone	Non débuté	MSSS
Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance		
<i>O-055 Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-104 (initiative intersectorielle) Participer aux démarches concertées concernant l'exploitation, la violence et la maltraitance, initiées par les partenaires gouvernementaux	En cours de réalisation	OPHQ
M-105 (initiative intersectorielle) Collaborer aux travaux du comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle à titre de membre des comités-conseil en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle	En cours de réalisation	OPHQ MCCCCF
<i>O-056 Informer l'ensemble de la population, notamment les familles qui comptent un enfant handicapé, sur le système juridique de protection des personnes inaptes</i>		
M-106 Élaborer une stratégie d'information grand public	En continu	Curateur
<i>O-057 Informer les groupes issus des communautés culturelles et autochtones sur le système juridique de protection et le rôle du Curateur public</i>		
M-107 Élaborer une documentation adaptée aux réalités des communautés culturelles	En continu	Curateur
<i>O-058 Consolider les mécanismes de protection avec les personnes les plus vulnérables (seules à domicile ou sans domicile fixe)</i>		
M-108 Développer des liens avec les organismes communautaires	En cours de réalisation	Curateur
<i>O-059 Améliorer l'information auprès des personnes handicapées et des organismes œuvrant auprès de ces personnes afin de mieux leur faire connaître les possibilités qu'offre la procédure de recours collectif et son mode de financement qui ont permis, depuis leur adoption il y a trente ans, d'agir contre les abus causés à cette clientèle ou de faire reconnaître leurs droits</i>		
M-109 Tenir une campagne d'information pour cette clientèle spécifique. Obtenir la collaboration de l'OPHQ pour la mise en place de cette campagne	Réalisé	FARC
<i>O-060 S'assurer que les personnes victimes d'agression sexuelle reçoivent rapidement, dans toutes les régions du Québec, les services d'aide et de protection nécessaires afin de répondre à leurs différents besoins</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-110 Informer les victimes d'agression sexuelle des services d'aide et de protection offerts afin de répondre à leurs besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en diffusant le <i>Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle</i> produit par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal (français, anglais, espagnol) ▪ en produisant et en diffusant des dépliants d'information pour les groupes plus à risques ou plus vulnérables aux agressions sexuelles, soit les personnes handicapées, les communautés autochtones et les communautés culturelles 	En cours de réalisation	MCCCCF
<p><i>O-061 Favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les aînés, les autochtones, les immigrants, les jeunes et les personnes démunies, notamment en partenariat avec des organismes œuvrant auprès de ces clientèles (Objectif 1.1.2 du Plan stratégique 2007-2010 du MJQ)</i></p>		
<p>M-111 Établir des partenariats avec les organismes œuvrant auprès des clientèles cibles</p>	En continu	MJQ
<p>M-112 Développer des documents pour utilisation par les partenaires</p>	Réalisé	MJQ
<p><i>O-062 Soutenir la réalisation d'activités de promotion et de prévention de la violence conjugale envers les femmes handicapées</i></p>		
<p>M-113 Développer des outils de prévention de la violence conjugale pour les femmes handicapées</p>	En cours de réalisation	MSSS
<p><i>O-063 Consolider les interventions du Curateur dans les cas de maltraitance ou d'abus</i></p>		
<p>M-114 Collaborer avec la CDPDJ</p>	En continu	Curateur
<p>M-115 Établir des relations continues avec des organismes de défense des droits de la personne (Association du Québec pour l'intégration sociale [AQIS], Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec [AGIDD-SMQ], Conseil pour la protection des malades)</p>	En cours de réalisation	Curateur
<p><i>O-064 Produire une analyse critique sur les principaux enjeux liés à la protection de la jeunesse, abordant entre autres, la situation des enfants présentant une problématique de santé mentale</i></p>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-116 Construire des consensus sur les sujets qui devront, en priorité, retenir l'attention de la CDPDJ dans le rapport prévu par la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ), notamment sur la situation des enfants présentant une problématique de santé mentale</p>	En continu	CDPDJ
<i>O-065 Adapter la pratique professionnelle des intervenants en matière d'agression sexuelle pour y intégrer des interventions appropriées à la réalité des clientèles en situation de vulnérabilité</i>		
<p>M-117 Soutenir financièrement le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) afin de développer des outils de prévention des agressions sexuelles pour les femmes handicapées et l'intervention auprès de ces dernières</p>	Réalisé	MSSS
<p>M-118 Dispenser, aux professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, une formation sur l'intervention en matière d'agression sexuelle qui tient compte des besoins plus spécifiques de ces clientèles</p>	Non débuté	MSSS
<i>O-066 Identifier des solutions concertées concernant l'adaptation du système judiciaire à la situation et aux besoins particuliers des personnes handicapées</i>		
<p>M-119 (initiative intersectorielle) Établir une démarche de concertation sur l'adaptation du système judiciaire aux besoins des personnes handicapées en continuité avec les travaux antérieurs réalisés à ce sujet</p>	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-067 Diminuer le taux d'utilisation des mesures de contention et d'isolement dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et en diminuer la durée le cas échéant, conformément aux Orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques et au plan d'action élaboré à cet égard (2002)</i>		
<p>M-120 Déployer, dans les centres hospitaliers et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), le programme de formation national portant sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : la contention et l'isolement (2006). Ce programme s'adresse aux intervenants autorisés (médecins, infirmières/infirmiers, ergothérapeutes et physiothérapeutes) qui œuvrent dans tous ces établissements</p>	Réalisé	MSSS
<p>M-121 Adapter ce programme de formation national au contexte des intervenants œuvrant dans d'autres types d'établissements (centres de réadaptation, centres jeunesse et CSSS)</p>	Réalisé	MSSS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-122 Déployer la formation dans les milieux visés	Réalisé	MSSS
<i>O-068 Améliorer la qualité des services dispensés aux personnes vulnérables, hébergées dans un établissement public, privé (conventionné ou avec permis) ou dans un milieu de vie substitut rattaché à un établissement</i>		
M-123 Poursuivre la démarche des visites d'appréciation de la qualité (déficience intellectuelle, troubles envahissants du développement et santé mentale) pour toutes les clientèles, notamment pour la déficience physique	Réalisé	MSSS
M-124 S'assurer de tenir compte des différentes réalités des personnes handicapées hébergées dans les critères d'appréciation de la qualité	Réalisé	MSSS
<i>O-069 Faciliter pour les personnes handicapées victimes d'exploitation, l'exercice du recours à la CDPDJ prévu à l'article 48 de la Charte des droits et libertés de la personne</i>		
M-125 Identifier les actions prioritaires qui doivent être posées sans délai, dès la réception d'une plainte en matière d'exploitation et qui visent à protéger la personne handicapée de toute atteinte à sa sécurité ou à son intégrité physique ou psychologique	En continu	CDPDJ
<i>O-070 Faciliter aux professionnels et aux institutions financières le signalement des cas d'exploitation, de violence et des maltraitances envers des personnes inaptes dont ils sont témoins dans le cadre de leur pratique professionnelle</i>		
M-126 Promouvoir l'adoption de mesures législatives appropriées	Réalisé	Curateur
M-127 Collaborer avec la CDPDJ	En continu	Curateur
<i>O-071 Mettre en œuvre le recours prévu à l'article 26 a.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-128 Mettre en œuvre un cadre de référence sur le recours prévu à l'article 26 a.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	Réalisé	OPHQ
<i>O-072 Outiller les personnes handicapées et leur famille sur l'utilisation des mécanismes de plaintes ainsi que sur les recours prévus en cas d'exploitation, de violence et de maltraitance</i>		
M-129 Informers les personnes handicapées et leur famille sur l'existence de mécanismes de plaintes et de recours en cas d'exploitation, de violence et de maltraitance	En cours de réalisation	OPHQ
Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles		
<i>O-073 Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles</i>		
M-130 (initiative intersectorielle en lien avec M-145 et M-148) Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales	En cours de réalisation	OPHQ MTQ MAMROT
<i>O-074 Améliorer la formation des membres des ordres professionnels sur les questions relatives aux besoins des personnes handicapées et à la considération de leur situation et de leurs droits</i>		
M-131 Promouvoir, auprès des ordres professionnels, l'inclusion dans les profils de compétence de leurs membres, d'éléments relatifs à l'adaptation de leur pratique professionnelle aux besoins des personnes handicapées et à la considération de leur situation et de leurs droits	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-075 Contribuer à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 décembre 2006, par le Canada</i>		
M-132 Coordonner le comité interministériel québécois travaillant à l'analyse visant la ratification de la Convention par le Canada. (Cette convention a été signée puis adoptée en 2006, mais elle n'est pas encore ratifiée)	Réalisé	MRI
<i>O-076 Suivre la mise en œuvre et le respect des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-133 Faire régulièrement rapport au ministre responsable de la Loi sur la mise en œuvre et le respect des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</p>	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-077 Améliorer l'accès aux documents et aux services offerts au public à l'endroit des personnes handicapées</i>		
<p>M-134 (initiative intersectorielle) Élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i></p>	En cours de réalisation	MSG OPHQ
<i>O-078 Sensibiliser les juristes et les concepteurs de programmes et/ou services à la politique, particulièrement à l'application de la clause d'impact</i>		
<p>M-135 Tenir des sessions d'information</p>	Réalisé	Curateur
<i>O-079 Consulter le ministre responsable de la Loi lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et les règlements pouvant avoir un impact significatif sur les personnes handicapées (Réf. : art. 61.2)</i>		
<p>M-136 Inclure une étape de validation auprès du ministre responsable de la Loi lors de changements significatifs aux lois et règlements administrés par la CSST pouvant avoir une incidence sur les services destinés aux personnes handicapées</p>	En cours de réalisation	CSST
Remarque : mesure semblable aux dispositions existantes en regard de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale		
<i>O-080 Application de la clause d'impact</i>		
<p>M-137 Relever dans ses analyses l'impact potentiel des projets de loi, règlements et décrets présentés par les ministères et organismes sur la vie des personnes handicapées en vue de mieux tenir compte de l'objectif de favoriser leur participation sociale dans la prise de décision gouvernementale</p>	En continu	MCE
<i>O-081 Faire appliquer l'article 61.2 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-138 Préciser les modalités d'application de l'article 61.2 de la Loi dans le processus d'évaluation des impacts sur la santé (EIS) en fonction des responsabilités respectives de l'OPHQ et du MSSS	En cours de réalisation	MSSS OPHQ
<i>O-082 Instaurer des mécanismes de communication visant l'application de la clause d'impact</i>		
M-139 Instauration de mécanismes de communication visant l'application de la clause d'impact	Réalisé	SAAQ
<i>O-083 Outiller les personnes chargées d'élaborer et d'analyser les projets de lois et de règlements, de même que les personnes impliquées dans l'élaboration de politiques ou de programmes, pour qu'elles puissent tenir compte de la situation particulière des personnes handicapées</i>		
M-140 Identifier et informer les unités concernées	Non débuté	CSST
M-141 Inclure une disposition appropriée à la procédure relative à l'élaboration et au cheminement des règlements de la CSST nécessitant une approbation gouvernementale Remarque : mesure semblable aux dispositions existantes en regard de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Au besoin, faire appel à l'OPHQ	En cours de réalisation	CSST
<i>O-084 Sensibiliser les professionnels chargés d'élaborer les lois, les politiques et les programmes de santé publique, aux paliers provincial, régional et local, aux problématiques vécues par les personnes handicapées en matière d'accès aux programmes de santé publique</i>		
M-142 Développer et réaliser des activités de sensibilisation sur les problèmes d'accès aux services des personnes handicapées	Abandonné	MSSS
<i>O-085 Sensibiliser le personnel chargé d'élaborer la Loi sur le bâtiment et la réglementation afférente aux problématiques vécues par les personnes handicapées en matière d'accessibilité des lieux</i>		
M-143 Intégration d'un membre au comité de travail du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées</i> à la RBQ	Réalisé	RBQ
M-144 Participer au comité directeur OPHQ/RBQ (le directeur principal de la Direction de la normalisation et de la qualification [DNQ] et le responsable du dossier de l'accessibilité représentent la RBQ)	En continu	RBQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales		
<i>O-086 Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales</i>		
M-145 (initiative intersectorielle en lien avec M-130 et M-148) Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales	En cours de réalisation	OPHQ MTQ MAMROT
<i>O-087 Développer chez les municipalités, surtout celles de 15 000 habitants et moins qui n'ont pas l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, une sensibilité à l'importance de développer une approche ou des mesures inclusives qui tiennent compte des personnes handicapées</i>		
M-146 Inscrire cette préoccupation dans le <i>Programme de soutien en matière de politique familiale municipale</i>	En continu	MFA
<i>O-088 Soutenir l'innovation face aux nouvelles réalités sociales et familiales des familles où vivent des personnes handicapées dans les politiques familiales</i>		
M-147 Identifier le soutien à l'innovation à l'égard des nouvelles réalités sociales et familiales dans les priorités du <i>Programme de subventions à l'expérimentation</i> de l'OPHQ (volets expérimentation et études et recherches)	En continu	OPHQ
Aménager des environnements accessibles		
<i>O-089 Aménager des environnements accessibles</i>		
M-148 (initiative intersectorielle en lien avec M-130 et M-145) Établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication, ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales	En cours de réalisation	OPHQ MTQ MAMROT
<i>O-090 Améliorer l'accessibilité des biens patrimoniaux aux personnes handicapées</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-149 Inclure, dans les avis et recommandations de la CBCQ destinés à la ministre du MCCCCF, une clause indiquant que, lorsque c'est applicable, il faudra porter une attention particulière pour que le bien patrimonial, s'il est accessible au public, le soit à toute personne handicapée</p>	En continu	CBCQ
<i>O-091 Améliorer l'accessibilité des petits bâtiments actuellement exemptés de la réglementation provinciale de construction en matière d'accessibilité</i>		
<p>M-150 Participer aux travaux du comité directeur OPHQ-RBQ</p>	En continu	MAMROT
<i>O-092 Outiller les municipalités et les sociétés de transport en matière de conception d'aménagements extérieurs universellement accessibles</i>		
<p>M-151 Soutenir, en collaboration avec l'OPHQ et d'autres partenaires gouvernementaux, l'élaboration d'un cadre de référence ayant trait à la notion de parcours sans obstacles pour les municipalités et les sociétés de transport</p>	En cours de réalisation	MAMROT OPHQ
<i>O-093 Améliorer l'accessibilité des bâtiments existants ouverts au public dans les délais les plus courts possible</i>		
<p>M-152 Contribuer à l'élaboration d'un projet de règlement sur l'accessibilité des immeubles construits avant décembre 1976</p>	En cours de réalisation	MAMROT
<i>O-094 Développer les connaissances et la sensibilité des municipalités quant au respect des normes et des règles en matière d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées</i>		
<p>M-153 Collaborer à la diffusion du guide de l'OPHQ sur le stationnement réservé, rédigé à l'intention des municipalités</p>	Réalisé	MAMROT
<i>O-095 Développer les connaissances des intervenants, des employés du MCCCCF, des municipalités ou de tout autre organisation devant planifier la construction d'un immeuble à finalité culturelle quant aux exigences de conception sans obstacles du Code de la construction du Québec, ainsi qu'en matière d'aménagement intérieur ou d'équipements spécialisés pouvant être requis</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-154 Ajouter un chapitre à cette fin dans chacun des guides qui seront réalisés : institutions muséales, bibliothèques, salles de spectacles et écoles de formation	En cours de réalisation	MCCCF
<i>O-096 Favoriser aux personnes handicapées ou à mobilité restreinte l'accès à des lieux, des équipements et des activités touristiques répondant à leurs besoins et intérêts, et ce, sans coût additionnel</i>		
M-155 Sensibiliser les intervenants touristiques à l'importance de rendre accessible les festivals, événements et attraits touristiques et à cet effet, insérer dans la page du site Internet institutionnel du MTO relative aux services aux entreprises un lien avec le site Web de Kéroul	En continu	MTO
M-156 Élargir et financer le projet de la Route accessible à l'ensemble des régions du Québec en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ participant financièrement à la campagne de promotion; ▪ communiquant l'information aux bureaux du MTO à l'étranger 	Réalisé	MTO
M-157 Maintenir à jour l'information contenue dans le site Web promotionnel www.bonjourquebec.com sur les services touristiques disponibles aux personnes handicapées ou à mobilité restreinte	En continu	MTO
<i>O-097 Améliorer l'accessibilité aux bureaux d'accueil et d'information touristique pour les personnes handicapées ou à mobilité restreinte</i>		
M-158 Finaliser les dossiers en cours de la mesure d'aide à l'accessibilité des lieux d'accueil et de renseignements touristiques	Réalisé	MTO
M-159 Assurer une vigilance sur les problématiques ponctuelles	En continu	MTO
<i>O-098 Inciter tous les organismes reconnus et soutenus au fonctionnement par le MCCCF à favoriser aux personnes handicapées une accessibilité universelle des lieux à vocation culturelle ouverts au public</i>		
M-160 Faire réaliser par un organisme spécialisé un diagnostic sur l'état de l'accessibilité pour les personnes handicapées à ces équipements culturels. Par la suite, les travaux requis pour l'adaptation des lieux seront admissibles au <i>Programme d'aide aux immobilisations</i> du MCCCF, volet maintien d'actifs	Réalisé	MCCCF

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-099 Améliorer l'accessibilité des bâtiments des commissions scolaires construits avant l'entrée en vigueur de l'actuel Code de construction du Québec (2000)</i>		
<p>M-161 Introduire pour l'année scolaire 2008-2009 une mesure pluriannuelle d'allocation destinée aux commissions scolaires qui détiennent des bâtiments construits avant 1977.</p> <p>Cette aide est disponible pour toutes les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle, les centres d'éducation pour adultes et les centres administratifs. Pour les écoles offrant des services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire, les commissions scolaires devront s'assurer que chaque école, située à plus de dix kilomètres de la prochaine école accessible, soit adaptée pour accueillir des personnes handicapées.</p>	En cours de réalisation	MELS
<i>O-100 Améliorer l'accès aux personnes handicapées des lieux, des équipements et des activités récréatives et sportives</i>		
<p>M-162 Permettre aux municipalités et aux organismes de formuler une demande pour la mise aux normes des équipements sportifs, notamment afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées dans le cadre du <i>Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique</i></p>	En continu	MELS
<p>M-163 Soutenir financièrement les camps de vacances dans le cadre du <i>Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances – volet « aide aux immobilisations »</i> en favorisant les projets visant l'accessibilité des personnes handicapées</p>	En continu	MELS
<i>O-101 Diffuser le savoir-faire québécois en matière d'accessibilité et créer un réseau entre les experts de différents pays</i>		
<p>M-164 Avec la Délégation générale du Québec à Paris, mettre en contact l'expertise québécoise avec les experts d'autres pays lors du Colloque international sur l'accessibilité, à Paris, les 31 octobre et 1^{er} novembre 2008</p>	En cours de réalisation	MRI

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p><i>O-102 Améliorer l'accessibilité des immeubles construits avant 1976 pour les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux :</i></p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ▪ Centres locaux de services communautaires (CLSC) ▪ Centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés ▪ Centres de réadaptation ▪ Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) 		
<p>M-165 Effectuer une planification décennale, avec les agences et les établissements, des éléments d'accessibilité retenus pour chacun des usages des bâtiments dans le règlement du ministère du Travail pour les immeubles bâtis avant 1976</p>	Réalisé	MSSS
<p>M-166 Intégrer, dans les plans de conservation et de fonctionnalité immobiliers 2008-2010, la planification des travaux pour l'amélioration de l'accessibilité des lieux</p>	Réalisé	MSSS
<p>M-167 Prévoir les travaux d'amélioration de l'accessibilité selon le rythme des projets de réaménagement majeur dans ces établissements (CPEJ)</p>	En continu	MSSS
<p><i>O-103 Améliorer l'accès aux personnes handicapées des services et des infrastructures lors de leurs déplacements interurbains</i></p>		
<p>M-168 Améliorer l'accessibilité des parcs existants via le <i>Programme de modernisation des parcs routiers</i> et accorder un soutien financier pour la construction de nouveaux parcs routiers accessibles</p>	En cours de réalisation	MTQ
<p>M-169 Mettre en place des villages-relais dont l'accréditation par le MTQ exige l'inclusion de services universellement accessibles et suivre les travaux réalisés à cet effet</p>	En cours de réalisation	MTQ
<p><i>O-104 Améliorer l'accessibilité des bâtiments existants ouverts au public dans les meilleurs délais</i></p>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-170 Mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du ministre du Travail sur l'accessibilité aux personnes handicapées de bâtiments à caractère public construits avant 1976 déposé à l'Assemblée nationale le 20 juin 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ planification des ministères et organismes ▪ adoption du règlement visant l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées des édifices publics construits avant 1976 ▪ suivi des activités réalisées par les ministères et organismes visés par l'application du règlement ▪ bilan des réalisations et établissement d'un portrait de situation concernant l'accessibilité des immeubles visés 	En cours de réalisation	MTRAV
<i>O-105 Améliorer la formation des intervenants sur les questions liées à l'accessibilité universelle des bâtiments et lieux publics</i>		
<p>M-171 Promouvoir, auprès des établissements d'enseignement et des organismes responsables de la formation professionnelle, le développement d'activités de formation sur les questions liées à l'accessibilité universelle des bâtiments et lieux publics</p>	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-106 Améliorer les normes de conception sans obstacles aux bâtiments et lieux publics</i>		
<p>M-172 Coanimer un comité directeur OPHQ-RBQ ayant comme mandat d'améliorer les normes de conception sans obstacles aux bâtiments et lieux publics</p>	En cours de réalisation En continu	OPHQ RBQ
<i>O-107 Appliquer uniformément la réglementation provinciale de construction en matière d'accessibilité</i>		
<p>M-173 Sensibiliser les différents intervenants aux besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité</p>	En continu	RBQ
<i>O-108 Favoriser l'accessibilité optimale des bâtiments publics existants</i>		
<p>M-174 Collaborer avec le ministre du Travail pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport portant sur l'accessibilité des immeubles construits avant 1976</p>	En cours de réalisation	RBQ
<i>O-109 Favoriser l'accessibilité des petits bâtiments</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-175 Poursuivre les travaux afin d'implanter une norme unique en matière de construction au Québec pour tous les bâtiments	En continu	RBQ
<i>O-110 Favoriser la conception de logements sociaux et communautaires universellement accessibles</i>		
M-176 Poursuivre l'intégration d'exigences d'accessibilité et d'adaptabilité dans les projets d'habitation subventionnés par l'entremise des programmes administrés par la SHQ	En cours de réalisation	SHQ
<i>O-111 Favoriser l'accès optimal du parc de logements sociaux et communautaires existants dans les délais les plus courts possibles</i>		
M-177 Mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du ministre du Travail sur l'accessibilité des immeubles construits avant 1976 en vue d'en arriver à un règlement sur cette question, notamment à l'égard des immeubles d'habitation sociaux et communautaires	En cours de réalisation	SHQ
<i>O-112 Optimiser l'utilisation du parc de logements adaptés ou accessibles aux personnes handicapées</i>		
M-178 En concertation avec les organismes concernés, statuer sur la proposition d'un modèle de base d'un service Info-Logement, soit <i>Les services info-habitation, une nécessité au Québec</i>	En cours de réalisation	SHQ
<i>O-113 Faciliter l'accès et l'occupation des immeubles gouvernementaux pour les personnes handicapées qui travaillent dans les immeubles ou qui les fréquentent pour obtenir des services</i>		
M-179 Éliminer ou réduire des obstacles physiques répertoriés dans les immeubles existants par des travaux visant la conformité des lieux aux exigences de la version la plus récente du Code de construction du Québec	En continu	SIQ
M-180 Intégrer l'approche d'accessibilité universelle dans les nouvelles constructions	Réalisé	SIQ
<i>O-114A Faciliter l'accès, pour les enfants handicapés, aux différents types de services de garde éducatifs à l'enfance ainsi qu'à des formules de garde plus variées, selon les besoins et les préférences des familles</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-181 Favoriser l'accessibilité optimale des lieux où s'offrent les services de garde éducatifs à l'enfance, en faisant connaître les informations techniques et financières nécessaires</p>	En continu	MFA
<p><i>O-115 Améliorer l'encadrement en matière de sécurité dans les déplacements des personnes handicapées qui utilisent une aide à la mobilité motorisée</i></p> <p><i>O-116 Faciliter l'application des normes de sécurité conçues pour les transports motorisés à la conception et à la fabrication des aides techniques à la mobilité fournies aux personnes handicapées</i></p>		
<p>M-182 Réaliser une étude avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la SAAQ, le MTQ et autres partenaires sur les aides à la mobilité motorisées (AMM) : faire le point sur la situation actuelle</p>	En cours de réalisation	SAAQ
<p>M-183 Établir la concertation entre différents intervenants, notamment la SAAQ et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), sur l'importance de mettre en place des incitatifs et des conditions favorisant l'offre au Québec de moyens de déplacement (fauteuils roulants, triporteurs et quadriporteurs) rencontrant des normes de sécurité telles la WC-19 pour les fauteuils ou la CSA-Z604-03 pour les fauteuils, les triporteurs et les quadriporteurs</p>	En cours de réalisation	SAAQ
<p>M-184 Sensibiliser les fournisseurs sur l'importance d'arrimer les moyens de déplacement et de retenir les occupants en accord avec les normes SAE J2249 et/ou CSA-Z605-03 pour les véhicules adaptés pour les personnes handicapées</p>	En continu	SAAQ
<p><i>O-117 S'assurer que toutes les municipalités remplissent leurs obligations en offrant un service de transport adapté aux besoins des personnes handicapées de leur territoire</i></p>		
<p>M-185 Participer au Comité Québec-Municipalités sur la desserte des municipalités en transport adapté, visant à trouver des solutions au problème des municipalités non desservies</p>	Réalisé	MAMROT
<p><i>O-118 Faciliter les services de transport scolaire régulier aux besoins des élèves handicapés de niveaux préscolaire, primaire et secondaire</i></p>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-186 Maintenir le soutien financier offert aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés lorsqu'un véhicule régulier doit être adapté pour accueillir un élève handicapé. Il appartient à l'organisme scolaire de dédommager le transporteur ayant fait modifier son véhicule</p> <p>Cette aide est disponible pour tous les organismes qui transmettent une demande. Le MELS s'engage à rappeler que les besoins à cet égard doivent être déterminés en lien avec le plan d'intervention de l'élève. Il s'engage également à gérer avec ouverture cette mesure afin d'accroître le parc de véhicules ayant été adaptés pour recevoir des élèves handicapés.</p>	Réalisé	MELS
<i>O-028B Développer les connaissances du personnel des autorités organisatrices de transport au regard des caractéristiques et des besoins des personnes handicapées</i>		
<p>M-187 Accorder un soutien financier pour élaborer un programme de formation pour les chauffeurs de minibus de transport adapté et soutien financier aux organismes de transport adapté (OTA) pour l'actualiser</p>	En cours de réalisation	MTQ
<p>M-188 Modifier les dispositions législatives et réglementaires pour rendre obligatoire la formation des chauffeurs de berlines transport scolaire-volet personnes handicapées</p>	En cours de réalisation	MTQ
<i>O-119 Améliorer la sécurité des déplacements des personnes handicapées</i>		
<p>M-189 Réviser le <i>Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées</i>, notamment au regard de l'utilisation des aides à la mobilité; harmoniser ce règlement avec le règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers</p>	En cours de réalisation	MTQ
<p>M-190 Collaborer à la révision des normes de conception, de fabrication et d'attribution des aides techniques utilisées par les personnes handicapées pour leurs déplacements</p>	En continu	MTQ
<p>M-191 Inciter les autorités organisatrices de transport en commun à offrir une formation aux chauffeurs et autres employés appelés à porter une assistance aux personnes handicapées (réseaux d'autobus, métro et trains de banlieue)</p>	En cours de réalisation	MTQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-192 Adopter, dans le cadre du <i>Plan d'action gouvernemental en matière de sécurité routière</i>, un cadre de référence concernant le déplacement des personnes à mobilité réduite utilisant une aide à la mobilité, notamment une aide à la mobilité motorisée. Développer des règles qui assurent la sécurité de l'ensemble des citoyens, en tenant compte de l'évolution des différents moyens de transport</p>	En cours de réalisation	MTQ
<p>M-193 Identifier, dans le cadre du <i>Plan d'action gouvernemental en matière de sécurité routière</i>, d'autres normes et mesures favorisant le déplacement sécuritaire et autonome des personnes handicapées (ex : campagne de sensibilisation pour les virages à droite au feu rouge, affichage des feux sonores, traverse piétonnière, signalisation, intersections complexes, carrefours giratoires, <i>Code de la sécurité routière</i>). Mettre en œuvre ces normes et mesures</p>	En cours de réalisation	MTQ
<p>M-194 Débuter les travaux en vue de rendre plus sécuritaire la traversée des passages à niveau des trains, notamment pour les personnes handicapées utilisant une aide à la mobilité</p>	En continu	MTQ
<i>O-120 Améliorer l'accessibilité des services, véhicules et infrastructures de transport collectif</i>		
<p>M-195 Inclure, au niveau des orientations formulées dans la planification stratégique du MTQ, des éléments portant sur l'accessibilité des infrastructures pour les personnes handicapées</p>	Réalisé	MTQ
<p>M-196 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des autocars et des terminus interurbains</p>	En cours de réalisation	MTQ
<p>M-197 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des taxis</p>	En cours de réalisation	MTQ
<p>M-198 Accorder des subventions gouvernementales pour l'achat de véhicules accessibles ou leur adaptation : autobus à plancher surbaissé (APS), voitures de métro, trains de banlieue</p>	En continu	MTQ
<p>M-199 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des gares de trains de banlieue, des stations de métro, des arrêts ou des terminus d'autobus, ainsi que les infrastructures connexes (stationnements, signalisation, etc.)</p>	En continu	MTQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-200 Accorder des subventions gouvernementales pour le transport collectif régional	En continu	MTQ
M-201 Sensibiliser les sociétés de transport en commun pour qu'elles appliquent la notion de parcours sans obstacles et d'accessibilité universelle pour la conception et le développement des services et infrastructures, incluant l'achat de matériel, dans leurs plans de développement, et pour qu'elles entretiennent adéquatement ces infrastructures durant toute l'année, particulièrement l'hiver	Réalisé	MTQ
M-202 Réaliser une étude sur les besoins et la satisfaction des personnes handicapées auprès de la clientèle des divers modes de transport (transport adapté, transport en commun urbain et interurbain, taxi)	En cours de réalisation	MTQ
M-203 Procéder à une évaluation de l'accessibilité des services maritimes récréotouristiques offerts au Québec	En cours de réalisation	MTQ
<i>O-121 Faciliter l'harmonisation et l'optimisation de l'offre de services en transport adapté</i>		
M-204 Accorder des subventions gouvernementales pour le transport adapté - cadre triennal 2008-2010	En cours de réalisation	MTQ
M-205 Recourir au Comité Québec-Municipalités sur la desserte des municipalités en transport adapté pour étendre le transport adapté à toutes les municipalités du Québec, et pour favoriser le développement de services hors territoire	Réalisé En continu	MTQ OPHQ
M-206 Accorder un soutien financier pour l'élaboration d'un code provincial de pratique en transport adapté	Réalisé	MTQ
M-207 Ajouter de nouvelles dispositions au <i>Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées</i> , dont celles prévues pour améliorer les systèmes d'attache, les aides à la mobilité acceptées dans le cadre du transport terrestre, la largeur de la plate-forme hydraulique et la charge maximale que celle-ci peut supporter, et l'espace pour ranger ces aides à la mobilité; apporter d'autres améliorations aux véhicules tels que strapontins et espaces pour les bagages	En cours de réalisation	MTQ
M-208 Établir des partenariats entre les autorités organisatrices de transport adapté pour les déplacements régionaux dans le cadre d'ententes de réciprocité; financer ces déplacements	Non débuté	MTQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-122 Améliorer l'accessibilité des pistes cyclables et des réseaux piétonniers</i>		
M-209 Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées dans le cadre du <i>Programme d'amélioration de la Route verte</i>	Réalisé	MTQ
M-210 Accorder un soutien financier pour le développement de pistes cyclables et de réseaux piétonniers accessibles dans le cadre du <i>Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile - volet transport actif</i>	En cours de réalisation	MTQ
M-211 Sensibiliser les intervenants, dont les municipalités, à propos des normes du MTQ en matière d'accessibilité des infrastructures dans le cadre de l'aménagement de pistes cyclables et de sentiers piétonniers	Réalisé	MTQ
<i>O-123 Accroître l'accessibilité des infrastructures routières aux personnes handicapées</i>		
M-212 Sensibiliser les municipalités pour qu'elles appliquent la notion de parcours sans obstacles et d'accessibilité universelle pour la conception et le développement des infrastructures urbaines, incluant l'achat de matériel, dans leurs plans de développement, et pour qu'elles entretiennent adéquatement ces infrastructures durant toute l'année, particulièrement l'hiver	En continu	MTQ
M-213 Réviser les normes du MTQ pour les carrefours-plans et pour l'accès aux trottoirs sur certaines structures comme les ponts et les viaducs	En cours de réalisation	MTQ
M-214 Évaluer l'application des éléments du <i>Guide de préparation des projets routiers</i> concernant les personnes handicapées dans le cadre de la démarche d'amélioration en gestion des projets routiers	En cours de réalisation	MTQ
M-215 Sensibiliser les divers intervenants dont les municipalités à propos des normes du MTQ en matière d'accessibilité des infrastructures, notamment quant à l'adaptation des feux sonores, au pavage d'accotement granulaire	Réalisé	MTQ
<i>O-124 Définir les exigences de qualité de service des fournisseurs en matière d'adaptation des véhicules</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-216 Établir le positionnement de la SAAQ sur les exigences de qualité de service des fournisseurs	En cours de réalisation	SAAQ
<i>O-125 Améliorer la coordination entre les divers réseaux de transport adapté et spécialisé financés par le MTQ, le MELS et le MSSS</i>		
M-217 (initiative intersectorielle) Mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé (le Groupe de travail) au Québec et contribuer à ses travaux. Le mandat du Groupe de travail consiste, en premier lieu, à dresser un état de situation exhaustif en matière de transport public adapté (transport adapté, taxis et autocars interurbains accessibles, réseaux de transport en commun et de transport collectif dans les régions rurales), de transport scolaire et de transport spécialisé au Québec. L'évolution des besoins de la clientèle et les différents modes de prestation de services seront également documentés à cette étape. En deuxième lieu, le Groupe de travail sera chargé de faire un diagnostic de la situation et d'élaborer des scénarios permettant l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec.	Réalisé	MTQ MSSS MAMROT MELS MESS OPHQ
<i>O-126 Instaurer des mesures d'accès à l'information écrite et virtuelle pour les personnes qui veulent se présenter candidates à une élection provinciale</i>		
M-218 Produire et diffuser un document pour informer les citoyens sur les étapes à suivre pour se porter candidat, et ce, dans des formats adaptés tels le braille, les gros caractères, l'audio et la vidéo en langage signé	Réalisé	DGE
<i>O-127 Améliorer la formation des interprètes œuvrant auprès des élèves ayant une déficience auditive de niveaux préscolaire, primaire et secondaire</i>		
M-219 Contribuer aux travaux d'un comité de travail formé de partenaires en vue du développement d'une formation reconnue et obligatoire pour améliorer la qualité des interprètes ainsi que leur évaluation	Réalisé	MELS
<i>O-128 Améliorer l'accès aux personnes handicapées des services et des infrastructures lors de leurs déplacements interurbains</i>		
M-220 Accorder un soutien financier pour développer un portail accessible sur Internet diffusant de l'information sur l'ensemble de l'offre de transport collectif régulier et adapté au Québec	Réalisé	MTQ

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-129 Améliorer l'accès aux documents et aux services offerts au public à l'endroit des personnes handicapées</i>		
M-221 Fournir aux ministères et organismes publics des outils d'information et de formation en vue d'instaurer de meilleures pratiques en matière d'accessibilité des moyens de communication, incluant notamment l'utilisation d'ATME ou ATS, la production de documents adaptés et le respect des normes d'accessibilité des sites Web	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-130 Améliorer l'accessibilité des sites Web des ministères et des organismes aux personnes handicapées</i>		
M-222 Élaborer et déposer au SCT trois standards qui obligeront les ministères et certains organismes à adapter leurs sites Web pour les rendre plus accessibles aux personnes handicapées	En cours de réalisation	MSG
<i>O-131A Améliorer la complémentarité et la coordination des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et les partenaires pour offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes handicapés, des familles et de leurs proches</i>		
M-223 Comité interministériel pour établir un standard gouvernemental sur l'accessibilité d'un site Web pour les personnes handicapées	Réalisé	MSSS

Une société solidaire et plus équitable

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille		
<i>O-132 Identifier les secteurs de lutte à la pauvreté qui sont les plus stratégiques pour améliorer la situation des personnes handicapées et mieux cibler les interventions de la CDPDJ</i>		
M-224 Effectuer, sur le sujet, une tournée de consultation des organismes communautaires et de défense des droits des personnes handicapées	En cours de réalisation	CDPDJ
<i>O-133 Accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des personnes handicapées dans les travaux devant conduire à l'adoption du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</i>		
M-225 (initiative intersectorielle) Intégrer l'OPHQ au Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale responsable du suivi du plan d'action actuel et de l'élaboration du prochain plan	Réalisé	MESS
M-226 (initiative intersectorielle) Coanimer un groupe de travail interministériel sur la situation des personnes handicapées et la solidarité sociale chargé de développer des mesures concertées visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes handicapées et leur famille	Réalisé	MESS OPHQ
M-227 (initiative intersectorielle) Créer un groupe de travail sur la santé mentale, l'itinérance et l'exclusion sociale	Réalisé	MESS
<i>O-134 Améliorer le soutien à la participation des personnes handicapées au marché du travail</i>		
M-228 Coordonner, suivre et évaluer la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées	En continu	MESS
M-229 Réaliser les actions et les mesures de la Stratégie sous la responsabilité du MESS	En cours de réalisation	MESS
M-229.1 Mobiliser les différents acteurs régionaux et faciliter la coordination des actions pour la période 2008-2013	En continu	MESS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-229.11 Réaliser annuellement des activités régionales de promotion de l'embauche et du maintien en emploi des personnes handicapées	En continu	MESS
M-229.13 Mettre en place, à partir de 2009, des activités de reconnaissance publique pour les employeurs qui auront réalisé des efforts particuliers en matière d'embauche, de formation ou de maintien en emploi de personnes handicapées	En continu	MESS
M-229.14 Mettre en place, en septembre 2009, une vitrine Internet qui fera la promotion et la diffusion des actions positives visant à augmenter la participation des personnes handicapées au marché du travail	Réalisé	MESS
M-229.28 Élaborer une démarche particulière ciblant les étudiantes et les étudiants handicapés dans le cadre de la campagne 2008 de promotion du service <i>Placement étudiant</i> auprès des jeunes effectuée dans les établissements d'enseignement	Réalisé	MESS
M-229.29 Soutenir davantage, à partir de 2008, la planification de la transition de l'école à la vie active des élèves handicapés en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ faisant la promotion de la planification de la transition; ▪ diffusant les projets relatifs à la transition de l'école à la vie active mis en œuvre en région; ▪ soutenant l'expérimentation et la planification de la transition dans le cadre de leur offre de service respective; ▪ mettant en place des mécanismes qui faciliteront la concertation et l'implication des acteurs régionaux et locaux concernés 	En cours de réalisation	MESS
M-229.32 Évaluer, d'ici mars 2009, la faisabilité d'étendre l'application du <i>Programme de reconnaissance des expériences bénévoles</i> du Centre d'action bénévole de Québec dans toutes les régions	En cours de réalisation	MESS
M-229.36 Promouvoir, dès 2008, l'amélioration des compétences des personnes handicapées en emploi dans le cadre des activités associées à la <i>Mesure de formation en entreprises</i> , au <i>Cadre de développement et de reconnaissance des compétences</i> ainsi qu'au <i>Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre</i>	En continu	MESS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-229.42 Offrir, à compter du 1 ^{er} avril 2008, un service d'assistance aux employeurs facilitant l'accès à l'information pertinente et aux ressources pouvant conseiller et aider les employeurs	Réalisé	MESS
M-229.44 Rehausser le financement de la mesure <i>Contrat d'intégration au travail</i> de 3,3 M\$ par année pour atteindre, après cinq ans, une augmentation du budget de 16,4 M\$ (coût total sur cinq ans : 49 M\$)	En continu	MESS
M-229.45 Promouvoir davantage la déduction fiscale liée aux dépenses d'adaptation des lieux de travail, notamment par l'entremise du service d'assistance aux employeurs	En continu	MESS
M-229.46 Augmenter progressivement le budget du <i>Programme de subventions aux entreprises adaptées</i> (PSEA) afin de créer, dans cinq ans, 825 nouveaux emplois permanents pour des personnes gravement handicapées (coût total : 33 M\$)	En continu	MESS
M-229.47 Élaborer, au printemps 2008, un plan de déploiement des nouveaux emplois créés en entreprises adaptées	Réalisé	MESS
M-229.48 Entreprendre, au printemps 2008, dans le cadre de PSEA, une démarche afin de favoriser la transition des travailleuses et des travailleurs handicapés des entreprises adaptées vers des emplois standards	Réalisé	MESS
M-229.49 Poursuivre la révision des mesures et services d'emploi ainsi que des guides afférents afin d'y prévoir, s'il y a lieu, des adaptations additionnelles pour les personnes handicapées participantes	Réalisé	MESS
M-229.50 Autoriser, pour les personnes handicapées ayant des difficultés d'intégration plus importantes que celles habituellement reconnues chez les autres participantes et participants, jusqu'au double de la durée de participation à la mesure <i>Subventions salariales</i> afin d'atteindre le nombre minimal d'heures de travail requis par semaine, soit 30 heures (2008)	Réalisé	MESS
M-229.51 Inclure des dispositions spécifiques visant l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées dans les stratégies d'employabilité qui seront dorénavant mises en œuvre	En continu	MESS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-229.52 Dans le cadre des travaux préparatoires au prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (avril 2009), examiner la possibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'abolir la limite de revenu mensuel de 1 500 \$ applicable pour conserver le droit au carnet de réclamation, pour une période maximale de 48 mois, lorsqu'un ou une prestataire présentant des contraintes sévères à l'emploi cesse d'être admissible à une aide financière de dernier recours en raison de ses revenus de travail et d'étendre ce droit à tous les prestataires du Programme de solidarité sociale, y compris les couples; ▪ de revoir la structuration des exemptions de revenus de travail à l'aide de dernier recours et de compléter les revenus de travail, en tenant compte de la situation des personnes handicapées prestataires du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale 	Réalisé	MESS
<p>M-229.55 Explorer, au début de 2009, l'élaboration et l'expérimentation d'approches d'accompagnement susceptibles d'aider les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi dans leur démarche vers l'emploi</p>	En cours de réalisation	MESS
<p>M-229.57 Entreprendre, dès 2008, la clarification des rôles et des zones de responsabilité relativement au parcours de participation sociale et au parcours vers l'emploi des personnes handicapées pour ensuite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ procéder à l'analyse des parcours des personnes actuellement en stage et supervisées par le réseau de la santé et des services sociaux (MSSS); ▪ planifier conjointement les mesures composant ces parcours de manière à bien définir et distinguer ceux qui conduisent vers l'emploi et ceux qui visent une participation sociale (MSSS et MESS); ▪ assurer le soutien nécessaire à la conclusion d'ententes de collaboration entre les deux réseaux, ententes basées sur le partage des responsabilités convenu 	En cours de réalisation	MESS
<p>M-230 Mettre à jour la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées pour 2014-2018 et la mettre en œuvre</p>	Non débuté	MESS
<p><i>O-135 Améliorer le soutien à l'embauche et l'intégration des personnes au sein de la fonction publique</i></p>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-231 Mettre de l'avant, dans le plan stratégique du SCT, une orientation liée à l'amélioration de l'embauche des membres de groupes cibles au sein de la fonction publique	Réalisé	SCT
M-232 Mettre en œuvre les engagements pris par le SCT dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées	En cours de réalisation	SCT
M-233 Soutenir les ministères et les organismes dans le déploiement de la politique <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>	En continu	SCT
<i>O-136 Identifier des solutions pour améliorer le soutien aux revenus des représentants légaux</i>		
M-234 Mettre en place un groupe de travail afin d'analyser la pertinence et la faisabilité d'instaurer un crédit d'impôt pour les représentants légaux	En cours de réalisation	Curateur
<i>O-137 Améliorer le soutien au revenu de base des personnes handicapées et de leur famille</i>		
M-235 Indexer pleinement les prestations du <i>Programme de solidarité sociale</i> chaque année	En continu	MESS
M-236 Instaurer une <i>Prime au travail</i> pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008-2009)	Réalisé	MESS
M-237 Dans le cadre des travaux pour la préparation du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, créer un groupe de travail interministériel sur les travailleurs à faible revenu, l'incitation au travail et l'aide sociale	Réalisé	MESS
M-238 Instaurer le <i>Supplément</i> pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008-2009)	Réalisé	MESS
<i>O-138A Accroître la participation des personnes handicapées au marché du travail</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-239 Instaurer une prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi (mesure fiscale annoncée lors du discours du budget 2008-2009)	Réalisé	MFQ
<i>O-139 Améliorer le soutien offert aux élèves handicapés dans le cadre de leurs études</i>		
M-240 Bonifier le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Réalisé	MFQ
<i>O-140 Mettre en place des mécanismes visant à s'assurer que les personnes admissibles à un recours collectif puissent bénéficier des programmes d'indemnisation qui en résultent</i>		
M-241 Mise en place d'une veille stratégique	Réalisé	Curateur
Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap		
<i>O-141 Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap</i>		
M-242 (initiative intersectorielle en lien avec M-248) Participer à un comité interministériel piloté par l'OPHQ et regroupant les principaux organismes gestionnaires, dont le mandat consisterait à proposer des scénarios visant à réduire les disparités de compensation	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MFQ
<i>O-138B Accroître la participation des personnes handicapées au marché du travail</i>		
M-243 Bonifier le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail pour les personnes handicapées	Réalisé	MFQ
<i>O-142 Améliorer les mesures fiscales touchant plus directement les personnes handicapées</i>		
M-244 Évaluer la possibilité de transformer le crédit d'impôt non remboursable pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques en mesure remboursable visant tous les adultes handicapés	En continu	MFQ
<i>O-143 Améliorer le soutien offert aux familles</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-245 Collaborer à la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les frais de relève donnant un répit aux aidants naturels	Réalisé	MFQ
<i>O-144 Offrir aux étudiants handicapés différentes formes de soutien financier nécessaires à la poursuite de leurs études et adaptées à leurs besoins</i>		
M-246 Administrer le <i>Programme d'allocation pour des besoins particuliers</i> , qui s'adresse aux personnes ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue dans le cadre du <i>Programme de prêts et bourses</i> et à celles ayant d'autres déficiences reconnues, et ce, sans égard à leurs revenus. Les allocations sont versées sous forme de bourses. Le programme couvre, selon l'ordre d'enseignement et le réseau fréquenté, les frais d'acquisition d'équipement spécialisé, de recours à des services spécialisés ou de services de transport adapté	En continu	MELS
M-247 Maintenir la ligne téléphonique sans frais pour les bénéficiaires du <i>Programme d'allocation pour des besoins particuliers</i>	En continu	MELS
Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services		
<i>O-145 Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services</i>		
M-248 (initiative intersectorielle en lien avec M-242) Participer à un comité interministériel piloté par l'OPHQ et regroupant les principaux organismes gestionnaires, dont le mandat consisterait à proposer des scénarios visant à réduire les disparités de compensation	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MFQ
<i>O-146 Informer les personnes handicapées à l'éducation des adultes de l'offre de stages possibles au moyen de l'offre de formations menant à des certificats de métiers semi-spécialisés</i>		
M-249 Produire et diffuser un dépliant d'information à l'intention de la population concernée	En continu	MELS
<i>O-147 Développer chez les fédérations sportives l'expertise relative à la pratique du sport de haut niveau des athlètes handicapés</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-250 Soutenir financièrement les fédérations handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien au développement de l'excellence</i>	En continu	MELS
M-251 Soutenir financièrement les athlètes et les entraîneurs identifiés « <i>excellence</i> » dans le cadre du <i>Programme Équipe Québec</i>	En continu	MELS
M-252 Identifier, avec la collaboration du milieu associatif handisport, les besoins spécifiques pour des études scientifiques touchant les athlètes handicapés de haut niveau	En cours de réalisation	MELS
M-253 Effectuer une recension des écrits scientifiques relativement à la pratique du sport de haut niveau chez les athlètes handicapés	En continu	MELS
<i>O-148 Développer chez les organismes de sport qui s'adressent spécifiquement aux personnes handicapées les ressources et l'expertise nécessaires à une offre de services adéquate</i>		
M-254 Soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises</i>	En continu	MELS
M-255 Soutenir financièrement les fédérations handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux événements sportifs</i>	En continu	MELS
<i>O-149 Développer au deuxième cycle du secondaire une offre variée de stages en milieu de travail pour les élèves, les étudiants et les adultes handicapés inscrits au Parcours de formation axée sur l'emploi</i>		
M-256 Diffuser et faire connaître le nouveau guide d'organisation des stages en milieu de travail élaboré dans le cadre du <i>Parcours de formation axée sur l'emploi</i> . Ce guide présente notamment plusieurs moyens de recruter et de fidéliser des milieux de stages variés	Réalisé	MELS
<i>O-150 Développer des applications particulières des mesures budgétaires pour la réalisation de projets de formation spécifiques destinés à des groupes d'élèves handicapés en formation professionnelle</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-257 Examiner les possibilités offertes par les règles budgétaires et expérimenter ces possibilités dans quelques commissions scolaires dans un premier temps</p>	Réalisé	MELS
<i>O-042B Améliorer la qualité des services et l'accès des personnes handicapées à l'éducation des adultes et à la formation continue</i>		
<p>M-258 Préciser, dans le prochain plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, les objectifs et les voies d'action favorisant l'accès des personnes handicapées à l'éducation des adultes et à la formation continue, notamment en matière de formation manquante, de formation à temps partiel, de reconnaissance des acquis et des compétences</p>	Non débuté	MELS
<i>O-151 Améliorer les mesures de soutien à la persévérance et à la réussite des élèves adultes handicapés en formation, notamment ceux qui visent le Diplôme d'études secondaires (DES) au secteur des adultes, par des services éducatifs complémentaires adéquats</i>		
<p>M-259 Examiner la possibilité d'effectuer des modifications législatives ou réglementaires en vue d'offrir aux élèves adultes handicapés en formation, notamment ceux qui visent l'obtention du DES, des services éducatifs complémentaires adéquats et un accompagnement et un soutien plus personnalisés dans leurs apprentissages</p>	En cours de réalisation	MELS
<i>O-152 Améliorer l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées</i>		
<p>M-260 Collaborer, à la demande du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) pour personnes handicapées, à la mise à jour de la brochure de promotion de la formation professionnelle et technique auprès des personnes handicapées</p>	Réalisé	MELS
<p>M-261 Dresser un inventaire des métiers et des professions techniques les plus accessibles aux personnes handicapées au regard des catégories d'incapacités</p>	Abandonné	MELS
<p>M-262 Rendre disponible cet inventaire aux responsables de l'information scolaire et professionnelle des réseaux de l'éducation en le déposant sur le site de l'<i>InfoRoute de la formation professionnelle et technique</i> et en produisant une brochure d'information</p>	Abandonné	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-153 Améliorer les pratiques relatives à l'évaluation des demandes de vignette de stationnement, à leur émission et à leur contrôle</i>		
M-263 Réviser les critères d'évaluation du handicap donnant droit à la vignette	En cours de réalisation	SAAQ
M-264 Réviser la brochure du programme de vignette	En cours de réalisation	SAAQ
M-265 Réviser le formulaire de demande de vignette	Réalisé	SAAQ
M-266 Réviser la législation et le <i>Règlement sur les vignettes de stationnement pour personnes handicapées</i> (les critères d'évaluation du handicap, les évaluateurs reconnus, etc.)	En cours de réalisation	SAAQ
<i>O-154 Faciliter l'accès des programmes de soutien aux fédérations sportives, ainsi qu'aux athlètes handicapés qui veulent s'engager dans une pratique sportive de haut niveau, intégrée ou spécifique</i>		
M-267 Soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises</i>	En continu	MELS
M-268 Soutenir financièrement les fédérations handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux événements sportifs</i>	En continu	MELS
<i>O-155 Développer les connaissances des intervenants concernés sur les aides techniques et les programmes d'aide financière s'adressant aux personnes handicapées</i>		
M-269 Diffuser le <i>Guide sur les aides techniques et les programmes d'aide financière</i> sur le site Internet du Curateur public dans une page spéciale « tutelle au mineur ». Le guide est déjà disponible sur le site Internet général du Curateur	Réalisé	Curateur
<i>O-156 Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la clientèle et à son évolution et le faire connaître afin que la population puisse en bénéficier pleinement</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-270 Analyser les mesures qui permettraient de mieux répondre aux besoins des étudiants ayant un problème grave de santé mentale et consulter les partenaires habituels de l' <i>Aide financière aux études</i> (AFE) (Comité conjoint sur l'aide financière aux études et Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études)	En cours de réalisation	MELS
M-271 Maintenir l'admissibilité des prestataires du <i>Programme d'aide et d'accompagnement social-Réussir</i> du MESS à une aide financière aux études et à certaines mesures destinées aux étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure	En continu	MELS
M-272 Maintenir les mesures spécifiques pour les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure : <ul style="list-style-type: none"> ▪ totalité de l'aide financière versée sous forme de bourse ▪ possibilité de faire des études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. En tel cas, les mois d'admissibilité au programme sont ajustés en conséquence ▪ admissibilité à de l'aide financière pendant la période d'été même s'ils ne sont pas aux études durant cette période de l'année. Ceci n'est pas le cas pour toutes les autres catégories d'étudiantes et d'étudiants ▪ abolition de la contribution des parents lorsqu'ils ont accumulé 45 unités après trois années d'études universitaires (au lieu de 90 unités comme c'est le cas pour l'ensemble des étudiants) 	En continu	MELS
M-273 Maintenir les mesures visant à mieux faire connaître les programmes destinés aux étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure	En continu	MELS
<i>O-157 Informer les personnes handicapées des mesures fiscales pouvant s'adresser à elles</i>		
M-274 Réaliser des actions de promotion des mesures fiscales touchant les personnes handicapées	Réalisé	MFQ
<i>O-158 Améliorer l'organisation des services au regard des besoins et des capacités des élèves handicapés de niveaux préscolaire, primaire et secondaire</i>		
M-275 Examiner les modalités de financement et de prestation des services aux élèves handicapés pour s'assurer qu'elles soient davantage et plus rapidement en appui aux services offerts à ces élèves plutôt que subordonnées à leur catégorisation	En cours de réalisation	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-276 Assurer le suivi de l'application de l'approche prévue par la convention collective du personnel enseignant, qui préconise une organisation des services éducatifs aux élèves en tenant compte de leurs besoins plutôt que de leur appartenance à une catégorie de difficulté</p>	Réalisé	MELS
<p><i>O-159 Faire la promotion auprès des élèves et des étudiants handicapés, du personnel scolaire, des parents d'enfants handicapés et des associations pour personnes handicapées, des services adaptés disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur</i></p>		
<p>M-277 Élaborer, en collaboration avec les partenaires concernés, des moyens de promouvoir et de faire connaître les services adaptés disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur</p>	Réalisé	MELS
<p>M-278 Mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants du MELS, de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ), des cégeps désignés et de l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers auprès des étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS)</p>	Abandonné	MELS
<p><i>O-160 Faciliter l'accès des élèves handicapés à l'enseignement supérieur, notamment ceux ayant des problèmes graves de santé mentale et des troubles d'apprentissage, en assurant des services d'aide qui répondent à leurs besoins</i></p>		
<p>M-279 Poursuivre les travaux afin de mieux connaître la clientèle des étudiants ayant des troubles de santé mentale ou des troubles d'apprentissage et leurs besoins et pour dégager des modèles d'organisation de services favorisant leur intégration et leur réussite</p>	Réalisé	MELS
<p>M-280 Procéder à l'analyse de l'ensemble des problématiques soulevées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des projets pilotes ont cours actuellement dans plusieurs cégeps afin d'offrir des services aux clientèles émergentes et d'expérimenter de nouvelles façons de répondre à leurs besoin ▪ deux chercheurs ont également reçu le mandat d'approfondir la connaissance de ces clientèles 	Réalisé	MELS
<p>M-281 À l'issue de ces travaux, statuer sur une éventuelle reconnaissance des clientèles émergentes aux fins de financement des services, tant à l'enseignement collégial qu'à l'enseignement universitaire</p>	Réalisé	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-282 Maintenir le soutien financier aux répondants locaux par la mesure « <i>Coordination locale</i> » de l'annexe S024	Réalisé	MELS
<i>O-161 Améliorer l'accessibilité des services de l'Aide financière aux études (AFE) aux personnes handicapées</i>		
M-283 Maintenir un ensemble de mesures qui s'adressent à toute la clientèle de <i>l'Aide financière aux études</i> (AFE), mais qui peuvent aussi contribuer à diminuer les obstacles d'accessibilité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ligne téléphonique sans frais pour les bénéficiaires du <i>Programme de prêts et bourses</i> ▪ service téléphonique interactif (sans frais) ▪ possibilité, pour l'étudiant, de faire une demande d'aide financière par Internet ▪ possibilité, pour l'étudiant, de consulter son dossier ou de faire une demande de changement par Internet ▪ site Internet de l'AFE ▪ publications disponibles en format PDF sur le site Internet de l'AFE ▪ simulateur de calcul sur Internet ▪ versement de l'aide par virement automatique directement dans le compte bancaire de l'étudiant ▪ bureaux d'aide financière dans les établissements secondaires (commissions scolaires/formation professionnelle) et postsecondaires de toutes les régions. Les responsables de ces bureaux peuvent consulter les dossiers des étudiants et, dans certains cas, modifier directement un dossier 	En continu	MELS
M-284 Maintenir la ligne téléphonique sans frais pour les bénéficiaires du <i>Programme d'allocation pour des besoins particuliers</i>	En continu	MELS
<i>O-162 Renforcer l'harmonisation des critères d'admissibilité et alléger les mécanismes d'évaluation des besoins</i>		
M-285 Considérer l'harmonisation de la classification des déficiences, des incapacités et des situations de handicap, avec celle en usage dans les différents programmes et mesures	En cours de réalisation	MESS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-286 Mener des travaux visant l'élaboration et la mise en œuvre de services mieux adaptés aux besoins de la clientèle du <i>Programme de solidarité sociale</i>	En cours de réalisation	MESS
<i>O-163 Renforcer l'harmonisation des critères d'admissibilité et alléger les mécanismes d'évaluation des besoins</i>		
M-287 Évaluer la possibilité d'utiliser une classification déjà en usage des déficiences, des incapacités et des situations de handicap lors de l'élaboration des programmes et de mesures	Réalisé	MFQ
M-288 Évaluer les avenues en vue de simplifier les procédures servant à établir l'admissibilité aux programmes et aux mesures, de même qu'à évaluer les besoins	Non débuté	MFQ
<i>O-164 Améliorer l'accès aux services spécifiques de première ligne et aux services spécialisés de réadaptation répondant aux besoins des personnes ayant une déficience</i>		
M-289 Établir les standards en matière de délais pour le début des services en fonction des niveaux de priorité	Réalisé	MSSS
M-290 Optimiser et harmoniser les processus et la gestion de l'accès aux services	En cours de réalisation	MSSS
M-291 Augmenter et consolider l'offre de services	En continu	MSSS
<i>O-165 Améliorer la qualité, la continuité et la complémentarité des services spécifiques de première ligne et des services spécialisés de réadaptation pour les personnes ayant une déficience</i>		
M-292 Prévoir la désignation d'un intervenant pivot réseau pour coordonner les interventions des différents dispensateurs de services	En cours de réalisation	MSSS
M-293 Utiliser le plan de services individualisé (PSI) comme outil privilégié pour planifier les services, assurant une transition harmonieuse entre les diverses étapes de vie de la personne	En continu	MSSS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-294 Établir des standards en matière de services spécialisés de réadaptation par grand profil de clientèle	Non débuté	MSSS
<i>O-166 Améliorer l'accès à une évaluation précoce, au traitement approprié et à des services d'adaptation et de réadaptation coordonnés et sans rupture, pour les personnes ayant des troubles mentaux graves, notamment pour les jeunes et les adolescents</i>		
M-295 Compléter l'implantation du <i>Plan d'action en santé mentale 2005-2010 – La force des liens</i> , notamment la mise en place des équipes de première ligne en santé mentale dans les CSSS, incluant une plus grande disponibilité des intervenants de la santé mentale	En continu	MSSS
M-296 Poursuivre l'implantation des services de suivi intensif et de soutien d'intensité variable dans chacune des régions du Québec	En continu	MSSS
M-297 Assurer la présence de pairs aidants au sein de 30 % de ces équipes de première ligne en santé mentale, clientèle adulte	Réalisé	MSSS
<i>O-167 Améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation pour le réseau de la santé et des services sociaux</i>		
M-298 Prendre des actions afin d'augmenter : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, notamment en ergothérapie, en physiothérapie et en orthophonie ▪ la contribution d'autres intervenants dans le secteur de la réadaptation 	En cours de réalisation	MSSS
<i>O-168 Simplifier et harmoniser les programmes d'aides techniques sur le plan de la gestion et de l'accès des programmes afin d'en optimiser l'accès et d'en améliorer l'efficacité et la performance</i>		
M-299 Poursuivre la révision, le regroupement et la mise à jour des programmes d'aides techniques	En cours de réalisation	MSSS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-300 Poursuivre les activités de la Table quadripartite réunissant les représentants du MSSS, de la RAMQ, des agences de la santé et des services sociaux (ASSS) et de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ) afin de résoudre les situations problématiques liées aux programmes</p>	En continu	MSSS
<i>O-169 Améliorer la réponse aux besoins de soutien à domicile des personnes ayant des incapacités significatives et persistantes</i>		
<p>M-301 Augmenter annuellement les ressources consacrées aux services d'aide à domicile dans les diverses modalités de service</p>	En continu	MSSS
<i>O-170 Soutenir la création de milieux résidentiels non institutionnels dans la communauté répondant aux besoins et aux choix des personnes et améliorer le soutien aux personnes vivant en logement autonome</i>		
<p>M-302 S'assurer du développement de formules originales en alternative à l'hébergement pour augmenter le nombre de personnes qui vivent en milieux résidentiels dans la communauté</p>	En continu	MSSS
<p>M-303 Mettre en application le <i>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social : une intervention intersectorielle des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'habitation</i></p>	En continu	MSSS
<p>M-304 Poursuivre le déploiement des diverses mesures (soutien et suivi) adaptées aux besoins des personnes ayant des troubles mentaux graves vivant en logement autonome</p>	Réalisé	MSSS
<i>O-172 Améliorer l'accès des personnes handicapées aux programmes de protection, de prévention et de promotion déjà existants et aux services de santé publique</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-307¹¹ Dresser un portrait des problèmes d'accessibilité déjà existants (notamment promotion de l'activité physique, prévention des accidents de la route, lutte aux actes violents, divers programmes de prévention [cancer du sein, etc.]) dans chacune des régions administratives et planifier les mesures correctives prioritaires à déployer	Abandonné	MSSS
M-308 Assurer une diffusion continue de l'information sur les programmes de prévention et de promotion de la santé aux personnes handicapées	Réalisé	MSSS
<i>O-173 Encourager le recours et soutenir l'intégration des pratiques cliniques préventives prévues au Programme national de santé publique auprès des acteurs de première ligne</i>		
M-309 Produire des avis sur les pratiques cliniques préventives et les moyens efficaces de les promouvoir et de favoriser leur intégration	Réalisé	MSSS
M-310 Soutenir la diffusion de l'information et la collaboration interrégionale sur ces pratiques	En continu	MSSS
M-311 Collaborer avec les ordres professionnels pour développer ces pratiques	En continu	MSSS
<i>O-174 Améliorer l'accès à l'information aux personnes handicapées, aux familles et à leurs proches sur les divers programmes et services offerts par ou sous la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux</i>		
M-312 Revoir la section thématique du site Internet du MSSS pour permettre un accès facile à l'information, notamment en aides techniques	Réalisé	MSSS
M-313 Produire et diffuser un dépliant informatif sur les diverses modalités de service et les ressources de soutien à domicile	Non débuté	MSSS
<i>O-175 Améliorer et simplifier l'accès aux informations sur les programmes, les mesures et les services gouvernementaux</i>		

¹¹ L'objectif 171 et les moyens s'y rattachant (M-305 et M-306) ont été intégrés à d'autres moyens lors de la validation du PGMO.

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-314 Développer, à l'intention des personnes handicapées et leur famille, des outils d'information conviviaux pour simplifier l'accès à l'information sur les programmes, les mesures et les services qui leur sont destinés</p>	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-176 Réduire les délais d'analyse des demandes d'aide financière en vue de l'adaptation des véhicules pour les personnes handicapées</i>		
<p>M-315 Optimiser les processus</p>	Réalisé	SAAQ
<i>O-177 Favoriser les mesures d'adaptation de domicile</i>		
<p>M-316 Poursuivre les programmes <i>Adaptation de domicile</i> et <i>Logements adaptés pour aînés autonomes</i></p>	En continu	SHQ
<i>O-178 Améliorer la réponse aux élèves handicapés dans les services de garde en milieu scolaire</i>		
<p>M-317 Soutenir les commissions scolaires concernant la formation des intervenants en service de garde relativement à la réponse aux besoins des élèves handicapés</p>	En continu	MELS
<i>O-179 Bonifier les données administratives disponibles en matière d'intégration des enfants handicapés aux services de garde éducatifs à l'enfance en ajoutant des indicateurs</i>		
<p>M-318 Définir de nouveaux indicateurs tels que les déficiences des enfants recevant l'allocation, le nombre de RSG (personnes responsables d'un service de garde en milieu familial) accueillant des enfants handicapés, l'accessibilité, etc. et les moyens pour les colliger</p>	En cours de réalisation	MFA
<i>O-180 Améliorer l'accès, dans chaque région, aux services d'orientation professionnelle à l'éducation des adultes pour les personnes peu scolarisées, en emploi ou non, y compris les adultes handicapés</i>		
<p>M-319 Consolider les SARCA et les différentes formes de services d'orientation : école orientante, projet personnel d'orientation, exploration de la formation professionnelle, parcours de formation axée sur l'emploi, ajout de ressources professionnelles, etc.</p>	Réalisé	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>O-181 Améliorer l'accès aux personnes handicapées des activités de loisir offertes à l'ensemble de la population</p> <p>M-320 Soutenir financièrement les municipalités dans le cadre du <i>Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées</i></p>	En continu	MELS
<p>O-182 Favoriser une meilleure compréhension des citoyens concernant les séances de médiation et le déroulement des procès, en travaillant en collaboration avec différents organismes (Objectif 1.1.3 du Plan stratégique 2007-2010 du MJQ)</p> <p>M-321 Produire des capsules vidéo sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ autochtones – victimes d'actes criminels ▪ assises (pour jurés/témoins) ▪ petites créances 	Réalisé	MJQ
<p>O-183 Favoriser une meilleure préparation des citoyens qui désirent se présenter en cour sans avocat (Objectif 2.2.2 du Plan stratégique 2007-2010 du MJQ)</p> <p>M-322 Rendre disponibles des trousse d'aide pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ petites créances ▪ permis restreints ▪ exécution d'une décision de la Régie du logement ▪ trousse testamentaire 	En cours de réalisation	MJQ
<p>O-184 Faciliter la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle pour les personnes handicapées</p> <p>M-323 Produire un document d'aide à la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle</p>	Abandonné	MELS
<p>O-185 Faciliter aux personnes handicapées le passage de l'éducation des adultes à la formation professionnelle et aux études supérieures</p> <p>M-324 Mener, avec les partenaires concernés, entre autres les commissions scolaires, des travaux afin d'identifier des mesures susceptibles de faciliter ce passage</p>	En cours de réalisation	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-325 Procéder, selon les moyens disponibles, à la mise en œuvre des mesures qui seront retenues	Non débuté	MELS
<i>O-186 Faciliter l'harmonisation et l'uniformisation des diverses normes et règles en matière de stationnement réservé aux personnes handicapées</i>		
M-326 Harmoniser la réglementation entre le <i>Code de la sécurité routière</i> et les règlements des municipalités, notamment en matière d'amendes	Non débuté	MTQ
M-327 Uniformiser les normes de signalisation	Réalisé	MTQ
<i>O-187 Améliorer la coordination des organismes gouvernementaux concernés par la prévention et la réduction des abus</i>		
M-328 Maintenir et effectuer des relations suivies avec les organismes gouvernementaux (MSSS, SAAQ, RAMQ, Protecteur du citoyen, CDPDJ, etc.)	En cours de réalisation	Curateur
<i>O-188 Favoriser la poursuite des actions en alphabétisation, en lecture et en écriture auprès des élèves handicapés âgés de 15 à 24 ans des milieux défavorisés ou qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>		
M-329 Encourager la concertation entre les commissions scolaires et les organismes communautaires quant aux actions touchant les élèves handicapés âgés de 15 à 24 ans des milieux défavorisés ou qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	En continu	MELS
M-330 Harmoniser les services et les programmes du MELS à l'intention des élèves âgés de 15 à 24 ans, en portant une attention spéciale aux actions en alphabétisation, en lecture et en écriture auprès des élèves handicapés des milieux défavorisés ou qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, pour favoriser leur qualification ou l'obtention d'un premier diplôme du secondaire	En continu	MELS
<i>O-189 Améliorer l'accès et la complémentarité des services de garde aux enfants qui se retrouveraient en situation de vulnérabilité personnelle (handicap, retard de développement, etc.) ou familiale (pauvreté, monoparentalité, immigration récente, violence ou négligence, etc.)</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-331 Mettre à jour l'entente-cadre et le protocole type existants afin de permettre de baliser les rapports entre les CSSS et les services de garde et de réserver des places en milieu de garde pour ces enfants	En cours de réalisation	MFA
<i>O-190 Faciliter la mise en place de mécanismes ou de modalités de coordination entre les différents organismes de loisir et de sport spécifiques aux personnes handicapées</i>		
M-332 Maintenir le soutien financier à l'organisme de coordination Sports-Québec	En continu	MELS
M-333 Accompagner les fédérations sportives québécoises dans l'organisation de rencontres de concertation	Non débuté	MELS
M-334 Maintenir le soutien financier à l'organisme de coordination des organismes nationaux de loisir : le Conseil québécois du loisir	En continu	MELS
M-335 Soutenir financièrement les organismes locaux de loisir et de sport dans la réalisation d'activités pour les personnes handicapées par le <i>Programme d'aide en loisir</i>	En continu	MELS
M-336 Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS) pour le développement de la mission régionale de loisir pour les personnes handicapées	En continu	MELS
<i>O-131B Améliorer la complémentarité et la coordination des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et les partenaires pour offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes handicapés, des familles et de leurs proches</i>		
M-337 Entente de complémentarité entre le MSSS et le MELS <i>Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes</i>	En continu	MSSS
M-338 Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées déposée par le MESS	En continu	MSSS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-339 Travaux de collaboration avec la SHQ	En continu	MSSS
<i>O-191 Améliorer l'organisation des services d'interprétation</i>		
M-340 (initiative intersectorielle) Animer une démarche de concertation sur l'amélioration de l'organisation des services d'interprétation en lien avec la mise en œuvre de la politique <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>	En cours de réalisation	OPHQ
<i>O-192 Développer une gamme de milieux de vie et d'hébergements répondant aux besoins des personnes handicapées</i>		
M-341 Assurer la mise en œuvre du <i>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social</i>	En continu	SHQ
<i>O-193A Faciliter une planification harmonieuse des transitions des enfants, des élèves et des étudiants handicapés entre les différents ordres d'enseignement ainsi qu'entre la fin des études et la vie active</i>		
M-342 Établir, en collaboration avec les partenaires concernés, des mécanismes favorisant la transition harmonieuse entre le secondaire et le collégial ainsi qu'entre le collégial et l'universitaire	En cours de réalisation	MELS
M-343 Mettre sur pied un groupe de travail intersectoriel et interordres	Abandonné	MELS

Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services</i>		
<i>O-194 Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services</i>		
M-344 (initiative intersectorielle) Animer une démarche intersectorielle sur la planification individualisée et coordonnée des services et faire rapport sur des travaux visant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ à assurer l'utilisation du plan de services par l'ensemble des acteurs ▪ à l'harmonisation des concepts et de la terminologie du plan de services ▪ au respect de la confidentialité ▪ à l'implantation d'un modèle mixte de coordination du plan de services ▪ à l'établissement de règles consensuelles permettant la désignation du responsable de la coordination du plan de services 	En cours de réalisation	OPHQ MSSS MESS MELS
<i>O-195 Faciliter l'établissement de plans d'intervention pour les élèves handicapés de niveaux préscolaire, primaire et secondaire</i>		
M-345 Allouer un financement particulier aux commissions scolaires pour la libération ponctuelle des enseignants des classes ordinaires, afin de faciliter la concertation et d'améliorer la qualité des plans d'intervention	En continu	MELS
M-346 Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école pour l'établissement et le suivi des plans d'intervention	En cours de réalisation	MELS
M-347 Offrir des sessions de formation à l'intention des commissions scolaires et des écoles	En cours de réalisation	MELS
<i>O-193B Faciliter une planification harmonieuse des transitions des enfants, des élèves et des étudiants handicapés entre les différents ordres d'enseignement ainsi qu'entre la fin des études et la vie active</i>		
M-348 Faire la promotion de la transition dans le cadre de la démarche du plan d'intervention et de celle du plan de services individualisés intersectoriel	Réalisé	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-349 Faire connaître les initiatives positives par le site Internet du MELS	En continu	MELS
M-350 Soutenir l'expérimentation de projets en lien avec les transitions	En continu	MELS
<i>O-196 Encourager l'utilisation du plan de services individualisé afin de développer, chez les intervenants, une vision commune des besoins des personnes handicapées et une compréhension partagée des problématiques en vue d'une intervention concertée</i>		
M-351 Dans le cadre de l'entente MSSS-MELS, développer un programme de formation sur le PSI et sur le plan de services individualisé et intersectoriel aux intervenants des deux réseaux et aux autres partenaires	En cours de réalisation	MSSS
<i>O-197 Accroître la participation effective des parents des élèves handicapés dans l'établissement des plans d'intervention</i>		
M-352 Développer des outils d'information accessibles à tous les parents ainsi qu'aux intervenants scolaires	Abandonné	MELS
<i>O-198 Faciliter la participation des personnes utilisatrices de services en santé mentale et de leurs proches dans les structures de décision</i>		
M-353 Poursuivre les efforts en vue d'assurer la participation et la formation de personnes utilisatrices de services en santé mentale, de représentants des familles ou des proches dans les exercices de planification et d'organisation des services qui les concernent	Réalisé	MSSS
Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles		
<i>O-199 Améliorer la réponse aux besoins de soutien des familles et des proches aidants de personnes ayant des incapacités significatives et persistantes</i>		
M-354 Augmenter le soutien aux familles et aux proches afin d'offrir une réponse mieux adaptée à leurs besoins par les diverses modalités de service	En continu	MSSS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-131C Améliorer la complémentarité et la coordination des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et les partenaires pour offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes handicapés, des familles et de leurs proches</i>		
M-355 Intégration des enfants handicapés dans les services de garde avec le MFA	Réalisé	MSSS
<i>O-200 Favoriser le développement de mesures de soutien aux familles et de conciliation travail-famille adaptées à la réalité et aux besoins des familles où vit une personne handicapée</i>		
M-356 Produire un avis contenant des recommandations sur des mesures de soutien aux familles et de conciliation travail-famille	Réalisé	CFE
<i>O-201 Informer les familles, plus particulièrement celles qui ont un enfant ayant une déficience intellectuelle ou un problème de santé mentale, sur le système juridique de protection des personnes inaptes, sur les responsabilités des tuteurs et curateurs privés, de même que sur le rôle du Curateur public</i>		
M-357 Révision du guide pour les tuteurs et curateurs privés	En cours de réalisation	Curateur
M-358 Révision du guide pour les conseils de tutelle	En cours de réalisation	Curateur
M-359 Information aux associations de promotion des intérêts des personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou souffrant de maladie mentale	En cours de réalisation	Curateur
<i>O-202 Faciliter la participation des parents au cheminement scolaire de leur enfant handicapé</i>		
M-360 Développer, en collaboration avec la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) et les commissions scolaires, des outils d'information accessibles à tous les parents	En cours de réalisation	MELS
M-361 Proposer différents moyens à l'intention des comités consultatifs des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) que doit instituer chaque commission scolaire	En cours de réalisation	MELS

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<i>O-203 Améliorer l'accès à des services de surveillance aux élèves handicapés du secondaire le requérant, et ce, jusqu'à l'âge de 21 ans, afin de favoriser la conciliation travail-famille</i>		
M-362 (initiative intersectorielle) Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires	En cours de réalisation	MELS MFA MSSS OPHQ
<i>O-114B Faciliter l'accès, pour les enfants handicapés, aux différents types de services de garde éducatifs à l'enfance ainsi qu'à des formules de garde plus variées, selon les besoins et les préférences des familles</i>		
M-363 Tenir compte des besoins des enfants handicapés et de leur famille dans le développement de formules de garde plus variées	En cours de réalisation	MFA
<i>O-204 Améliorer le soutien à l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance</i>		
M-364 Revoir et actualiser les orientations de la <i>Politique d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance</i>	En cours de réalisation	MFA
M-365 Favoriser la concertation entre les acteurs en matière d'intégration des enfants handicapés dans l'ensemble des services de garde éducatifs à l'enfance du Québec	En continu	MFA
M-366 Revoir le mode de financement permettant l'intégration des enfants handicapés aux services de garde éducatifs à l'enfance, afin de mieux répondre aux besoins des enfants handicapés	En cours de réalisation	MFA
M-367 Outiller l'ensemble du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance, relativement aux besoins des enfants handicapés et aux moyens d'intervention les plus appropriés	En continu	MFA
<i>O-205 Améliorer les mesures et les services de répit pour répondre aux besoins des proches aidants</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
<p>M-368 Mise en place d'un fonds visant à soutenir des personnes aidantes qui fournissent des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant des incapacités significatives et persistantes susceptibles de compromettre leur maintien à domicile</p>	Réalisé	MFA
<i>O-206 Développer des mesures de conciliation travail famille mieux adaptées aux besoins des familles et des proches aidants</i>		
<p>M-369 Collaborer au développement de mesures de conciliation travail-famille mieux adaptées aux besoins des familles et des proches aidants</p>	En cours de réalisation	MFA
<i>O-207 Soutenir, par l'innovation, le développement de mesures de soutien à l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles qui favorisent un partage plus équitable des responsabilités entre les hommes et les femmes</i>		
<p>M-370 Identifier le développement de mesures de soutien à l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles qui favorisent un partage plus équitable des responsabilités entre les femmes et les hommes dans les priorités du <i>Programme de subventions à l'expérimentation</i> de l'OPHQ (volets expérimentation et études et recherches)</p>	En continu	OPHQ
<i>Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement</i>		
<i>O-208 Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement</i>		
<p>M-371 (initiative intersectorielle) Animer des démarches intersectorielles visant à proposer des pistes de solution pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ développer des services d'accompagnement dans toutes les régions ▪ favoriser l'harmonisation des pratiques d'accompagnement ▪ assurer la reconnaissance des besoins d'accompagnement dans la planification individualisée et coordonnée des services ▪ améliorer la formation et la rémunération des accompagnateurs 	En cours de réalisation	OPHQ MELS MSSS MTQ
<i>O-209 Faciliter l'accès des personnes handicapées à des programmes et à des mesures d'accompagnement respectant leurs besoins spécifiques en loisir et en sport</i>		

Objectif (O) et moyen de mise en œuvre (M)	État de réalisation au 31 mars 2011	MO qui se sont engagés à mettre en œuvre le moyen
M-372 Soutenir financièrement les organismes, les municipalités et les camps de vacances dans le cadre du <i>Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées</i>	En continu	MELS
<i>O-210 Harmoniser les pratiques d'accompagnement collectif ou individuel des personnes handicapées</i>		
M-373 (initiative intersectorielle) Animer et soutenir les travaux du Comité sur l'accompagnement pour les personnes handicapées au Québec	En cours de réalisation	OPHQ MTQ MELS MTO
<i>O-211 Améliorer le recrutement et la formation des accompagnateurs en loisir pour répondre aux besoins des personnes handicapées</i>		
M-374 Élaborer et mettre en place un programme national de formation reconnue pour les animateurs en loisir et en sport travaillant auprès des jeunes de 4 à 17 ans et des personnes handicapées (formation spécialisée pour les accompagnateurs – formation de formateurs)	En cours de réalisation	MELS

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO
QUI ONT ÉTÉ ABANDONNÉS

Une société inclusive

	Moyens de mise en oeuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
1	<p>M-041 Produire un document facilitant l'accueil des personnes handicapées précisant l'importance de l'orientation professionnelle pour les personnes handicapées</p>	MELS	<p>La dimension de l'orientation scolaire et professionnelle sera intégrée au document d'accueil des personnes handicapées. Ce moyen d'action est regroupé avec le moyen M-026.</p> <p>(M-026 : Élaborer un document pour l'accueil des personnes handicapées à l'attention du personnel des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement [SARCA])</p>

Une société solidaire et plus équitable

	Moyens de mise en oeuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
2	<p>M-261 Dresser un inventaire des métiers et des professions techniques les plus accessibles aux personnes handicapées au regard des catégories d'incapacités</p> <p><i>O-152 Améliorer l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées</i></p>	MELS	<p>Ce moyen d'action a été révisé puisque le MELS dispose déjà de deux outils relatifs aux métiers et aux professions techniques accessibles aux personnes handicapées. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire, par secteur d'activité socioéconomique et par programme d'études, des métiers et des professions techniques les plus accessibles aux personnes au regard des catégories de limitations. Cet inventaire se trouve dans la banque de données Repères utilisée dans le milieu scolaire; • Répertoire partagé avec la Formation générale des jeunes sur les métiers semi-spécialisés s'adressant à toute la clientèle, incluant les personnes handicapées. Le répertoire fournit de l'information sur les tâches et les exigences liées à ces métiers. Cet outil est utile aux conseillers en orientation qui peuvent proposer aux jeunes des métiers adaptés à leur handicap.

3	M-262 Rendre disponible cet inventaire aux responsables de l'information scolaire et professionnelle des réseaux de l'éducation en le déposant sur le site de l'Inforoute de la formation professionnelle et technique et en produisant une brochure d'information <i>O-152 Améliorer l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées</i>	MELS	Ce moyen d'action a été révisé puisque l'outil Repères, donnant accès à l'inventaire des métiers les plus accessibles aux personnes au regard des catégories de limitations et le répertoire des métiers semi-spécialisés (outils décrits dans la mesure M-261) sont accessibles aux conseillers en orientation œuvrant dans les commissions scolaires.
---	--	------	---

***Une société respectueuse des choix et des besoins
des personnes handicapées et de leur famille***

	Moyens de mise en oeuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
4	M-352 Développer des outils d'information accessibles à tous les parents ainsi qu'aux intervenants scolaires <i>O-197 Accroître la participation effective des parents des élèves handicapés dans l'établissement des plans d'intervention</i>	MELS	La mise en oeuvre du moyen M-352 sera effectuée par l'entremise du moyen M-360. (M-360 : Avec la collaboration du MELS, la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) est à préparer un outil d'information destiné à tous les parents ayant un enfant handicapé ou en difficulté. Les parents y trouveront de l'information concernant notamment le plan d'intervention, les services disponibles à l'école, les démarches à effectuer, le transport scolaire, etc. De plus, le MELS et le MESS travaillent conjointement à l'élaboration d'un document d'information à l'intention des parents, des jeunes, des intervenants scolaires et du milieu de l'emploi, concernant les services disponibles aux jeunes handicapés qui quittent le réseau scolaire pour se diriger vers le marché du travail).

Une société inclusive

	Moyens de mise en œuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
1	<p>M-074 Faire une analyse du potentiel qu'offre l'entrepreneuriat pour favoriser la contribution des personnes handicapées au développement socioéconomique de leur communauté <i>O-041 Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes handicapés</i></p>	MELS	<p>La mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat du MELS permet aux établissements d'enseignement d'encourager leurs clientèles, incluant les personnes handicapées, à réaliser des projets à valeur entrepreneuriale. Les jeunes développent ainsi des habiletés susceptibles de leur faciliter l'accès au marché du travail et favoriser leur contribution au développement socioéconomique de la communauté.</p>
2	<p>M-075 Par la suite, produire un outil adapté visant à développer l'entrepreneuriat chez les personnes handicapées <i>O-041 Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes handicapés</i></p>	MELS	<p>Les projets entrepreneuriaux mis en œuvre dans les classes visent à développer la fibre entrepreneuriale chez tous les jeunes, incluant les personnes handicapées. Les outils disponibles à cet égard sont donc destinés à tous.</p>
3	<p>M-142 Développer et réaliser des activités de sensibilisation sur les problèmes d'accès aux services des personnes handicapées <i>O-084 Sensibiliser les professionnels chargés d'élaborer les lois, les politiques et les programmes de santé publique, aux paliers provincial, régional et local, aux problématiques vécues par les personnes handicapées en matière d'accès aux programmes de santé publique</i></p>	MSSS	<p>Le Programme national de santé publique prévoit des activités et des stratégies visant à répondre à l'ensemble des besoins de la population, incluant les personnes handicapées. Toutes les régions du Québec auront comme objectif d'implanter 85 % des activités et stratégies inscrites au programme d'ici 2015. De plus, certaines de ces activités et stratégies font l'objet d'ententes de gestion et sont inscrites au Plan stratégique 2010-2015 du Ministère. En complément, la Loi sur la santé publique stipule que le ministre doit être consulté lors de l'élaboration des mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur la santé de la population. À ce titre, les avis formulés s'élaborent en collaboration avec les partenaires concernés.</p>

Une société solidaire et plus équitable

	Moyens de mise en œuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
4	<p>M-278 Mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants du MELS, de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ), des cégeps désignés et de l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers auprès des étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS)</p> <p><i>O-159 Faire la promotion auprès des élèves et des étudiants handicapés, du personnel scolaire, des parents d'enfants handicapés et des associations pour personnes handicapées, des services adaptés disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur</i></p>	MELS	Des travaux ont été menés avec chacun des trois réseaux (collégial public, collégial privé et universitaire). Les travaux interordres se feront au sein d'instances existantes, dont le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES).
5	<p>M-307 Dresser un portrait des problèmes d'accessibilité déjà existants (notamment promotion de l'activité physique, prévention des accidents de la route, lutte aux actes violents, divers programmes de prévention [cancer du sein, etc.]) dans chacune des régions administratives et planifier les mesures correctives prioritaires à déployer</p> <p><i>O-172 Améliorer l'accès des personnes handicapées aux programmes de protection, de prévention et de promotion déjà existants et aux services de santé publique</i></p>	MSSS	Le Programme national de santé publique prévoit des activités et des stratégies visant à répondre à l'ensemble des besoins de la population, incluant les personnes handicapées. Toutes les régions du Québec auront comme objectif d'implanter 85 % des activités et stratégies inscrites au programme d'ici 2015. De plus, certaines de ces activités et stratégies font l'objet d'ententes de gestion et sont inscrites au Plan stratégique 2010-2015 du Ministère. En complément, la Loi sur la santé publique stipule que le ministre doit être consulté lors de l'élaboration des mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur la santé de la population. À ce titre, les avis formulés s'élaborent en collaboration avec les partenaires concernés.
6	<p>M-323 Produire un document d'aide à la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle</p> <p><i>O-184 Faciliter la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle pour les personnes handicapées</i></p>	MELS	La transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle fera partie des préoccupations du comité intersectoriel du MELS qui se penche sur les mesures à mettre en place pour faciliter le passage entre les différents ordres d'enseignement. Ce comité ne produira toutefois pas de document spécifique pour l'aide à la transition entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle.

	Moyens de mise en œuvre abandonnés	MO	Raisons de l'abandon précisées par le MO et alternatives ou ajustements prévus
7	<p>M-343 Mettre sur pied un groupe de travail intersectoriel et interordres</p> <p><i>O-193A Faciliter une planification harmonieuse des transitions des enfants, des élèves et des étudiants handicapés entre les différents ordres d'enseignement ainsi qu'entre la fin des études et la vie active</i></p>	MELS	<p>Ce moyen est déjà couvert par le moyen d'action M-342.</p> <p>(Le M-342 : Établir, en collaboration avec les partenaires concernés, des mécanismes favorisant la transition harmonieuse entre le secondaire et le collégial ainsi qu'entre le collégial et l'universitaire fait partie du même objectif)</p>

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE INSCRITS AU PGMO
QUI SERONT ÉVALUÉS D'ICI 2013

Une société inclusive

	Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013	MO
1	M-009 Produire un module d'autoformation en ligne destinée aux organismes de défense des droits des personnes handicapées et aux personnes handicapées elles-mêmes	CDPDJ
2	M-013 Réaliser une campagne nationale de sensibilisation de la population en diffusant des messages et en mettant en place des activités d'information et de sensibilisation et s'associer aux agences pour la réalisation d'une campagne régionale	MSSS
3	M-014 Créer et entretenir un site Internet permettant de diffuser le thème national annuel de la campagne et l'information qui lui est associée	MSSS
4	M-018 Soutenir les activités de sensibilisation et de promotion de Kéroul en poursuivant le soutien financier au fonctionnement de cette organisation	MTO
5	M-021 Mettre en oeuvre une session de formation en milieu scolaire destinée au personnel enseignant et non enseignant, aux administrateurs, aux membres des comités consultatifs EHDAA et aux parents : « <i>Pour que l'avenir ne lui échappe pas : comment faire des accommodements pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage</i> »	CDPDJ
6	M-023 Concevoir et produire à l'intention du personnel électoral et du Centre de renseignements un outil pédagogique de sensibilisation sur les besoins des personnes handicapées, plus particulièrement dans le cadre de la révision et du vote	DGE
7	M-024 Intégrer ce nouveau module au programme de formation de ces intervenants	DGE
8	M-027 Collaborer à l'organisation, par les commissions scolaires, de la formation pour le personnel à l'accueil dans les SARCA	MELS
9	M-029 Demander aux commissions scolaires de s'assurer que leurs plans de formation continue intègrent cette préoccupation et en assurer le suivi	MELS
10	M-030 Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire	MELS
11	M-031 Informer et sensibiliser le personnel scolaire, notamment les conseillers et les conseillères en orientation, par des sessions de formation sur la mise en œuvre de l'approche orientante	MELS

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
12	<p>M-047 Activités de formation aux intervenants concernés</p> <p><i>O-025 Développer les connaissances des intervenants concernés au regard du principe d'obligation d'accommodement et autres droits enchâssés dans les chartes dans le cadre du traitement des réclamations des clientèles accidentées handicapées</i></p>	SAAQ
13	<p>M-048 Former les gestionnaires sur la façon de convenir des accommodements raisonnables</p>	SAAQ
14	<p>M-049 Sensibiliser le personnel à reconnaître les situations qui pourraient bénéficier d'accommodements raisonnables</p>	SAAQ
15	<p>M-051 Accorder un soutien financier pour s'assurer que la formation des chauffeurs de taxi - volet personnes handicapées soit donnée sur l'ensemble du territoire québécois</p>	MTQ
16	<p>M-070 Produire une version en gros caractères</p> <p><i>O-038 Faciliter l'adaptation des instruments de mesure et d'évaluation des apprentissages et des instruments de reconnaissance des acquis</i></p>	MELS
17	<p>M-071 Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école dans la diversification de leurs modalités d'organisation de services en lien avec la classe ordinaire</p>	MELS
18	<p>M-076 Prendre en compte les besoins de la clientèle handicapée dans les orientations et les actions à venir relativement au développement de services complémentaires pour les élèves à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes</p>	MELS
19	<p>M-087 Proposer des essais portant sur de nouveaux modèles de bulletins de vote lors d'élections partielles</p>	DGE
20	<p>M-120 Déployer, dans les centres hospitaliers et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), le programme de formation national portant sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : la contention et l'isolement (2006). Ce programme s'adresse aux intervenants autorisés (médecins, infirmières/infirmiers, ergothérapeutes et physiothérapeutes) qui œuvrent dans tous ces établissements</p>	MSSS
21	<p>M-125 Identifier les actions prioritaires qui doivent être posées sans délai, dès la réception d'une plainte en matière d'exploitation et qui visent à protéger la personne handicapée de toute atteinte à sa sécurité ou à son intégrité physique ou psychologique</p>	CDPDJ
22	<p>M-134 Élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi de la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i></p>	MSG OPHQ

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
23	M-155 Sensibiliser les intervenants touristiques à l'importance de rendre accessible les festivals, événements et attraits touristiques et à cet effet, insérer dans la page du site Internet institutionnel du MTO relative aux services aux entreprises un lien avec le site Web de Kéroul	MTO
24	M-164 Avec la Délégation générale du Québec à Paris, mettre en contact l'expertise québécoise avec les experts d'autres pays lors du Colloque international sur l'accessibilité, à Paris, les 31 octobre et 1 ^{er} novembre 2008	MRI
25	M-168 Améliorer l'accessibilité des parcs existants via le <i>Programme de modernisation des parcs routiers</i> et accorder un soutien financier pour la construction de nouveaux parcs routiers accessibles	MTQ
26	M-169 Mettre en place des villages-relais dont l'accréditation par le ministère exige l'inclusion de services universellement accessibles et suivre les travaux réalisés à cet effet	MTQ
27	M-179 Éliminer ou réduire des obstacles physiques répertoriés dans les immeubles existants par des travaux visant la conformité des lieux aux exigences de la version la plus récente du Code de construction du Québec	SIQ
28	M-180 Intégrer l'approche d'accessibilité universelle dans les nouvelles constructions	SIQ
29	M-195 Inclure, au niveau des orientations formulées dans la planification stratégique du MTQ, des éléments portant sur l'accessibilité des infrastructures pour les personnes handicapées	MTQ
30	M-196 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des autocars et des terminus interurbains	MTQ
31	M-197 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des taxis	MTQ
32	M-199 Accorder des subventions gouvernementales pour l'adaptation des gares de trains de banlieue, des stations de métro, des arrêts ou des terminus d'autobus, ainsi que les infrastructures connexes (stationnements, signalisation, etc.)	MTQ
33	M-200 Accorder des subventions gouvernementales pour le transport collectif régional	MTQ
34	M-204 Accorder des subventions gouvernementales pour le transport adapté - cadre triennal 2008-2010	MTQ
35	M-205 Recourir au Comité Québec-Municipalités sur la desserte des municipalités en transport adapté pour étendre le transport adapté à toutes les municipalités du Québec, et pour favoriser le développement de services hors territoire	MTQ

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
36	<p>M-209 Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées dans le cadre du <i>Programme d'amélioration de la Route verte</i></p>	MTQ
37	<p>M-217 Mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé (le Groupe de travail) au Québec et contribuer à ses travaux</p> <p>Le mandat du Groupe de travail consiste, en premier lieu, à dresser un état de situation exhaustif en matière de transport public adapté (transport adapté, taxis et autocars interurbains accessibles, réseaux de transport en commun et de transport collectif dans les régions rurales), de transport scolaire et de transport spécialisé au Québec. L'évolution des besoins de la clientèle et les différents modes de prestation de services seront également documentés à cette étape. En deuxième lieu, le Groupe de travail sera chargé de faire un diagnostic de la situation et d'élaborer des scénarios permettant l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec.</p>	MTQ

Une société solidaire et plus équitable

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
38	<p>M-224 Effectuer, sur le sujet, une tournée de consultation des organismes communautaires et de défense des droits des personnes handicapées</p> <p><i>O-132 Identifier les secteurs de lutte à la pauvreté qui sont les plus stratégiques pour améliorer la situation des personnes handicapées et mieux cibler les interventions de la CDPDJ</i></p>	CDPDJ
39	<p>M-229 Réaliser les actions et les mesures de la Stratégie sous la responsabilité du MESS</p>	MESS
40	<p>M-229.29 Soutenir davantage, à partir de 2008, la planification de la transition de l'école à la vie active des élèves handicapés en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ faisant la promotion de la planification de la transition; ▪ diffusant les projets relatifs à la transition de l'école à la vie active mis en oeuvre en région; ▪ soutenant l'expérimentation et la planification de la transition dans le cadre de leur offre de service respective; ▪ mettant en place des mécanismes qui faciliteront la concertation et l'implication des acteurs régionaux et locaux concernés 	MESS
41	<p>M-229.55 Explorer, au début de 2009, l'élaboration et l'expérimentation d'approches d'accompagnement susceptibles d'aider les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi dans leur démarche vers l'emploi</p>	MESS
42	<p>M-229.57 Entreprendre, dès 2008, la clarification des rôles et des zones de responsabilité relativement au parcours de participation sociale et au parcours vers l'emploi des personnes handicapées pour ensuite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ procéder à l'analyse des parcours des personnes actuellement en stage et supervisées par le réseau de la santé et des services sociaux (MSSS); ▪ planifier conjointement les mesures composant ces parcours de manière à bien définir et distinguer ceux qui conduisent vers l'emploi et ceux qui visent une participation sociale (MSSS et MESS); ▪ assurer le soutien nécessaire à la conclusion d'ententes de collaboration entre les deux réseaux, ententes basées sur le partage des responsabilités convenu 	MESS
43	<p>M-244 Évaluer la possibilité de transformer le crédit d'impôt non remboursable pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques en mesure remboursable visant tous les adultes handicapés</p>	MFQ
44	<p>M-250 Soutenir financièrement les fédérations handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien au développement de l'excellence</i></p>	MELS
45	<p>M-251 Soutenir financièrement les athlètes et les entraîneurs identifiés « <i>excellence</i> » dans le cadre du <i>Programme Équipe Québec</i></p>	MELS

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
46	<p>M-254 Soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises</i> <i>O-148 Développer chez les organismes de sport qui s'adressent spécifiquement aux personnes handicapées les ressources et l'expertise nécessaires à une offre de services adéquate</i></p>	MELS
47	<p>M-267 Soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises handisports dans le cadre du <i>Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises</i> <i>O-154 Faciliter l'accès des programmes de soutien aux fédérations sportives, ainsi qu'aux athlètes handicapés qui veulent s'engager dans une pratique sportive de haut niveau, intégrée ou spécifique</i></p>	MELS
48	<p>M-289 Établir les standards en matière de délais pour le début des services en fonction des niveaux de priorité <i>O-164 Améliorer l'accès aux services spécifiques de première ligne et aux services spécialisés de réadaptation répondant aux besoins des personnes ayant une déficience</i></p>	MSSS
49	<p>M-290 Optimiser et harmoniser les processus et la gestion de l'accès aux services <i>O-164 Améliorer l'accès aux services spécifiques de première ligne et aux services spécialisés de réadaptation répondant aux besoins des personnes ayant une déficience</i></p>	MSSS
50	<p>M-295 Compléter l'implantation du <i>Plan d'action en santé mentale 2005-2010 – La force des liens</i>, notamment la mise en place des équipes de première ligne en santé mentale dans les CSSS, incluant une plus grande disponibilité des intervenants de la santé mentale</p>	MSSS
51	<p>M-296 Poursuivre l'implantation des services de suivi intensif et de soutien d'intensité variable dans chacune des régions du Québec <i>O-166 Améliorer l'accès à une évaluation précoce, au traitement approprié et à des services d'adaptation et de réadaptation coordonnés et sans rupture, pour les personnes ayant des troubles mentaux graves, notamment pour les jeunes et les adolescents</i></p>	MSSS
52	<p>M-297 Assurer la présence de pairs aidants au sein de 30 % de ces équipes de première ligne en santé mentale, clientèle adulte</p>	MSSS
53	<p>M-298 Prendre des actions afin d'augmenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, notamment en ergothérapie, en physiothérapie et en orthophonie ▪ la contribution d'autres intervenants dans le secteur de la réadaptation 	MSSS
54	<p>M-299 Poursuivre la révision, le regroupement et la mise à jour des programmes d'aides techniques</p>	MSSS

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
55	M-304 Poursuivre le déploiement des diverses mesures (soutien et suivi) adaptées aux besoins des personnes ayant des troubles mentaux graves vivant en logement autonome	MSSS
56	M-319 Consolider les SARCA et les différentes formes de services d'orientation : école orientante, projet personnel d'orientation, exploration de la formation professionnelle, parcours de formation axée sur l'emploi, ajout de ressources professionnelles, etc.	MELS
57	M-322 Rendre disponibles des trousse d'aide pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ petites créances ▪ permis restreints ▪ exécution d'une décision de la Régie du logement ▪ trousse testamentaire 	MJQ
58	M-326 Harmoniser la réglementation entre le <i>Code de la sécurité routière</i> et les règlements des municipalités, notamment en matière d'amendes	MTQ

**Une société respectueuse des choix et des besoins
des personnes handicapées et de leur famille**

Moyens de mise en œuvre qui seront évalués d'ici 2013		MO
59	<p>M-345 Allouer un financement particulier aux commissions scolaires pour la libération ponctuelle des enseignants des classes ordinaires, afin de faciliter la concertation et d'améliorer la qualité des plans d'intervention</p>	MELS
60	<p>M-346 Accompagner les commissions scolaires et, le cas échéant, les directions d'école pour l'établissement et le suivi des plans d'intervention</p>	MELS
61	<p>M-347 Offrir des sessions de formation à l'intention des commissions scolaires et des écoles</p>	MELS
62	<p>M-348 Faire la promotion de la transition dans le cadre de la démarche du plan d'intervention et de celle du plan de services individualisés intersectoriel</p>	MELS
63	<p>M-350 Soutenir l'expérimentation de projets en lien avec les transitions</p> <p><i>O-193B Faciliter une planification harmonieuse des transitions des enfants, des élèves et des étudiants handicapés entre les différents ordres d'enseignement ainsi qu'entre la fin des études et la vie active</i></p>	MELS
64	<p>M-353 Poursuivre les efforts en vue d'assurer la participation et la formation de personnes utilisatrices de services en santé mentale, de représentants des familles ou des proches dans les exercices de planification et d'organisation des services qui les concernent</p>	MSSS
65	<p>M-368 Mise en place d'un fonds visant à soutenir des personnes aidantes qui fournissent des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant des incapacités significatives et persistantes susceptibles de compromettre leur maintien à domicile</p>	MFA

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- FOUGEYROLLAS, P., et autres (1998). *Classification québécoise : Processus de production du handicap*, Québec, Réseau international sur le Processus de production du handicap, 166 p.
- MINISTÈRE DES FINANCES (2008). *Manuel de comptabilité gouvernementale : Pour les ministères et organismes budgétaires*, Québec, ministère des Finances, chapitre 1223, 9 p.
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2010). *Mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées : Bilan annuel 2009-2010*, Drummondville, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche, L'Office, 132 p.
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2008a). *Premier plan global de mise en œuvre, Politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, Engagements des ministères et organismes, Déposé au ministre de la Santé et des Services sociaux le 30 juin 2008, Dernière mise à jour le 25 août 2009*, Drummondville, L'Office, 117 p.
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2008b). *Analyse du premier plan global de mise en œuvre de la proposition de politique À part entière [: rapport]*, Drummondville, Direction de l'intervention nationale, L'Office, 22 p. [Document interne].
- QUÉBEC (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, X, 69 p.
- QUÉBEC (2005). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale : L.R.Q., c. E-20.1, à jour au 1^{er} août 2010*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 23 p.
- SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2002). *L'évaluation de programme : document destiné aux dirigeants et dirigeantes de ministères et d'organismes*, Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, 22 p.

